

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Semestre 1

Sociologie des problèmes sociaux

IAES
Master 1 AES

Contact :
christel.coton@univ-paris1.fr

Textes étudiés

1. **Jean-Baptiste Comby**, "La contribution de l'Etat à la définition dominante du problème climatique", GRESEC - Les enjeux de l'information et de la communication, 2009, vol.1, pp. 17-29
2. **Etienne Douat**, « La construction de l'absentéisme scolaire comme problème de sécurité intérieure dans la France des années 1990-2000 », Déviance et Société, vol 31, n°2, 2007
3. **Rémi Lenoir**, « L'invention du 3^e âge. Constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, vol. 26-27, 1979.

LA CONTRIBUTION DE L'ETAT À LA DÉFINITION DOMINANTE DU PROBLÈME CLIMATIQUE

[Jean-Baptiste Comby](#)

GRESEC | « Les Enjeux de l'information et de la communication »

2009/1 Volume 2009 | pages 17 à 29

DOI 10.3917/enic.009.0017

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2009-1-page-17.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour GRESEC.

© GRESEC. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La contribution de l'Etat à la définition dominante du problème climatique

Article inédit. Mis en ligne le 21 décembre 2009.

Jean-Baptiste Comby

Docteur en sciences de l'information et de la communication, chercheur rattaché au Centre d'Analyse et de Recherche Interdisciplinaire sur les Médias (Paris II), Jean-Baptiste Comby mène des recherches en sociologie politique. Il s'intéresse particulièrement à la construction publique des problèmes environnementaux ainsi qu'à la formation et à la distribution sociale des rapports que les individus entretiennent avec ces problèmes.

Plan

L'incitation : un registre de politique publique privilégié pour des raisons structurelles

L'incitation : un registre de politique publique ajusté aux logiques managériales

L'incitation : un registre de politique publique qui a des effets sur la construction publique du problème

Références bibliographiques

Les manières dont les changements climatiques sont devenus un problème public de premier ordre en France au début des années 2000 sont fortement redevables des logiques déployées par l'administration pour s'en saisir (Comby, 2008). Les mesures incitatives instaurées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent d'une imputation de la responsabilité du problème aux comportements individuels. Ce faisant, ces mesures rendent plus nécessaires les opérations de communication et le recours aux médias afin de garantir aux gouvernés une situation d'information pure et parfaite jugée indispensable pour qu'ils adoptent des comportements énergétiques rationnels. La formalisation des enjeux doit alors relever de la « sensibilisation » et participer à l'effort collectif qui vise à encourager tout un chacun à civiliser (au sens de Norbert Elias) ses « modes de vie » sous l'égide de la contrainte écologique.

Depuis les années 1980, les analyses « cognitivistes » de l'action publique constatent que le champ administratif, à travers les politiques publiques qu'il privilégie, peut jouer un rôle important dans la mise en forme d'un problème devenant public (Padioleau, 1982). Plus récemment Sylvain Laurens insiste sur le rôle central des hauts fonctionnaires dans la fabrique des différentes formulations au prisme desquelles s'est construit le problème de l'immigration (Laurens, 2006). Bien entendu, les agents de l'Etat n'ont pas le monopole de la formalisation des questions qui comptent. Ils continuent néanmoins d'occuper une place centrale dans la définition des enjeux et des cadrages qui circulent le plus dans les médias de grande audience.

Cet article s'intéresse aux conditions sociales de l'investissement de l'Etat dans la lutte pour l'imposition d'une vision légitime du problème climatique¹ et interroge, en conclusion, les effets de cette contribution sur l'espace du dicible à propos de cette question. Il s'agit, à partir d'entretiens menés avec des agents et des prestataires privés de l'Etat ainsi que d'un corpus de documents hétérogènes (textes réglementaires, dossiers de presse, etc.)², de

.....

¹ Quelles contraintes et ressources caractérisent les agents de l'Etat en charge de ces questions ? Comment sont-ils conduits à appréhender les enjeux climatiques, en fonction de leurs trajectoires, de leurs intérêts et des relations qu'ils entretiennent avec d'autres agents dans et en dehors du champ administratif ?

² Sur la constitution de corpus hétérogènes pour étudier des discours institutionnels, voir : Caroline Ollivier-Yaniv et Claire Oger, 2007.

porter un regard sociologique sur les interdépendances entre un registre de politique publique et les codifications dominantes d'un problème. La perspective théorique s'appuie sur deux approches constructivistes, l'une de l'action publique et l'autre des problèmes publics (Neveu, 1999). Plus précisément, elle s'inscrit dans le prolongement des travaux sur « les transformations managériales de l'activité politique » (Robert, 2007). En effet, nous voudrions approfondir l'hypothèse selon laquelle les impératifs du « management public », conjugués avec d'autres logiques positionnelles et symboliques, accentuent la nécessité pour certaines administrations d'orienter, et parfois d'accélérer, la construction publique d'un problème.

L'INCITATION : UN REGISTRE DE POLITIQUE PUBLIQUE PRIVILEGIE POUR DES RAISONS STRUCTURELLES

Afin de « lutter contre » les dérèglements climatiques, le ministère de l'Environnement met en place une série de dispositifs essentiellement fiscaux dont l'objectif est d'inciter les individus à revoir leurs pratiques de déplacements, d'achats, de chauffage, etc. Dans le cadre du Plan Climat officialisé le 22 juillet 2004, des crédits d'impôts ou des taxes (tels que le bonus-malus à l'achat d'un véhicule neuf) font ainsi appel aux mécanismes du marché pour tenter d'orienter autrement les comportements d'achats des consommateurs. Comme le signale Pierre Lascoumes dix ans auparavant, les institutions publiques en charge de l'environnement sont familières de ce type d'instruments de gouvernement. Ceux-ci relèvent de « ce que les Anglo-saxons nomment « *a strategy of compliance* », forme d'intervention qui recherche en priorité l'élaboration d'un consensus sur des objectifs et qui s'appuie principalement sur des dispositions incitatives. » (Lascoumes, 1994, pp.169-170)

Dominés dans l'espace administratif (Rumpala, 2003 ; Lavoux, 1999), les hauts fonctionnaires auxquels revient la gestion des problèmes environnementaux trouvent avec les dispositifs incitatifs une unité d'intervention - l'individu - d'autant plus pertinente qu'elle constitue une catégorie dont ils peuvent maîtriser la parole et les attentes via les sondages d'opinion. Autrement dit, là où il leur est vraisemblablement compliqué de contourner les intérêts et surtout les organisations professionnelles de l'automobile, du bâtiment, de l'agriculture ou de l'industrie, ils peuvent plus aisément se référer à une volonté - construite - des individus pour « agir pour la planète ».

« Et donc il y a eu ça, il y a eu beaucoup de difficultés sur la négociation sur le bâtiment qui aboutit à presque rien, et du coup, nos interlocuteurs se sont mis à nous dire, ce qui est important, ce sont les gestes que tout le monde fait. Donc en leur apprenant les gestes, on va gagner des tonnes de CO2 (...) Oui, en sachant qu'on ne fait pas les mêmes choses et que ce ne sont pas les mêmes qui se bougent ! Parce que avoir une réglementation thermique qui soit à -25% et pas à -15% ou avoir des obligations supérieures sur le bâtiment supérieur à 1000m2, ce n'est quand même pas la même chose que de dire aux gens « éteignez la lumière ! » »

Entretien avec Dominique Dron, Ingénieur des Mines, responsable de la MIES (Mission interministérielle sur l'effet de serre) entre janvier 2002 et mars 2004 ; mars 2005

Le développement toujours très actuel des mesures incitatives pour prendre en charge les questions environnementales s'explique donc d'abord par des rapports de force intersectoriels défavorables aux ministères de l'Environnement et à leurs agences (du moins jusqu'en 2007, année de la création d'un « grand ministère de l'Environnement »

mais où s'arrête notre enquête). C'est ainsi qu'il n'existe pas réellement de politique de « lutte contre » le changement climatique. Celle-ci correspond en fait à la juxtaposition de politiques sectorielles (dans le transport, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, etc.) au sein desquelles la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) doit devenir un objectif important. Conscients de l'inadéquation des découpages ministériels avec la transversalité des enjeux climatiques, les agents de l'Etat concernés mettent en place dès 1992 une mission interministérielle sur l'effet de serre d'abord placée sous la responsabilité du Premier Ministre. Mais la perte de crédit de cette organisation - reléguée dans le giron du ministère de l'environnement en 2002 - atteste de la difficulté des intérêts sectoriels à intégrer les enjeux climatiques. Sommé par les institutions internationales et les associations environnementales de s'occuper de ces questions, le ministère de l'Environnement n'a d'autres choix que de contourner ces blocages puisqu'il ne possède pas la légitimité suffisante pour imposer ses objectifs. Faisant de nécessité vertu, il élabore des dispositifs incitatifs érigés en instruments efficaces et pertinents, en particulier pour accroître la sobriété énergétique des deux secteurs les plus problématiques : le bâtiment et les transports.

Au-delà de cette logique structurelle qui explique pour partie les usages de l'incitation par le ministère de l'Environnement, il importe d'indiquer au moins une condition indispensable à la légitimation de ce registre de politique publique.

L'individualisation statistique des causes du problème

Les politiques incitatives, qui bénéficient également du crédit des instances internationales (notamment le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui recommande aux Etats de les développer, cf. *infra*), impliquent que les comportements individuels soient définis comme étant responsables du surplus d'émissions de GES. La justification des mesures « phares » du Plan Climat dépend donc de la capacité des agents de l'Etat à faire reconnaître la responsabilité des individus. Ce travail symbolique s'efforce de prendre appui sur des chiffres ce qui a pour effet de fragiliser et de rendre plus compliquées des responsabilisations alternatives. Il divise également les causes du problème selon un découpage sectoriel devenu familier. Il est ainsi admis qu'en France, 50% des émissions de GES sont imputables aux comportements individuels « *puisque* » 18% proviennent du secteur du bâtiment, 27% du transport³ et 3% des déchets. Cette traduction (des émissions du bâtiment et du transport en consommation énergétique liée aux pratiques individuelles), dont nous avons pu vérifier qu'elle était partagée par l'ensemble des « définisseurs » du problème, s'est « si complètement imposée dans la réalité et dans les esprits que les possibilités initialement écartées paraissent totalement impensables » (Bourdieu, 1993). Si on considère par exemple que ce sont non plus les comportements des individus qui sont responsables du problème (via des consommations trop importantes d'énergie), mais les structures qui suscitent et favorisent de telles pratiques alors, c'est tout un système de production économique (celui qui produit ces infra-structures) qui se trouve remis en cause (problèmes des réglementations de l'isolation, de la climatisation, des transports en commun, de l'aménagement des territoires, des possibilités d'achat de certains produits comme les chauffe-eau solaires,

.....

³ Indice parmi d'autres du caractère artefactuel de ce postulat, les 27% liés aux transports ne distinguent pas les transports par route des particuliers (14%) des autres transports professionnels ou de marchandises (13%) ; ces données sont produites par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique. Source : <http://www.citepa.org/publications/index.php3>.

etc.). Le développement des éco-quartiers montre que les efforts peuvent se situer à une autre échelle que celle de l'individu. Créé en 2000, le quartier écologique londonien BedZed (Beddington Zero Energy (fossil) Development) continue d'être un exemple européen en matière d'aménagement écologique. Il illustre de quelle manière les pouvoirs publics peuvent orienter l'aménagement des structures pour que leurs usagers, quels que soient leurs comportements, soient respectueux de l'environnement « au quotidien ». La philosophie des éco-quartiers consiste en effet à proposer aux habitants des installations qui génèrent des modes de vie compatibles avec les enjeux environnementaux. Sans rentrer dans le détail et donc en se gardant de prévaloir de la justesse de ces initiatives, cet exemple permet de rappeler qu'il existe d'autres façons de voir et différents niveaux d'appréhension du problème que celles qui se situent au niveau des comportements individuels.

Les enjeux marchands de la « sensibilisation » aux enjeux énergétiques

Les dispositifs incitatifs et leur rhétorique de la responsabilité individuelle ne se montrent guère discutables et rencontrent peu de résistances, sans doute parce que non seulement ils froissent peu d'intérêts organisés (cf. *supra*), mais encore parce qu'ils correspondent aux manières de faire et de penser des agents de l'Etat disposés à inscrire l'action publique dans les logiques du marché. L'incitation repose en effet sur « ce principe d'*accountability* (qui) participe à la marchandisation de l'action publique, conçue comme offre de services proposée à des citoyens/consommateurs, informés, exigeants et responsables » (Allam, Godard, 2007, p.5).

« Les campagnes d'information, l'étiquetage environnemental, le marketing écologique, seuls ou combinés avec des incitations financières, sont de plus en plus mobilisés pour informer et façonner les comportements des consommateurs et des producteurs ».

GIEC, Groupe III, *Summary for Policy Maker*, 2001, p. 12

« La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre suppose (...) une utilisation pragmatique des instruments économiques les plus efficaces (la suppression des distorsions fiscales, la taxation des pollutions, l'instauration des marchés de permis), des subventions ciblées et des réglementations simples, mais bien appliquées ; de l'autre, l'information, l'adhésion et la mobilisation de l'ensemble des citoyens. »

Lepeltier (Serge), « Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre : Quels instruments économiques ? », *rapport d'information à la délégation du Sénat pour la planification*, 1999

Enfin, nous pouvons voir à travers ces citations comment le registre de l'incitation est solidaire de celui de la « sensibilisation », soit des pratiques de communication. La mise en place des mesures du plan climat s'accompagne d'un effort assez inédit de ces administrations pour intéresser les médias à la question climatique. Cela se traduit en pratique par une réorganisation significative de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - à laquelle le ministère délègue la réalisation du Plan Climat - en 2003. Michèle Pappallardo, familière de l'univers médiatique⁴, prend alors la

.....

⁴ Magistrate à la cour des comptes en 1981, après être passée par l'IEP de Paris et l'ENA, elle conseille en 1987 et 1988 le président de Télédiffusion de France. Sa première expérience dans l'environnement intervient au moment où elle dirige le cabinet de Michel Barnier au ministère de l'Environnement entre 1993 et 1995.

direction de l'institution. Elle rationalise et professionnalise sa communication, revalorisée en dépit des incompréhensions des ingénieurs relativement tenus à l'écart de cette dynamique. Dirigé par deux anciens journalistes⁵, le département de la communication bénéficie de moyens inhabituels. Une campagne est planifiée sur trois ans (au lieu des six mois ordinaires) afin d'accroître la visibilité de l'institution et des enjeux qu'elle promeut. Les médias dits « grand public » constituent une cible nouvelle pour l'agence : elle coopère avec la Fondation Nicolas Hulot pour lancer le « Défi pour la terre » soutenu par un panel de célébrités et produit des enquêtes de perception devant convaincre les professionnels de l'information qu'il existe une attente soutenue de leurs publics sur ces thématiques.

Dans un contexte où les marges de manœuvre en termes de politiques publiques sont restreintes, le recours aux médias, et à travers eux à l'opinion publique, constitue une stratégie visant à revaloriser, au sein du champ politique, les enjeux environnementaux et climatiques. Autrement dit, les rendements symboliques élevés de l'incitation contribuent également à expliquer son usage par des administrations qui souhaitent se repositionner plus haut dans la structure gouvernementale.

Administrations dominées mais contraintes d'agir, conformité avec les exigences et les mécanismes du marché, crédit international, quantification des responsabilités (individuelles) et donc des objectifs, quête de crédits symboliques, on retrouve bien là des caractéristiques de l'activité politique managérialisée. Il paraît donc utile de resituer les politiques incitatives dans les logiques de la managérialisation du travail gouvernemental. Elles en sont en effet à la fois un résultat et un révélateur.

L'INCITATION : UN REGISTRE DE POLITIQUE PUBLIQUE AJUSTE AUX LOGIQUES MANAGERIALES

La managérialisation de l'action publique, qui est plastique et protéiforme (Robert, 2007), correspond à l'importation progressive au sein des administrations publiques des savoirs, des manières de faire et des modes de gestion, élaborés par et pour les entreprises privées. À l'œuvre depuis une vingtaine d'années, cette emprise du management sur la définition des politiques publiques semble avoir franchi un cap au début des années 2000, notamment avec en août 2001 la promulgation de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et depuis juillet 2007 l'organisation de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). L'une et l'autre renforcent les impératifs de rationalisation de l'action publique davantage contrainte d'entretenir une image de modernité et d'efficacité, dans un cadre où l'allocation des ressources n'obéit plus à une logique de moyens mais d'objectifs (Ogien, 2008).

Ces transformations du fonctionnement du champ bureaucratique s'enracinent dans des dispositions qui privilégient certains dispositifs à la faveur de certaines conditions. Ainsi, ces évolutions expliquent pourquoi les registres⁶ discursifs et pratiques mobilisés par les

[suite de la note]

Pendant trois ans, elle devient directrice générale de France 2 et préside la chaîne Mezzo en 1998. Chargée de mission auprès des cabinets de Roselyne Bachelot et Tokia Saïffi (secrétaire d'Etat au Développement durable), elle prend la tête du conseil d'administration de l'ADEME en 2003.

⁵ En charge des relations presse, Yves Leers travaillait à l'AFP et dirigeait l'AJE. Patrice Joly, directeur de la communication, commence comme journaliste dans des revues spécialisées dans le bois.

⁶ Par « registre » nous entendons un ensemble de manières de dire et de faire relativement homogènes et concourant aux mêmes objectifs, au-delà des formes différentes qu'elles peuvent prendre.

administrations pour prendre en charge les questions climatiques se trouvent réévalués à la hausse.

Des dispositions favorables à une représentation homogénéisante du monde social

Pour être lisible et légitimée par le plus grand nombre, l'incitation draine une représentation particulièrement simplifiée de ses destinataires. Il ne suffit pas en effet de désigner les individus comme responsables ; il faut également faire admettre qu'il est possible de modifier leurs comportements. Pour cela, deux types de schèmes, solidaires les uns des autres, portés par des professionnels de la communication et des experts issus des sciences sociales rencontrent auprès des fonctionnaires de l'environnement des conditions de réception favorables.

Le premier concentre les regards sur un individu en apesanteur sociale. Colporté et légitimé par des psychologues du changement social (courant dit de « l'engagement »), le succès rencontré par ce schème doit être relié à des évolutions plus profondes des sociétés capitalistes toujours plus différenciées. Ces dernières naturalisent les supports de l'identité individuelle (Le Bart, 2009), valorisent les explications d'ordre psychologiques (Mehl, 2003) et déprécient les identités collectives exprimées sur le mode du « nous » au profit d'une pathologie du « je » (Elias, 1991).

Les mesures incitatives s'acclimatent bien de ces évolutions plus profondes auxquelles elles participent. Ainsi, les justifications de la politique de « sensibilisation » (versant symbolique de l'incitation) de l'ADEME illustrent de quelles manières la psychologisation du monde social imprègne des pratiques administratives. Elles puisent volontiers dans les modèles du psychosociologue Robert-Vincent Joule qui plaide pour une « communication engageante » et développe des théories mécanistes telle que la « soumission librement consentie » ou le « coup de pied dans la porte » (Joule, Beauvois 2002) :

« La théorie « du pied dans la porte » chère à notre directeur de la com', c'est vraiment, on rentre par n'importe quels moyens pour suggérer à un acteur grand public ou citoyen de faire un geste ou de s'intéresser à quelque chose, et derrière, on peut dérouler nos actions »,

Entretien avec Boris Bailly, responsable du volet partenarial de la campagne « économies d'énergie, faisons vite, ça chauffe » ; docteur en économie, janvier 2005

L'intégration par la communication publique des savoirs psychologiques n'est pas nouvelle. On en retrouve par exemple des traces en 1993 chez Michel Le Net qui, dans *Communication publique, pratique des campagnes d'information*, consacre un chapitre à la « psychologie de la communication publique » devant « éclairer la compréhension psychologique de l'homme et de la foule » (Le Net, 1993). Mais il est vraisemblable que la rationalisation plus récente de ce secteur des administrations, qui à la faveur des transformations managériales des activités politiques, voit ses finalités se diversifier, accentue le poids de ces visions. « La nouvelle vulgate communicationnelle confirme sa capacité à dissoudre le politique, à dépolitiser les tensions de la société » (Neveu, 1994). Pour être efficace, la communication publique s'adresse moins à des groupes qu'à des individus isolés. Elle a un intérêt à la propagation des schèmes individualistes et œuvre donc à mettre en forme voire en théorie des lectures psychologisantes du monde social.

En complément de ce premier de type de schème, un second dispose à concevoir le monde social comme un ensemble uniforme sur lequel l'incitation peut agir efficacement. Il est entretenu par des professionnels de l'opinion qui exercent tantôt dans le secteur du marketing, tantôt dans l'univers académique. Ceux-ci donnent du poids à une vision des

individus ou des ménages dépossédés des caractéristiques sociales qui les distinguent. Sont ainsi rendus possibles des raisonnements mécaniques qui soutiennent que les comportements changent ou peuvent changer. Dans un contexte où les résultats doivent être chiffrés et évalués simplement, peu importe de savoir qui change, dans quelles proportions, etc. Face à l'impératif d'efficacité (Ogien, 2007), l'enjeu se réduit à quantifier un changement dont le contenu peut rester flou.

Dans les coulisses des actions de sensibilisation et d'incitation, les technologies sociales qui assoient des conceptions homogénéisantes de la société se rencontrent constamment. Elles se condensent néanmoins dans une étape centrale de la préparation des actions de communication qui consiste à exposer « l'état de l'opinion » (équivalent fonctionnel dans l'administration du « planning stratégique » des professionnels du marketing). En l'occurrence, cela se concrétise par une appréhension indifférenciée du « grand public » dont les connaissances et les points de vue sont saisis en permanence par de nombreuses « enquêtes d'opinions » (sondages, mais aussi, baromètres, études de représentations, etc.).

Pour le compte de l'ADEME, celles-ci sont menées par Daniel Boy, chercheur au CEVIPOF et consultant indépendant. Les sondages qu'il réalise chaque année sur les représentations de l'effet de serre servent surtout à produire quelques constats simples, qui ont avec eux la force du chiffre et de la statistique pour garantir la nécessité de communiquer (et cela, quel que soit finalement le sens du constat chiffré : soit il est « bon » et cela montre que la communication est utile; soit il est mauvais et il faut donc davantage communiquer). Mais ces données qui se soucient peu de pointer des différences sociales, alimentent des taxinomies génériques (les « Français », les « ménages », les « citoyens », etc.) et redoublent l'égalisation des responsabilités qui procède également d'un artefact statistique.

En effet, les capacités techniques ne permettent pas d'isoler socialement les populations qui émettent des GES tant ces derniers relèvent du fonctionnement ordinaire de divers champs sociaux (logement, transport, industrie, agriculture etc.) n'ayant que peu d'intérêt à prendre en charge ces questions. La manière dont sont répertoriées les émissions de GES en France aboutit à des données agglomérées incapables d'indiquer d'une quelconque façon comment ces émissions se distribuent entre les différents groupes sociaux. Toutefois, plus les individus sont dotés en ressources économiques, plus ils consomment et donc plus ils ont de propension à émettre des GES. Mais ces raisonnements, susceptibles de complexifier la rhétorique de la responsabilité individuelle, ne résistent pas à la force symbolique des représentations désociologisées et conformes avec l'*illusio* politique de l'intérêt général. Au total, l'égalisation des responsabilités se révèle bien être le produit d'une opération de quantification, au sens de mise en nombre du réel (Desrosières, 2005), qui modifie la réalité sociale qu'elle est supposée décrire.

Au final, divers agents opèrent les uns à côté des autres - mais sans nécessairement avoir conscience des effets convergents de leurs prestations - pour accréditer l'idée que la communication et les mécanismes de marché ont le pouvoir de corriger les comportements responsables d'émissions trop importantes de GES. Ils nourrissent des dispositions dans un contexte propice à leur développement (différenciation continue des sociétés favorable à des visions indifférenciées, managérialisation du politique, domination des acteurs de l'environnement). Ces dispositions à concevoir les destinataires de l'action publique comme un et indivisible participent des conditions de légitimation de dispositifs incitatifs. Ces derniers trouvent leur pertinence et leur sens dans un rapport aux gouvernés définis comme rationnels, également capables de modifier leurs habitudes, également exposés aux messages, et homogènes dans leur réception (présupposée docile) de ces messages.

Des dispositifs révélateurs d'une appréhension marchande de l'action publique

Avant de revenir sur les traits managériaux des dispositifs incitatifs, précisons que leur affichage important ne doit pas faire oublier que des mesures davantage structurelles sont également instaurées. Mais celles-ci s'inscrivent dans des temporalités plus longues (par exemple définition des schémas nationaux de déplacement) et sont moins dépendantes de leur visibilité pour se développer. Si bien que même si elles n'ont pas le monopole des politiques devant permettre la réduction des émissions de GES, les actions incitatives sont les seules sur lesquelles l'Etat communique. Elles profitent ainsi d'une valorisation symbolique qui s'explique par le sentiment qu'il faut agir vite et qu'elles se présentent comme des solutions optimales à court terme. Comme pour les politiques de l'emploi ou de la santé alimentaire décortiquée par Thomas Alam et Jérôme Godard, l'urgence incline à promouvoir des actions qui s'appuient sur les mécanismes jugés efficaces du marché (Alam, Godard, 2007).

Car les mesures incitatives se caractérisent notamment par leur « conformité avec les nouveaux canons marchands de la modernité » (Alam, Godard, 2007, p.86). Il convient donc de remarquer la considération nouvelle d'un registre de politiques publiques déjà ancien. On peut ainsi interpréter l'affichage insistant de la fiscalité verte par les administrations en charge de l'environnement comme un ajustement à la revalorisation de ce label dans un contexte de managérialisation plus fort de l'activité bureaucratique. Comme le constate Luc Boltanski, ces mesures participent sans doute de l'ennoblissement de ceux qui les initient : « cette façon d'opérer, empruntée au néo-management et formalisée dans un cadre microéconomique néo-classique, a pour caractéristique de se présenter, chaque fois que cela est possible sur un mode libéral de l'incitation, assortie d'avantages pour ceux qui s'y conformeront » (Boltanski, 2008).

Outre cette « économisation » des politiques environnementales (Rumpala, 2003), les dispositifs incitatifs mettent en avant leur transparence et se présentent comme des services rendus, dans l'intérêt général, aux particuliers. De la sorte, ils enrôlent sans difficulté un nombre important de partenaires issus d'univers diversifiés. Que ce soit aux niveaux locaux, nationaux, supranationaux, dans le public, l'associatif ou le privé, l'incitation mobilise et peut se prévaloir d'une assise partenariale solide. Ce qui pourrait être perçu comme un retrait de l'Etat constitue plus exactement une redéfinition des modes d'action de l'Etat dans le sens d'une « politisation qui dépolitise » (Comby, 2008). Il reste que ces logiques partenariales qui actualisent les principes de la transparence et de la proximité et qui assurent le consensus et la participation de tous à la réussite de cette politique publique, lui confère un goût de modernité très valorisé dans le champ politique.

Indices de la marchandisation de l'action publique, ces dispositifs incitatifs pourraient également se lire comme un prolongement des formes de biopouvoir telles que suggérées par Michel Foucault. Comme le constate Caroline Ollivier-Yaniv, ce dernier s'étend peu sur les outils de la biopolitique. Elle relève toutefois une référence à « des mécanismes beaucoup plus subtils, économiquement beaucoup plus rationnels que la grosse assistance, à la fois massive et lacunaire, qui était essentiellement rattachée à l'église. On va avoir des mécanismes plus subtils, plus rationnels, d'assurance, d'épargne individuelle et collective, de sécurité, etc. » (Foucault, 1997 ; cité par Ollivier-Yaniv, 2008, p. 108). Il paraît donc assez raisonnable d'inscrire le développement des politiques incitatives dans la veine des techniques de gouvernement des conduites propres à la biopolitique. L'incitation et les stratégies multiformes de « sensibilisation » participent en effet du souhait d'organiser la modération des pratiques individuelles. Comme sur le problème de la sécurité routière, « on observe que la vision centrée sur l'individu et les erreurs qu'il commet s'est imposée et a imprégné l'institutionnalisation du secteur. » (Reigner, 2005). Il devient ainsi pertinent de

se demander dans quelles mesures la managérialisation de l'activité politique, et la redéfinition des critères de l'excellence administrative qui en résulte, renforce le recours à ces technologies du pouvoir qui visent à réguler les comportements⁷.

L'INCITATION : UN REGISTRE DE POLITIQUE PUBLIQUE QUI A DES EFFETS SUR LA CONSTRUCTION PUBLIQUE DU PROBLEME

Pour conclure, il convient de revenir sur la problématique soulevée en introduction. Dans quelle mesure l'Etat participe-t-il, sous contrainte managériale, au cadrage dominant du problème climatique dans les espaces publics qui s'en saisissent ?

Définir une politique publique, consiste en une double opération de décodage-recodage d'un problème, « donc d'abord à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir » (Muller, 2003). Dans cette perspective, le recours à des dispositifs incitatifs s'accompagne d'un travail symbolique qui consiste à rendre difficilement contestable l'imputation de responsabilité aux comportements individuels. Dès lors, les définitions du problème favorisées partagent le souci de « sensibiliser », au double sens de rendre sensible et de faire prendre conscience. Or, cela n'est pas neutre sur la structuration de l'espace du dicible à propos des enjeux climatiques.

Il a déjà été souligné que l'impératif de sensibilisation des individus passe par une marginalisation des discours qui avancent que les solutions aux changements climatiques relèvent d'abord de choix collectifs. Ces points de vue existent, mais ceux qui les portent n'ont pas les ressources pour les imposer ou bien préfèrent les faire passer après les discours qui pointent les responsabilités de chacun.

Selon une logique similaire, les enjeux liés à l'adaptation aux changements climatiques ne sont pas mis en avant par les « définisseurs » du problème climatique. Ceux-ci s'accordent sur l'idée que s'adapter, ce n'est déjà plus « lutter contre ».

« On ne veut pas en parler parce que l'adaptation, et moi-même, je ne souhaitais pas qu'on en parle trop, parce que l'adaptation ça veut dire qu'on considère le changement climatique comme inéluctable et au fond ça veut dire, « ben ne prenons pas tellement de mesures pour lutter contre le changement climatique, parce qu'il vaut mieux s'adapter », et ça je trouve que dans la communication, il y a un vrai risque »

Entretien avec Serge Lepeltier, Février 2006

Outre le fait que cet extrait témoigne de la réussite des représentations centrées sur la psychologie des destinataires, il montre aussi les effets symboliques de l'incitation. Le message doit être univoque pour que tout le monde puisse prendre conscience et agir. Il serait possible de citer d'autres types d'enjeux, de cadrages ou de discours qui, comme les controverses ou les polémiques sur l'organisation de l'expertise scientifique et ses résultats, demeurent aux marges de l'espace du dicible sur le problème climatique.

Il reste que cette hiérarchisation et cette sélection de ce qu'il est souhaitable de dire renvoie à une configuration sociale au sein de laquelle les positions se sont stabilisées

.....

⁷ Il serait aussi pertinent de mobiliser les travaux de Norbert Elias, notamment pour expliquer les effets sociaux de ces politiques qui diffusent de nouvelles normes (Elias, 1974). En effet, les capacités des différents groupes sociaux à s'appropriier ces injonctions à maîtriser ses consommations énergétiques varient. Ces normes peuvent alors servir à certains pour se distinguer en faisant valoir un rapport civique à ces enjeux, là où d'autres sont condamnés à nourrir un rapport pratique à ceux-ci (Comby, 2008).

autour de cette construction dominante. Cela signifie d'une part que celle-ci peut évoluer en fonction de la modification des rapports de force, et d'autre part que l'Etat n'a pas imposé seul cette définition du problème la plus accessible. Il y aurait ainsi encore beaucoup à dire sur les intérêts et les propensions diverses des scientifiques, des associations, des acteurs économiques privés ou bien des journalistes spécialisés, à relayer, selon leurs logiques propres, les mécanismes et les discours de l'incitation.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allam, Thomas, Godard, Jérôme (2007), « Réformes sectorielles et monstration de la modernité. Les usages des savoirs managériaux dans les politiques de l'emploi et de l'alimentation », *Politix*, n°79, pp.77-100.
- Boltanski, Luc (2008), *Rendre la réalité inacceptable. A propos de « La production de l'idéologie dominante »*, Paris : Demopolis.
- Bourdieu, Pierre (1993), « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°96-97, p.49-62.
- Comby, Jean-Baptiste (2008), *Créer un climat favorable. Les enjeux liés aux changements climatiques : valorisation publique, médiatisation et appropriations au quotidien*, thèse sous la direction de Rémy Rieffel, Université Paris II.
- Elias, Norbert (1974), *La civilisation des mœurs*, Paris : Calmann-Levy.
- Elias, Norbert (1991), *La société des individus*, Paris : Fayard.
- Foucault, Michel (1997), « Il faut défendre la société ». *Cours au collège de France*, 1976, Paris : Gallimard-Seuil.
- Joule, Robert Vincent, Beauvois, Jean-Louis (2002), *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Lascombes, Pierre (1994), *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris : La Découverte.
- Laurens, Sylvain (2006), *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1982) : socio-histoire d'une domination à distance*, thèse de sociologie, sous la direction de Gérard Noiriel, Paris-EHESS.
- Lavoux, Thierry (1999), « Evolution des structures et compétences du ministère de l'environnement des origines à nos jours », (p. 85-102) in Lascombes, Pierre, dir. (1994), *Instituer l'environnement, vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, Paris : l'Harmattan.
- Le Bart, Christian (2009), *L'individualisation*, Paris : Les Presses de Sciences Po.
- Le Net, Michel (1993), *Communication publique, pratique des campagnes d'information*, Paris : La Documentation Française.
- Mehl, Dominique (2003), *La Bonne Parole, quand les psys plaident dans les médias*, Paris : Editions de La Martinière.
- Muller, Pierre (2003), *Les politiques publiques*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Neveu, Erik (1994), *Une société de communication ?*, Paris : Montchrestien.
- Neveu, Erik (1999), « L'approche 'constructiviste' des problèmes publics : un aperçu des travaux anglo-saxons », in *Etudes de Communication*, n° 22, pp. 41-57.
- Ogien, Albert (2007), *La gouvernance ou le mépris du politique*, Cités, 2007.
- Ogien, Albert (2009), « La perfection gestionnaire. Rhétorique de l'efficacité et démocratie », in Ollivier-Yaniv, Caroline, Rinn Michael (dir.) (2009), *Communication de l'Etat. Promotion d'une société parfaite et gouvernement*, Grenoble : PUG.
- Ollivier-Yaniv, Caroline (2008), *La communication comme outil de gouvernement. Définition et enjeux de la politique du discours*, mémoire d'HDR en sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Simone Bonnafous, Université Paris 12.
- Ollivier-Yaniv, Caroline et Oger, Claire (2007) « Analyse du discours et sociologie compréhensive. Retour critique sur une pratique de recherche transdisciplinaire. », in

Analyse du discours et sciences humaines et sociales, Simone Bonnafous et Malika Temmar (dir.), Paris, Ophrys, 2007, pp. 48-57.

Padioleau, Jean-Gustave (1982), *L'Etat au concret*, Paris : Presses Universitaires de France.

Reigner, Hélène, (2005), « L'idéologie anonyme d'un objet dépolitisé : la sécurité routière », *Sciences de la société*, n°65, p.125-144.

Robert, Cécile (2007), « Les transformations managériales des activités politiques », *Politix*, 79, p.7-23.

Rumpala, (2003), *Régulation publique et environnement, questions écologiques/réponses économiques*, Paris : L'Harmattan.

LA CONSTRUCTION DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE COMME PROBLÈME DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE DANS LA FRANCE DES ANNÉES 1990-2000

[Étienne Douat](#)

Médecine & Hygiène | « **Déviance et Société** »

2007/2 Vol. 31 | pages 149 à 171

ISSN 0378-7931

DOI 10.3917/ds.312.0149

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2007-2-page-149.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Médecine & Hygiène.

© Médecine & Hygiène. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LA CONSTRUCTION DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE COMME PROBLÈME DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE DANS LA FRANCE DES ANNÉES 1990-2000

Étienne Douat*

L'absentéisme scolaire ne constitue pas une nouvelle forme de déviance. Au moment même de l'instauration de l'école obligatoire, celle-ci a fait l'objet d'une résistance. Mais si la norme d'assiduité scolaire s'est d'emblée confrontée à l'absence de certains élèves, la constitution de l'absentéisme en tant que problème social est très récente. Ce n'est effectivement qu'à partir du moment où cette question a été associée à celle des jeunes de banlieue, indissociablement conçus comme dangereux et en danger, qu'entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000, elle s'est imposée et thématisée sur la scène publique comme un problème préoccupant exigeant des solutions collectives. À partir de l'exploitation de textes officiels, rapports institutionnels, discours politiques et documents médiatiques, cet article propose de retracer quelques-unes des étapes de cette période, en étudiant les manières de dire et de faire, travaillées au cours d'un processus de socialisation collectif, qui ont constitué progressivement la pratique de l'absentéisme comme étant avant tout un problème de sécurité intérieure.

MOTS-CLÉS : ÉCOLE – ABSENTÉISME SCOLAIRE – DÉLINQUANCE – CORPS – SURVEILLANCE

Introduction

Depuis les lois Ferry sur l'obligation scolaire et la laïcité de 1882, l'absentéisme existe dans l'institution scolaire. Pour paraphraser Howard Becker (1985), en même temps que s'est instituée la norme de l'assiduité scolaire, s'est créée la déviance que constitue l'absentéisme. Au moment de la mise en place de la scolarité obligatoire, celle-ci a d'emblée fait l'objet d'une résistance. Une partie des agriculteurs en particulier a largement résisté à cette imposition, arguant de la nécessité de disposer de leurs enfants, au moins ponctuellement, pour la réalisation des travaux des champs. C'est dans ce contexte que non seulement les grandes vacances ont été instaurées, mais aussi que la limite des quatre demi-journées d'absence par mois « sans justification » a été décidée.

Mais si la norme d'assiduité scolaire s'est d'emblée confrontée à l'absence de certains élèves, la constitution de l'absentéisme en tant que problème social, tel qu'il se pense et se met en acte aujourd'hui, est récente. Selon Dominique Glasman, l'émergence d'une préoccupation pour le « décrochage scolaire » (catégorie faisant à la fois référence à la déscolarisation et à l'absentéisme) est liée à une pluralité d'éléments caractérisant le contexte des années 1980-1990. Il évoque notamment *le problème lancinant de l'insertion sociale et*

* CERLIS (CNRS-PARIS 5).

professionnelle des jeunes non qualifiés, le renforcement de la norme de la scolarisation de masse jusqu'à un âge avancé, et le *souci d'ordre public et les menaces que sont censées faire peser sur lui des élèves en errance* (Glasman, 2003, 9). Dans la perspective d'une étude spécifiquement orientée sur la construction politique de l'absentéisme scolaire comme problème social politiquement *digne d'attention* (Lenoir, 1989), nous proposons d'abord de distinguer cette pratique de la déscolarisation. L'absentéisme est une pratique singulière d'oscillation entre présence et absence, qui ne débouche pas nécessairement sur une rupture scolaire précoce. Par ailleurs, elle a fait l'objet d'un investissement politique particulier ces dernières années, en partie indépendamment de la préoccupation relative à la déscolarisation. Aussi, si l'on admet cette distinction, et considérant l'approche de Dominique Glasman, nous faisons l'hypothèse que le dernier élément – le souci d'ordre public – a été particulièrement décisif dans la constitution de l'absentéisme scolaire en problème social. Si l'on s'est d'abord soucié de la déscolarisation principalement au nom de l'insertion professionnelle des jeunes, on se préoccupe de plus en plus aujourd'hui de l'absentéisme essentiellement au nom de son lien réel ou supposé avec la délinquance ou les « incivilités ». À cet égard, soulignons « lien supposé » car *si absences répétées et délinquance existent chez les mêmes sujets, la relation de cause à effet entre l'un et l'autre, ou l'existence dans un même processus, d'étapes vers la délinquance, dont l'une serait constituée par des absences de plus en plus nombreuses, est loin d'être généralisable* (Esterle-Hedibel, 2006, 56).

Ce n'est qu'à partir du moment où la question des manquements à l'assiduité scolaire a été associée à celle des jeunes de banlieue, indissociablement conçus comme dangereux et en danger, qu'entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000, cette question s'est imposée et thématisée comme une question digne d'intérêt sur la scène publique. À travers l'exploitation de textes de loi, circulaires et décrets, de rapports institutionnels, de discours politiques et de documents médiatiques, nous proposons donc de revenir ici sur quelques-unes des étapes de cette courte période – sous la forme d'une chronique – en étudiant les manières de dire et de faire, travaillées au cours d'un processus de socialisation collectif, qui ont constitué la pratique de l'absentéisme comme problème social¹.

La constitution du corpus de données s'est faite en deux temps. D'abord, nous avons commencé par chercher, puis examiner un maximum de documents faisant référence à l'absentéisme scolaire (dans la presse, les essais politiques ou journalistiques, les bulletins officiels, les reportages télévisés, etc.). Ensuite, lorsque nous sommes parvenu à une phase de saturation dans le travail de collecte des données (par exemple : les nouveaux documents trouvés n'apportaient précisément plus grand-chose de nouveau), nous nous sommes efforcé de dégager un fonds, relativement limité (une soixantaine de documents) mais constituant cependant un bon échantillon des présupposés, arguments rhétoriques ou logiques, formes de thématisation ou lieux communs les plus récurrents sur l'absentéisme.

¹ Soulignons dans cette introduction qu'il convient de ne pas opérer de séparation entre les discours et les pratiques : l'absentéisme est bien à la fois une réalité sociale objective, non réductible à *la réalité des institutions et actions publiques* (Lahire, 1999, 35) qui ne saisissent qu'une partie des situations sociales vécues, et la construction d'une grille de lecture de ces situations. Celle-ci se déploie dans des lieux institués de discours, lesquels *permettent de donner l'illusion sociale (ou la certitude comme on voudra) de l'existence « objective » du problème, puisque des personnalités légitimes viennent en parler (...), [et] constituent aussi et surtout des lieux de socialisation où se découvrent, s'apprennent et se révisent les manières de parler du problème* (ibid., 36). Les discours politiques qui constituent l'absentéisme en tant que problème social sont des pratiques de socialisation, et non une simple représentation, voile qui viendrait se poser sur un réel muet. Formés à travers la pratique et pour elle, ils ont, selon l'expression de Durkheim, une *justesse pratique* (cité in Lenoir, 1989, 54).

La construction du problème social de l'absentéisme à l'ombre de celui de la délinquance

De la délinquance à l'absentéisme

C'est dans le contexte des « émeutes urbaines » du début des années 1990 (Mucchielli, 2002), que la question de la délinquance des mineurs se réactualise avec force dans les discours publics, jusqu'à devenir une composante incontournable de l'approche de « l'insécurité », constituée en problème social depuis le milieu des années 1970. Dès lors, la délinquance des mineurs fait l'objet d'une préoccupation politique et médiatique croissante : une majorité de médias et d'hommes politiques s'emparent progressivement de la question, et assurent, en se référant notamment à l'évolution croissante du nombre d'interpellations d'adolescents, qu'elle augmente de façon importante dans les années 1980-1990, sans qu'il existe une augmentation avérée des actes délictueux.

Indicateur privilégié : une présence intempestive et prolongée dans la rue

De manière récurrente et plus ou moins tacitement, les discours qui se développent alors, se focalisent sur la présence dans la rue, dans certains quartiers, de certains adolescents, laquelle est *a priori* considérée comme un prélude à la délinquance, puisque pensée comme systématiquement associée à des regards persistants, crachats, paroles ou musique trop fortes, insultes ou bousculades, conçus comme des « agressions », ou ce qu'on commence à appeler dans ces années 1990 des « incivilités »². Les attroupements sur les trottoirs, au pied des immeubles ou dans les cages d'escalier sont interprétés comme une menace³, dans des discours qui évoquent aussi bien les actes avérés que redoutés, les agressions verbales ou physiques réelles et le sentiment d'insécurité, contribuant à légitimer l'association entre présence de jeunes dans la rue et danger pour autrui.

Mais toutes les présences prolongées dans la rue ne font pas l'objet de la même interprétation. L'*hexis*, la tenue vestimentaire, la couleur de la peau et l'accent de ces jeunes témoignant de leur appartenance aux milieux populaires, en particulier issus de l'immigration, sont corrélés avec l'idée de menace ou d'insécurité (cf. par exemple Boucher, 2001 ; Betin, Martinais, Renard, 2003). Le fait que certains jeunes associent effectivement présence dans la rue et actes délictueux avérés, légitime la présomption de culpabilité qui pèse souvent sur les jeunes qui occupent de façon prolongée l'espace public, et justifie l'idée que cette occupation de l'espace public est un problème social qu'il faut traiter.

La démission parentale

En même temps que se développe la préoccupation sociale autour d'une jeunesse trop présente dans la rue, se constitue un discours explicatif du phénomène. Le fait que certains enfants ou adolescents des quartiers populaires occupent la rue de façon prolongée à des heures illégitimes (pendant le temps scolaire, celui des activités familiales ou encadrées

² C'est notamment ce qu'expriment certains groupes sociaux de milieux privilégiés qui refusent l'installation de logements sociaux dans leur quartier, par peur d'une cohabitation avec ceux-là mêmes qui sont associés au « problème des banlieues » (cf. par exemple le dossier « Ces villes qui rejettent les HLM », *Libération* du 8 mars 2000).

³ Pour une illustration de cette forme d'interprétation voir par exemple le dossier « Les nouveaux “barbares” », *Le Point*, 29 novembre 1997.

par des structures associatives) est présenté comme le produit d'un manque de surveillance, d'une carence éducative, d'une démission (plus ou moins intentionnelle) des parents ou d'une rupture des liens familiaux. Ces catégories sont de plus en plus mobilisées lorsqu'il s'agit de désigner les causes des « dérives » ou des « problèmes » des jeunes (voir notamment, de Singly 1997a, 1997b ; Mucchielli, 2000 ; Gayet, 2003). On demande avant tout aux familles suspectées d'être laxistes d'assurer un travail de contrôle de leurs enfants pour les soustraire à la rue perçue comme dangereuse, synonyme de « mauvaises fréquentations », et leur transmettre des repères conformes aux exigences sociales dominantes. Pour ces familles *a priori* coupables d'avoir baissé les bras dans leur travail éducatif, c'est la restauration d'une discipline ou d'une « autorité » qui est souhaitée, en cohérence avec une approche républicaine telle qu'elle peut se réactualiser⁴.

Le présupposé de la culpabilité des parents débouche sur la possibilité de leur condamnation. Si on ne réinvente rien en matière de textes de loi, ce contexte est en revanche favorable à leur réactualisation et leur valorisation. L'inculpation des parents pour « défaut d'éducation » au titre de l'article 227-17 du code pénal⁵, la suspension ou suppression des allocations familiales, le rappel à la loi par le policier qui ramène l'enfant trouvé dans la rue, sont ainsi des solutions de plus en plus invoquées dans les espaces médiatiques et politiques ou dans le champ du travail social. Les années 1990-2000 voient émerger de plus en plus d'« affaires » à ce sujet : les médias relayent largement des faits divers d'enfants ramenés par la police chez eux le soir, alors qu'ils « traînaient dans la rue », et les discours explicatifs les plus répandus renvoient à la négligence des parents concernant l'emploi du temps de leurs enfants⁶.

Des jeunes absentéistes qui échappent à la socialisation scolaire

L'approche de la délinquance des mineurs mobilise donc avec force la norme dominante de l'occupation des différents espaces sociaux par les enfants et les adolescents, et si ceux-ci sont censés être dans leur famille ou les structures sportives et culturelles le soir, le mercredi après-midi et le week-end, ils doivent par ailleurs être à l'école aux heures ouvrables les jours de la semaine. Une partie importante des analyses et témoignages relatifs à cette question de la délinquance juvénile centre alors sa cohérence sur une corrélation, réelle ou supposée, entre la présence de certains jeunes dans les espaces publics et l'absentéisme scolaire : la gêne occasionnée par la présence de ces jeunes dans les espaces

⁴ Cf. le texte signé par Régis Debray, Max Gallo, Jacques Julliard, Annie Kriegel, Olivier Mongin, Mona Ozouf, Anicet Le Pors et Paul Thibault : « Républicains, n'ayons plus peur ! » publié dans *Le Monde* du 4 septembre 1998.

⁵ Dans cet article il est précisé que : *Le fait, par le père ou la mère légitime, naturel ou adoptif, de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur, est puni de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende* (Loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002 art. 27, *Journal Officiel* du 10 septembre 2002).

⁶ À titre d'illustration, on peut rappeler la grande médiatisation de la condamnation de Simone Ignaczak à six mois d'emprisonnement dont un mois ferme pour « défaut d'éducation ». Cette mère de quatre enfants fut accusée de se « soustraire à ses obligations de mère » en laissant ses enfants sortir le soir, en commettant des vols avec eux, en ne s'assurant pas de leur assiduité scolaire. Pendant le procès, on lui reprocha également d'avoir un domicile dans un « état d'insalubrité repoussant », selon l'assistante sociale qui a visité le domicile (cf. *Le Monde*, 10 mars 2000). Voir également le dossier signé par Marie Huret, « Enfants délinquants, parents condamnés », *L'Express* du 16 décembre 1999. Outre la valorisation de l'article 227-17 considéré comme « révolutionnaire », la journaliste rappelle la multiplication par quatre des condamnations effectives de parents en référence à cet article entre 1994 et 1997.

publics s'exprime sous la forme d'un soupçon aux heures de la journée où « ils devraient être à l'école »⁷. L'absentéisme scolaire, dont les parents sont également désignés comme responsables, est donc évoqué comme la première étape du processus de délinquance ou de marginalisation.

De la prévention à la répression : la déscolarisation progressive du problème de l'absentéisme

Les jeunes dans la rue : population considérée comme dangereuse mais aussi en danger

Dans le contexte des années 1990, cette question de l'occupation intempestive de la rue par certains jeunes n'est cependant pas uniquement envisagée sous l'angle de la délinquance ou de la menace d'agression pour autrui. Conformément à l'esprit de l'ordonnance de 1945 sur « l'enfance délinquante » et aux pratiques de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou de la Sauvegarde de l'enfance, l'analyse et le traitement éventuellement répressif de la délinquance des mineurs sont indissociables d'une approche en termes de protection et d'éducation des jeunes concernés. Dans ce contexte, la présence prolongée de certains jeunes dans la rue s'impose également comme l'un des principaux révélateurs de l'existence d'une jeunesse « à la dérive » ou « en errance »⁸. Un jeune, parce qu'il traîne dans la rue, est supposé inscrit dans un processus débouchant sur des pratiques de transgression, et est donc considéré comme un individu en danger, c'est-à-dire socialement « exclu » ou en voie de le devenir, et nécessitant une protection institutionnelle. Denis Salas résume bien cette perspective en parlant de *délinquance d'exclusion* (1998). Ainsi, dans les champs politique et médiatique, mais aussi dans celui du travail social, la question de la délinquance des mineurs, et de son prélude – la présence dans la rue –, se trouve alors systématiquement associée à la question de l'enfance dangereuse et en danger. Cette question est subsumée par le modèle de la « population à risque » qui *comporte une certaine ambiguïté dans la mesure où elle est utilisée tantôt pour parler de populations sur lesquelles plane un « risque » et qui sont par conséquent potentiellement en danger (...), et tantôt de population pouvant produire le risque, et qui sont donc désignées comme dangereuses pour les autres* (Lahire, 1999, 231).

Extraire les enfants et les jeunes de « l'influence néfaste de la culture de rue » et les soumettre à l'action socialisatrice de certaines institutions (école, puis structures municipales, associations, centres de loisirs, etc.) constituent une priorité sociale repérable dans les programmes des clubs de prévention ou d'animation ou dans les Contrats temps libre ou Contrats éducatifs locaux de la fin des années 1990. La rue ne doit être qu'un lieu de passage ou de transition, sinon elle devient *un facteur de dépravation* (Muel-Dreyfus, 1975).

La circulaire du 25 octobre 1996 qui rappelle l'obligation d'assiduité des élèves, précise que *les établissements [scolaires] sont confrontés à une augmentation réelle et préoccupante de l'absentéisme*. Le texte insiste sur l'idée qu'outre son « augmentation » (non chiffrée), l'absentéisme *revêt une intensité particulière dans certains établissements et prend des formes nouvelles : absence sur une période longue, multiplicité de courtes absences, absences*

⁷ Cf. par exemple Jelen (1999), ou Marie Huret, signant l'article « Enfants délinquants, parents condamnés », dans *L'Express* du 16 décembre 1999.

⁸ Patrice Pattegay (2001) montre que la catégorie de « jeunes en errance » comme catégorie d'action publique de plus en plus mobilisée aujourd'hui, est une construction des années 1990.

sélectives à certains enseignements, à certains exercices ou à des périodes de l'année. Il semble que, tout autant que la montée globale du phénomène qui reste hypothétique, ce sont ses nouvelles formes qui inquiètent les pouvoirs publics, ainsi que leur concentration dans certains établissements de banlieue défavorisée. L'absentéisme semble en effet d'autant plus socialement préoccupant qu'il concerne les milieux populaires, parce qu'il est supposé se traduire par une occupation de la rue synonyme de danger pour soi et pour autrui. Dans les milieux plus aisés, l'absentéisme se traduit davantage par un investissement d'espaces réservés (cafés) ou privés (domicile) conformément aux normes d'occupation de l'espace de ces milieux sociaux, alors sous-exposés aux contrôles institutionnels (cf. notamment Chamborédon, 1971).

Le colloque de Villepinte : les jeunes doivent être resocialisés par l'école

C'est durant la deuxième moitié des années 1990, et en particulier après l'arrivée des socialistes au pouvoir, lorsque ceux-ci s'approprient officiellement le thème de l'insécurité et de la délinquance des mineurs, que la question de l'absentéisme commence à devenir une préoccupation proprement politique. Le point de départ de la réflexion reste celui de la délinquance, mais, fidèles à une conception qui souhaite insister sur la « prévention », les discours donnent une place centrale au rôle de l'école, seule institution capable de transmettre les valeurs et les règles conçues comme propres à juguler les comportements délinquants des jeunes, puisque les parents sont supposés être démissionnaires par ailleurs. Les élèves absents sont précisément perçus comme ceux qui échappent à cette transmission, donc ceux qui poseront un jour ou l'autre problème en matière de délinquance. Le colloque de Villepinte organisé en octobre 1997 par le nouveau ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, peut être considéré comme une étape particulièrement significative où se déploie de manière exemplaire cette approche.

Pour les intervenants de la gauche gouvernementale, les causes principales de la délinquance sont à chercher dans un « défaut de citoyenneté », « l'effacement délétère du sentiment d'appartenance à la nation » une « crise morale » ou encore dans un grave déficit de socialisation : *Peu ou pas socialisés, sans structure mentale et affective, ces jeunes adolescents n'ont souvent pour seul réflexe que la violence. N'ayant plus de repères et de normes, ils ne savent pas ce que signifie le passage à l'acte, qu'entre le désir et le passage à l'acte, il doit y avoir une barrière* (Aubry, 1997, 41). Si l'accentuation de la répression pour une partie de ces jeunes est prévue (cf. la multiplication des centres fermés), la prévention par l'apprentissage de « la morale » et l'éducation civique à l'école doit constituer une priorité : *[pour] faire pleinement respecter le droit à la sûreté, les policiers, les gendarmes et les tribunaux seront toujours insuffisants si les jeunes ne sont pas, dès le plus jeune âge, instruits de ce qu'est la loi* (Chevènement, 1997, 5sqq.). Les différents ministres exposent les orientations ou redéfinitions que doit prendre cet apprentissage :

« Commençons donc par des notions de base et construisons par étape un enseignement qui permette à tous de discerner le bien du mal. Mesdames et Messieurs, je n'ai pas peur de parler de morale. Le mot a quasiment disparu de notre vocabulaire comme s'il faisait peur notamment aux gens de gauche. La morale civique commence par la morale tout court. Discerner entre les valeurs, savoir utiliser son jugement moral, respecter autrui comme un être autonome – ce qui est le début de toute morale – tout cela peut et doit être enseigné » (Allègre, 1997, 34).

« Il y a 12 ans, lorsque j'étais ministre de l'Éducation nationale, j'ai rétabli l'éducation civique dans l'enseignement primaire et au collège. Il n'est pas sûr qu'elle soit correctement orientée : elle se réduit souvent à des préoccupations moralisantes ou militantes, exaltant un altruisme bien intentionné, revendiquant des droits individuels, y compris le droit à la différence comme une forme moderne de tolérance (...) Je l'admets volontiers : l'éducation civique faillirait à sa tâche si elle ne visait pas notamment à l'égard des plus jeunes à civiliser des enfants qui ne sont pas naturellement enclins à l'être et que le Professeur Nicolet qualifie avec humour de "jeunes barbares". L'éducation civique peut, ce faisant, offrir une nouvelle garantie de l'ordre contre la violence par un apprentissage précoce des règles de civilité » (Chevènement, 1997, 6).

L'objectif politique de moraliser ou « civiliser » des enfants ou des adolescents qualifiés de « barbares », ou quelques mois plus tard de « sauvages », constitue une forme d'actualisation, sous des modalités différentes, de la philosophie de la gauche républicaine qu'incarnait Jules Ferry sous la Troisième République au moment de la mise en place de l'obligation de scolarité pour tous. Selon ce modèle, il existe une culture supérieure et universelle, solidaire de « la raison », du « progrès », et de « la science » (Mayeur, 1973, 113) que tous les enfants doivent intérioriser durant leur scolarité. L'intégration de cette culture commune à travers le passage obligatoire par l'école est censée assurer la construction d'un sentiment d'unité nationale, d'une acceptation des contraintes de l'ordre social. L'école obligatoire pour tous doit permettre d'assurer une certaine « homogénéité » ou « cohérence » entre les membres de la société telle que la pensait Durkheim (1999).

Des textes de « lutte contre l'absentéisme » au carrefour de l'Éducation nationale, de la Justice et de l'Intérieur

Dans ce contexte, l'institution scolaire est donc fermement invitée à contrôler davantage la présence de ceux qu'elle a pour mission d'éduquer, en particulier dans les collèges où se concentre l'essentiel des adolescents des milieux populaires, âgés de 12 à 17 ans.

La « lutte contre l'absentéisme » qui s'engage alors, puisque construite sur un arrière-fond de « lutte contre la délinquance », donne lieu à une multiplication, dans un laps de temps très court, de textes officiels faisant référence à la question du contrôle de la présence effective des élèves dans les établissements scolaires, émanant non seulement de l'Éducation nationale, mais aussi de la Justice et de l'Intérieur. Certains, directement orientés sur la lutte contre l'absentéisme, sont initiés par le ministère de l'Éducation nationale, mais également signés par les ministères de l'Intérieur et de la Justice : la circulaire du 25 octobre 1996 de « prévention de l'absentéisme » et la loi du 22 décembre 1998 « tendant à renforcer le contrôle de l'obligation scolaire ». Parallèlement, d'autres textes orientés sur la lutte contre la délinquance des mineurs sont cette fois initiés par le ministère de l'Intérieur, mais également signés par celui de l'Éducation nationale : la circulaire relative à la mise en place des Contrats locaux de sécurité (CLS)⁹ du 28 octobre 1997 ou celle relative à la délinquance des mineurs le 6 novembre 1998.

⁹ Les Contrats Locaux de Sécurité sont signés par le préfet, le procureur de la République et le maire et permettent la mise en place d'une politique locale concertée de sécurité où sont associés différents partenaires tels que les chefs d'établissements, les éducateurs de la PJJ, les associations, les services de police et de gendarmerie ou encore les sociétés de transports.

Ces différents textes cosignés par l'Intérieur, la Justice et l'Éducation nationale, exhortent l'institution scolaire à s'inscrire dans le cadre d'un travail concerté de lutte contre la délinquance des mineurs, et confirment que l'absentéisme se cristallise comme problème social à l'aune de la préoccupation sécuritaire du moment. Ainsi par exemple, dans la circulaire relative à la mise en œuvre des CLS, les chefs d'établissements font partie des acteurs prioritaires qui doivent s'investir dans la prévention de la délinquance au niveau local. Sous l'autorité du préfet, ils doivent s'inscrire dans un partenariat avec les procureurs de la République, les maires, les protections judiciaires de la jeunesse (PJJ) et les services de police et de gendarmerie¹⁰. Comme cela sera confirmé lors du Conseil de sécurité intérieure présidé par Lionel Jospin le 8 juin 1998, « la maîtrise de l'absentéisme »¹¹ constitue la tâche essentielle de ces chefs d'établissements dans les « quartiers sensibles »¹². La circulaire relative à la politique pénale en matière de délinquance juvénile de 1998 fait écho à ces orientations, en rappelant que l'Éducation nationale fait partie des acteurs *responsables de la question de la délinquance juvénile* et doit *engager des actions pour limiter l'absentéisme scolaire et la déscolarisation des mineurs qui sont, nous le savons, facteurs de délinquance*. La création des classes-relais peut constituer un exemple de réponse à cette mission de prévention de l'absentéisme et de *renforcement de l'éducation civique et de l'apprentissage de la loi*¹³.

Les missions assignées aux acteurs de l'institution

Les textes et discours officiels de cette période déclinent les missions quotidiennes assignées aux acteurs de l'institution scolaire. D'une part, les chefs d'établissements doivent réaffirmer la règle d'assiduité auprès des élèves et de leur famille, rappeler la responsabilité de cette dernière en cas de transgression et les sanctions qu'elle encourt alors (suspension ou suppression des allocations familiales). Cette loi doit être présentée comme indiscutable : *La lutte contre l'absentéisme revêt une dimension à la fois normative et éducative. Il convient, en premier lieu, d'exiger que l'obligation d'assiduité soit respectée par les élèves (...). L'observation des règles (...) constitue un des éléments de la formation civique des élèves.*¹⁴ La capacité institutionnelle à faire intérioriser une certaine posture garantissant la soumission aux règles semble constituer une fin en soi. Le fait que l'assiduité conditionne le succès de la transmission de savoirs devient ici secondaire. D'autre part, et c'est le centre de l'activité de prévention et de dissuasion, il incombe à « tous les membres de l'équipe éducative » d'effectuer « d'une manière stricte et rigoureuse » le contrôle, repérage, recensement et classement de tous les manquements à l'assiduité des élèves. Cette « gestion » doit se faire en « temps réel », « le plus rapidement possible » afin de pouvoir « mettre en œuvre des actions de traitement immédiates ». Une fois établies, les absences illégitimes doivent être signalées à l'Inspection académique qui peut, après avertissement à la famille, transmettre le dossier à la Caisse d'allocations familiales habilitée à suspendre ou supprimer les allocations. Dans le cas d'une persistance des manquements, les situations doivent être signalées au procureur de la République. Dans cette construction, il

¹⁰ Ce partenariat a pu exister avant la mise en place des Contrats locaux de sécurité (CLS) dans le cadre des conseils communaux de prévention de la délinquance mis en place dans les années 1980 sous l'impulsion des gouvernements socialistes.

¹¹ Cité dans les *Actualités sociales hebdomadaires*, 12 juin 1998.

¹² Circulaire du 28 octobre 1997 sur la mise en place des Contrats Locaux de Sécurité.

¹³ Cité dans les *Actualités sociales hebdomadaires*, 12 juin 1998.

¹⁴ Circulaire du 25 octobre 1996 sur la prévention de l'absentéisme.

semble bien que, tout autant que la prévention, c'est la connaissance du phénomène qui constitue un enjeu. La méconnaissance des absences apparaît presque plus grave que les absences elles-mêmes. Enfin les établissements sont invités à entamer une réflexion pour «augmenter la motivation des élèves», grâce par exemple à «des pédagogies différenciées» ou «améliorer l'organisation de la vie scolaire». Cette courte section de la circulaire intervient en dernière position dans l'ordre des priorités. L'hypothèse que ces pistes préventives constituent plus un accessoire qu'une composante décisive dans la construction de l'absentéisme est cohérente avec la mise en avant, par ailleurs, de la seule responsabilité des parents dans la genèse de la pratique.

2002 : L'absentéisme devient une question de sécurité intérieure

Dans le projet d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (fortement) médiatisé durant l'été 2002, la lutte contre l'absentéisme scolaire, présenté comme l'une des premières étapes de la délinquance, figure parmi les priorités dans les moyens à mettre en œuvre. L'association entre sécurité (et sa composante centrale, la délinquance des mineurs) et absentéisme ne constitue pas une nouveauté. Néanmoins, s'il s'était construit comme indissociable de la question de l'occupation illégitime de l'espace public par les jeunes (et donc de leur éventuelle dangerosité), l'absentéisme demeurerait en même temps associé à la question du danger encouru par ces jeunes de s'extraire de l'espace scolaire conçu comme garant de leur «insertion sociale» ou de l'apprentissage de leur citoyenneté. À partir de juillet 2002, c'est le pôle sécurité qui l'emporte largement lorsque la question est thématisée et traitée politiquement. Si les absentéistes font problème, c'est désormais avant tout parce qu'ils peuvent produire de l'insécurité pour les autres. Dans cette perspective, c'est seul, que le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, s'empare de la question, sans que le ministre de l'Éducation nationale, Luc Ferry, ne soit associé (ce dernier restera d'abord muet pour se ranger derrière son collègue de l'Intérieur à la rentrée 2002). Se confirme ainsi dans ce contexte un processus de déscolarisation de la question de l'absentéisme. Alors qu'elle accède sur la scène médiatico-politique au rang des problèmes de premier plan, elle se cristallise comme étant avant tout une question d'ordre public. L'aggravation des sanctions encourues par les parents d'élèves absentéistes (la création d'une amende de 2 000 euros est évoquée) et le renforcement du «partenariat» École/Police/Justice constituent l'essentiel des solutions définies dans ce texte sur la sécurité intérieure.

La forte médiatisation des critiques adressées à ces mesures au moment de la rentrée scolaire (de la part de la FCPE et de certaines associations familiales notamment) contribue certainement à pousser le ministère de l'Intérieur à geler la partie de son projet consacrée à l'absentéisme. C'est dans ce contexte que Christian Jacob, ministre délégué à la Famille, se voit confier la mise en place d'un groupe de travail interministériel sur la question afin d'établir un nouveau texte. Officiellement, il s'agit alors de créer les conditions d'une concertation, et, partant, d'une éventuelle redéfinition du problème de l'absentéisme. Néanmoins, la lettre de mission signée par Christian Jacob et le discours qu'il prononce – en présence de Nicolas Sarkozy – lors de l'installation officielle du groupe, annoncent davantage un processus de validation de l'approche dominante relayée par le ministère de l'Intérieur qu'une nouvelle réflexion : *l'absentéisme est fortement corrélé à l'occupation illégitime par les jeunes de l'espace public et à la délinquance* (Christian Jacob)¹⁵. Symboliquement,

¹⁵ Cf. Dossier de presse, groupe de travail relatif aux manquements à l'obligation scolaire piloté par Luc Machard, ministre délégué à la Famille, 1^{er} octobre 2002.

le fait que le groupe soit installé au ministère délégué à la Famille renforce l'idée selon laquelle la lutte contre l'absentéisme scolaire passe évidemment par la famille. Comme cela est effectivement souligné en préambule aux travaux du groupe, la question de l'explication de l'absentéisme est *a priori* tranchée : *Signe d'un mal-être, il se déroule parfois à l'insu des familles qui doivent être informées et responsabilisées, si nécessaire par le biais d'une sanction ; (...) Je vous confie la mission d'examiner les moyens de soutenir et responsabiliser les familles afin de remédier aux manquements à l'obligation scolaire* (Jacob, cf. note 15).

Loin de redéfinir ou de nuancer l'approche ministérielle, le groupe de travail a donc surtout fonctionné comme une instance d'étayage ou de développement par certains experts de cette construction, lui conférant ainsi une légitimité accrue. Ses principales propositions rendues publiques en janvier 2003 font écho aux orientations préalablement tracées : « responsabiliser les familles », les informer en temps réel des absences de leur enfant, créer des modules de responsabilité parentale, abandonner la suspension/suppression des allocations familiales et créer – ou plus exactement, réactualiser – une « infraction spécifique » inscrite dans le code pénal, déclencher l'intervention institutionnelle dès la première absence, renforcer les procédures de contrôle et d'enregistrement des absences, renforcer les instances partenariales de suivi de ces manquements ou créer de nouveaux internats.

Dans la période qui suit la sortie du rapport, les textes officiels, projets de loi, ou discours publics qui valorisent et consacrent ces préconisations, se multiplient. Plusieurs articles de presse les présentent comme mesurées et de nombreux acteurs politiques ou associatifs saluent le passage de la suspension des allocations familiales à l'amende. Par ailleurs on peut retrouver les différentes préconisations du rapport mobilisées et reconnues comme des pré-requis allant de soi lors de rencontres publiques ou séminaires (cf. par exemple, formation de l'UNAFOR). Sur le plan législatif, le décret du 19 février 2004 suivi de la circulaire du 23 mars 2004 officialiseront les principales orientations du rapport.

Le processus de construction de l'absentéisme sous un angle essentiellement répressif et sécuritaire, externalisé quelques mois au ministère délégué à la Famille, connaît une nouvelle phase de développement avec la reprise en main du dossier par le ministère de l'Intérieur. Alors que se prépare la loi relative à la prévention de la délinquance, Nicolas Sarkozy souligne plusieurs fois, dans différentes interventions fortement médiatisées, la nécessité de renforcer le travail local de repérage des populations et comportements « à risques » au niveau de l'institution scolaire. Les établissements de 23 quartiers identifiés comme « sensibles » sont ainsi supposés contribuer à lutter contre les violences urbaines en s'inscrivant dans les « dispositifs anti-absentéisme scolaire ». Dans ce cadre, ils sont notamment appelés à mettre en place un « correspondant absentéisme » travaillant en lien direct avec un policier référent, susceptible d'intervenir – avant le lancement éventuel de la procédure judiciaire – auprès des familles transgressant la loi d'obligation scolaire.

Plus généralement, dans le contexte des « émeutes » survenues dans les banlieues populaires durant l'automne 2005, les préfets sont interpellés par le ministre pour œuvrer dans le sens d'un renforcement de la « coopération » au niveau des communes entre le conseil général, la police, la gendarmerie, la justice et les établissements scolaires (notamment dans le cadre des conseils locaux de prévention de la délinquance). Les professionnels de l'Éducation (enseignants, assistantes sociales, etc.) sont tenus de s'inscrire dans l'action locale de lutte contre la délinquance pilotée par le maire (dont le pouvoir est appelé à se renforcer dans le domaine) en signalant systématiquement à ce dernier les situations d'absentéisme, et plus largement toutes les informations sur les personnes concernées, suivant une logique de secret professionnel partagé. À partir des éléments recensés, il incombe donc au maire de puiser dans l'arsenal des réponses possibles face à ces situations : convocation des familles,

stages parentaux, amende parentale mais aussi, suspension ou mise sous tutelle des allocations familiales. Pourtant abrogée début 2004, cette dernière sanction est en effet réactualisée comme une réponse recommandée du maire aux situations d'absentéisme scolaire. Cette volte-face se confirme d'ailleurs début 2006 dans la loi dite « d'égalité des chances » instaurant le contrat de responsabilité parentale pour les parents d'élèves absents, et prévoyant le retrait des prestations familiales en cas de non respect de ce contrat.

Les principaux traits de la construction de l'absentéisme scolaire

Une construction sur le modèle de celles de la « délinquance » et de l'« exclusion »

Une approche substantialiste et déficitaire

Supposé annoncer ou révéler la « délinquance » ou « l'exclusion », l'absentéisme scolaire s'est constitué comme question socialement digne d'intérêt sur le modèle de ces deux problèmes sociaux (même si, rappelons-le, la référence à l'exclusion ou au danger s'est néanmoins raréfiée ces dernières années au profit de la référence à la délinquance ou à la dangerosité).

Comme la catégorie d'exclusion, celle de l'absentéisme est le plus souvent utilisée sans qualification temporelle ou spatiale (Karsz, 2000). Le seul adjectif « scolaire », auquel la catégorie est souvent accolée, ne dit rien sur les modalités précises des manifestations de cet absentéisme, si ce n'est qu'il s'agit d'une absence de l'espace scolaire en général. De la même façon qu'on ne dit pas précisément d'où les « exclus » sont précisément exclus, la conception dominante de l'absentéisme évacue le plus souvent le fait que les élèves ne sont absents qu'à certains moments, d'un certain espace scolaire et dans certaines conditions. Il n'est donc guère fait référence au cadre culturel et spatio-temporel d'où les élèves s'absentent, ce qui permet de refouler la dimension relationnelle du phénomène. À l'instar de l'exclusion ou de la délinquance, l'absentéisme est interprété de façon dominante sur un mode essentialiste ou substantialiste¹⁶. Autrement dit, il est conçu de manière décontextualisée, comme une propriété inhérente à l'élève.

Cette approche substantialiste et sans qualificatif a deux conséquences importantes sur la construction sociale de la catégorie. D'une part, ne caractériser les élèves absents que par l'absence revient à les assimiler à des élèves déscolarisés. C'est oublier que s'il y a absentéisme, celui-ci ne peut exister qu'en référence à un « présentéisme » de ces élèves dans l'espace scolaire dont il est nécessairement solidaire. L'approche substantialiste courante ne permet alors pas de rendre compte de la variation des pratiques, aussi bien au niveau intra-individuel, qu'au niveau inter-individuel : l'élève désigné comme absentéiste sans autre précision semble partout et tout le temps se réduire à son absence de l'espace scolaire, et tous les absents semblent participer à la même pratique qui pourrait être subsumée sous une catégorie unitaire. D'autre part, selon cette conception substantialiste de l'absentéisme, il est possible d'être absentéiste en soi, comme il est possible d'être exclu dans l'absolu. Alors qu'on élude le plus souvent les nécessaires inscriptions ou insertions sociales des exclus, on évacue également, dans la problématique commune de l'absentéisme, les présences dans et hors l'école des absents. Au singulier, sans adjectivation précise,

¹⁶ Pour la déviance ou la délinquance voir à ce sujet Becker (1985) ou Chamborédon (1971) ; pour l'exclusion Karsz (2000).

l'absentéisme, tel qu'il est mis en scène dans les discours politiques et médiatiques courants, semble être une pratique consubstantielle à l'individu, abstraite des rapports sociaux dans lesquels elle s'inscrit.

L'approche dominante de l'absentéisme se caractérise à de multiples égards par la mise en œuvre d'une vision déficitaire. D'une part, l'approche substantialiste empêche en effet de penser la présence des élèves dans et hors l'école. La présence dans d'autres lieux des élèves absents des cours où ils sont censés être est en quelque sorte niée, notamment parce qu'elle est illégitime. Les catégories mobilisées pour penser cette présence sont le plus souvent déficitaires, lui retirant toute consistance. On parle ainsi fréquemment de « déshérence », de jeunes qui « traînent », qui « zonent », tandis qu'ils sont « livrés à eux-mêmes », etc. D'autre part, l'approche explicative dominante de l'absentéisme, solidaire de celle de l'exclusion ou de la délinquance, procède également d'une conception déficitaire. C'est parce qu'il y a une carence au niveau familial que l'on devient absentéiste. Conformément à la logique substantialiste, l'absentéisme est perçu comme le résultat de problèmes familiaux, *i.e.* d'un déficit, et non comme le produit d'une relation entre plusieurs univers de socialisation. Cette problématique explicative procède le plus souvent d'une décontextualisation des dispositions socialement acquises en puisant dans certaines catégories de la psychologie commune (« manque de repères », « défaut ou panne de socialisation », « rupture des liens familiaux », « famille déstructurée »). Le comportement absentéiste tend ainsi à s'expliquer par des dispositions essentielles (Chamborédon, 1971) et non relationnelles. Cette approche est cohérente avec l'ignorance de la variation des pratiques. Si les dispositions qui poussent l'élève à agir lui sont consubstantielles et sont sans rapport avec leur contexte d'actualisation, alors celui-ci *est* bien un absentéiste *en soi* et non dans un certain contexte relationnel.

L'approche substantialiste et déficitaire de l'absentéisme présente l'avantage d'éluder la question des éventuels désaccords ou conflits entre les différents groupes sociaux, *i.e.* en particulier les familles, les collègues et les groupes de pairs. Si c'est un manque au niveau des familles qui est à l'origine de l'absentéisme, si ce problème est uniquement un problème extra-scolaire, la question de la contradiction entre les éventuels repères culturels familiaux et certaines normes véhiculées par l'école ne se pose pas. Dans cette perspective, les élèves et/ou leurs parents ne sont pas supposés *résister* (objectivement ou subjectivement) à certaines valeurs ou repères à travers leurs pratiques, ils sont censés *manquer* de repères ou de valeurs. Pourtant, bien que refoulée dans ces analyses déficitaires, cette résistance de certaines familles à une partie des repères culturels dominants dans notre société est effleurée, lorsque les discours évoquent la difficulté de faire comprendre aux familles certaines lois, certaines valeurs. Pressentie, cette résistance n'est pas *prise en compte* dans les analyses médiatiques et politiques dominantes. Elle est généralement interprétée comme un signe de « mauvaise volonté », voire de problèmes « cognitifs » ou « psychologiques » de la part de ces familles.

En ignorant la diversité des formes de socialisation possibles dans son approche explicative, cette construction de l'absentéisme permet de mettre en scène le mode dominant de socialisation scolaire comme évident et nécessaire. Parce qu'elle externalise et individualise le problème de l'absentéisme – il faut avant tout en rechercher les causes à l'extérieur de l'institution, dans des individus et non dans des transactions – cette construction rend difficile, sinon obère le questionnement de l'institution sur ce sujet.

Le refoulement de la dimension spéculaire du phénomène de l'absentéisme scolaire

Dans la construction sociale de l'absentéisme scolaire, il semble bien, en dernière instance, que seuls les élèves et leurs parents sont concernés par la question (cf. le puissant leitmotiv de la responsabilisation des familles). Il n'est guère question de ceux-là mêmes pour qui l'absentéisme fait pourtant question, c'est-à-dire certains acteurs politiques. Comme si en définitive l'absentéisme ne les interrogeait pas. Mais le fait que l'absentéisme soit devenu un problème *social* montre pourtant que le phénomène les interroge tout autant que les élèves. L'absentéisme scolaire comme problème social fonctionne en miroir, parce qu'il concerne nécessairement à la fois les absentéistes eux-mêmes, mais également ceux qui y sont sensibles, qui le typifient, s'en préoccupent, produisent des analyses et posent des actes politiques à ce sujet. Autrement dit, que l'on se saisisse socialement de ce phénomène et le transforme en problème signifie bien que les élèves absentéistes ne sont pas les seuls concernés par l'absentéisme. Les acteurs qui en parlent, qui le constituent en priorité sociale, agissent ou souhaitent agir, sont en définitive tout autant impliqués ou interpellés que les élèves. On retrouve ici le même mécanisme que celui qui est à l'œuvre dans la construction sociale de la délinquance, qui renvoie tout autant à ceux qui sont codés délinquants qu'aux « entrepreneurs de morale », pour reprendre le terme de Becker (1985), qui créent la délinquance en instituant et en faisant appliquer certaines normes.

Par conséquent, les acteurs intervenant par rapport à l'absentéisme ne sont pas pour rien dans la complexité des problèmes posés par l'absentéisme. La problématique de l'absentéisme a au moins autant à voir avec les élèves absentéistes qu'avec les acteurs qui s'en préoccupent. À la manière des discours et actions concernant l'exclusion qui voient dans l'insertion ce qui est souhaitable socialement (Karsz, 2000), les acteurs politiques et médiatiques, à travers leur construction de l'absentéisme scolaire, leur prise en charge du phénomène, les actions supposées le faire reculer, révèlent implicitement ce qu'ils conçoivent comme le seul mode de vie souhaitable pour les enfants et adolescents. Dans l'ombre de la lutte contre l'absentéisme se dessine la lutte pour un certain présentéisme. Être présent à l'école, c'est ce qu'il convient de vouloir, c'est la norme désirable. La construction sociale de l'absentéisme rappelle la norme dominante qui institue l'obligation scolaire pour tous, et révèle, en les nommant par le déficit ou le danger auquel ils sont associés, les modes de socialisation indésirables (la rue, ou, à certaines heures, sous certaines conditions, la famille, les pairs).

Même lorsque la question sociale de l'absentéisme scolaire fonctionne explicitement sur le mode de la réaffirmation d'une forme de socialisation souhaitable et incontournable, elle méconnaît encore certains de ses présupposés. La lutte contre l'absentéisme scolaire, lorsqu'elle rappelle l'évidence et la force de la loi, révèle en même temps le sentiment que celle-ci est mise en danger, sans pour autant que les énonciateurs soient conscients de ce sentiment qui motive le discours. Les acteurs politiques et institutionnels sont certainement autant sensibles à l'absentéisme qu'à la résistance à un certain ordre social établi qu'il présuppose. Les absentéistes déstabilisent, et contraignent ainsi les responsables politiques à agir et à penser. Dits « en difficulté », les absentéistes mettent également en difficulté les acteurs politiques, leur posent question autant qu'ils sont en question. À travers leurs résistances, ils signalent l'absence d'un consensus sur la socialisation scolaire, souvent conçue comme la socialisation cardinale, (cf. la vulgate de « la panne » ou de « l'absence » de socialisation qui frapperait ceux qui sont en échec à l'école).

Des modes de réponse calés sur ceux apportés à la délinquance

L'absentéisme scolaire se construit et se thématise sur la scène politico-médiatique à travers son association et son intégration à la thématique de la sécurité intérieure. De manière cohérente, les modes de réponses au problème ainsi posé se calent tendancielle-ment sur ceux valorisés et proposés de manière dominante à celui qui constitue sa réfé-rence principale. La logique de la «tolérance zéro» qui s'est imposée en France dans les années 1990 dans la prise en charge de la délinquance se retrouve dans les dispositions effectivement adoptées pour lutter contre l'absentéisme scolaire. Alors qu'autrefois il pou-vait précisément y avoir une certaine acceptation par rapport à ce qu'on pouvait encore plus volontiers appeler l'école buissonnière (pratique à certains égards chargée positive-ment), se cristallise aujourd'hui une intolérance, «idéalement», dès la première absence (sur le modèle de la théorie de la vitre brisée), comme en témoigne par exemple la dispari-tion en 2004 du seuil des quatre demi-journées d'absences non justifiées mensuelles avant le déclenchement du processus d'intervention. Le contrôle, l'enregistrement et la réactivité occupent une place accrue dans le dispositif de lutte contre l'absentéisme. Conformément à une logique de gestion des flux et de fonctionnement «dans l'urgence» de plus en plus à l'œuvre dans la gestion de la délinquance (Mucchielli, 2004), il s'agit de traiter les absen-ces en «temps réel», en s'appuyant notamment sur de nouveaux outils tels que les codes barres (permettant l'enregistrement immédiat des élèves absents) ou les SMS (afin de signaler rapidement aux parents l'absence de leur enfant et de les «convoquer»). Suivant une logique de judiciarisation qui s'est notamment imposée dans le traitement de la délin-quance juvénile, la réponse donnée à ces absences est une sanction de type pénal pour les familles (réponse aujourd'hui dominante qu'il faudrait différencier d'autres possibles sociaux tels que l'organisation d'une réflexion collective des différents acteurs en jeu dans la situation de l'élève et pas seulement la famille). La sanction (qui intervient si la situation d'absentéisme de leur enfant persiste malgré les avertissements, convocations ou stages parentaux) est conçue comme un moyen de «responsabiliser» la famille, autrement dit de créer chez elle un «électrochoc» susceptible de lui faire réaliser ses fautes passées et sa mission à venir.

Au cœur du problème social de l'absentéisme : des corps indociles

L'école n'est pas qu'un espace d'apprentissage de savoirs, elle est indissociablement un lieu de socialisation corporelle. L'organisation de la transmission des savoirs suppose un pouvoir sur les corps autant que sur les esprits, que Foucault (1975) nomme les «discipli-nes». Si les exigences corporelles sont moins contraignantes aujourd'hui que dans les col-lèges jésuites étudiés dans *Surveiller et punir*, les «nouvelles pédagogies» n'en cherchent pas moins à exercer un pouvoir sur les corps. L'établissement et la classe sont à la fois des espaces fonctionnels conçus en fonction des exigences du travail scolaire, et des espaces de mise en ordre et de pouvoir qui s'exercent sur les corps aussi bien que sur les esprits. La forme de socialisation scolaire est indissociable d'une certaine captivité – dans un lieu clos spécifique, séparé des autres influences (Vincent, 1980 ; Vincent, Lahire, Thin, 1994) –, de certaines postures contraintes quand d'autres sont proscrites.

Mais, là où il y a pouvoir, il y a résistance peut-on dire dans une optique foucauldienne, et c'est précisément ce que rappellent avec force les absentéistes qui échappent à la sur-veillance des éducateurs et à l'imposition de leur répartition dans un espace de relations organisé, relativement discipliné et quadrillé. Si la résistance à certains apprentissages sco-laires constitue une préoccupation sociale, la résistance à la socialisation corporelle qui s'y

associe chez les absentéistes pose d'autres questions. Cette indocilité interpelle les pouvoirs publics, parce qu'elle signale une résistance au travail de contrainte qui s'exerce habituellement sur ces corps à travers l'impératif d'assiduité. Les corps des adolescents absentéistes difficilement saisissables résistent à un certain assujettissement, portent le soupçon de leur inutilité et de leur dangerosité.

Des corps qu'on peine à fixer à une place

Dans l'espace scolaire, les élèves sont assignés à une place variable selon l'emploi du temps. Extérieure ou intérieure, celle-ci n'est cependant jamais laissée au hasard, et ses variations sont minutieusement réglées par le fonctionnement routinier et rationalisé de tout établissement scolaire. Les absentéistes contrecarrent le projet de maîtriser la place des corps dans l'espace scolaire, puisqu'ils se déplacent de manière imprévue entre les différents espaces (établissement, cité, hors cité, domicile), obérant ainsi le travail d'une certaine surveillance et d'une socialisation particulière des corps. Résistant à une certaine forme d'assujettissement, les jeunes absentéistes peuvent rappeler les vagabonds décrits autrefois comme gens sans aveux : *Au sens du droit féodal, celui qui n'avoue pas, celui qui ne rend pas l'hommage, c'est celui qui ne reconnaît aucun suzerain, ou qu'aucun suzerain ne réclame, ne se fixe nulle part (...)* (Meyer, 1977, 31). Si le parallèle est très limité entre la figure historique du vagabond en perpétuelle errance et les élèves absentéistes qui restent le plus souvent dans un périmètre extrêmement réduit, on peut néanmoins les comparer au niveau de leur résistance à l'assignation à une position définie, et donc à l'autorité d'un maître. À partir du moment où la règle de base de l'institution scolaire, celle d'assiduité, est mise en cause, les autres règles et l'ensemble des pouvoirs qui circulent, ne peuvent s'exercer pleinement. L'absentéisme est donc la résistance première à l'assujettissement que subissent tous les élèves dans l'institution scolaire.

Parce qu'ils ne sont pas déscolarisés et donc encore très souvent présentéistes, les absentéistes sont par définition difficilement saisissables : ils disparaissent et réapparaissent, ils sont de passage, ils circulent de façon imprévue et inopinée, en rupture relative avec un certain rythme collectif et obligatoire. Ils rompent de façon imprévisible¹⁷ avec l'emploi du temps scolaire (déterminé pour une année) en le supplantant par un autre (qui se redéfinit sans cesse) obéissant à des logiques plus ou moins contradictoires avec celles de l'école.

En manquant à l'appel de façon intermittente et imprévisible au cours d'une même journée, ils rendent difficile leur classement selon le mode binaire présent/absent propre à l'institution scolaire. Sur une même journée, ils peuvent être les deux à la fois. Ils mettent ainsi en question le pouvoir de savoir où sont les corps (Foucault, 1975). Ainsi, alors qu'on les attend en classe le matin, ils sont dans un centre commercial ou dans la rue, pour parfois revenir l'après-midi en classe où on ne les attendait parfois plus.

La mise en place de différents partenariats locaux (cf. *supra* par exemple les CLS) souligne qu'un des enjeux dans l'approche de la jeunesse des quartiers populaires est de reconstituer un réseau de surveillance, afin de pouvoir localiser, surveiller les corps et œuvrer dans le sens de leur maintien dans les « bons » espaces, aux « bons » moments.

¹⁷ Francine Muel-Dreyfus (1975) souligne bien que c'est en partie pour lutter contre les comportements imprévisibles qu'on a pu renforcer l'encadrement institutionnel de l'enfance à la fin du XIX^e siècle (associations, école primaire, sociétés de patronage, etc.). Le caractère imprévisible du comportement est associé à l'anormalité, le risque et la dangerosité.

Des corps inutiles

En disparaissant de cet espace organisé pour dresser les corps d'une certaine manière, les absentéistes éveillent la crainte qu'ils ne réapparaissent de l'autre côté de la clôture de l'espace scolaire selon d'autres principes de répartition et d'organisation. Normalement inscrits dans une classe, sous l'autorité d'éducateurs adultes, ces corps indociles peuvent, de l'autre côté de la barrière, s'intégrer dans un groupe ou une bande dont l'organisation répond à des logiques moins légitimes socialement, notamment parce qu'elles échappent largement au contrôle des adultes, *i.e.* établir des *communications dangereuses* (Foucault, 1975, 168). La bande représente une répartition des corps désordonnée (par rapport à la norme scolaire), et, outre qu'elle peut inquiéter, elle véhicule une image de laisser-aller, de vide et d'irrationalité. Dans un contexte de réactualisation des repères associés aux valeurs de la Troisième République tels que la valorisation de l'intégration par le travail et celle de l'effort (Cingolani, 2003), les absentéistes qui échappent (partiellement) à la socialisation scolaire des corps portent le soupçon de devenir des corps inutiles, c'est-à-dire déconnectés de l'attitude propre à en faire des corps productifs. Un des enjeux de l'école, à côté de celui de la transmission de certains savoirs, est de préparer les futurs adultes à un certain ordre (Vincent, 1980) et notamment à un certain ordre productif. La socialisation scolaire contribue à modeler le corps du travailleur, ainsi que son rapport à l'espace et au temps de la production. Et cet enjeu est certainement particulièrement décisif pour les élèves des catégories populaires, dont le destin professionnel probable est davantage orienté vers des fonctions organisées selon une logique taylorienne, qui exigent une contrainte physique corporelle intense, une disciplinarisation des opérations de travail, un contrôle direct du temps et des mouvements des corps (Zarifian, 2003).

L'absentéisme scolaire interpelle d'autant plus socialement que le présentéisme corporel constitue de toute façon une *doxa* très imprégnée dans la plupart des champs professionnels, une évidence généralement non questionnable. Si nombre de personnels peuvent parfois ne pas travailler à certains moments de la journée et ont tacitement le droit de « décrocher » (en jouant à l'ordinateur, en prenant des pauses cafés à répétition, etc.), ils doivent en revanche impérativement être assidus physiquement, leur corps doit être présent dans l'espace professionnel durant les heures contractualisées de travail. Il est très fréquemment imposé aux travailleurs une ponctualité, et une captivité sur un lieu fixe et clos selon des horaires peu négociables. Car, comme le rappelle Michel Foucault : *un bon emploi du corps permet un bon emploi du temps* (1975, 178), et cette norme est dans la plupart des cas suffisamment intériorisée pour ne pas être souvent remise en cause. Il semble que pour la majorité des travailleurs (les employés de bureau en particulier mais pas exclusivement) il va de soi que le corps doit être visible dans l'espace professionnel jusqu'à une heure déterminée. Aussi, en faisant coïncider décrochage mental et décrochage physique, les élèves absentéistes brisent un tabou social puissant. Ils vont partiellement à l'encontre d'une norme selon laquelle les corps doivent *occuper* certains espaces sociaux sans nécessairement *être occupés*, selon un emploi du temps déterminé.

Des corps dangereux : déficit d'intégration, immoralité et passage à l'acte

Les élèves absentéistes peuvent constituer une préoccupation sociale parce qu'ils sont vus comme n'ayant pas intégré les dispositions physiques ou les contraintes corporelles qu'Émile Durkheim considère comme nécessaires pour devenir pleinement hommes : *C'est ainsi que nous avons acquis cette puissance à résister à nous-mêmes, cette maîtrise sur nos penchants qui est un trait distinctif de la physionomie humaine et qui est d'autant*

plus développée que nous sommes pleinement hommes (Durkheim, 1999, 56). La préoccupation dépasse ici la question de l'intégration dans le système productif : il s'agit de l'auto-contrainte minimale réclamée pour accéder à la civilisation ou pour faire partie intégrante de la société. Dans cette perspective, où il faut que chacun accède à cette auto-contrainte à travers la fréquentation assidue de l'école, l'absentéisme peut être interprété comme une dispersion, une volatilité qu'il faut neutraliser, le signe d'un déficit d'intégration des dispositions physiques requises pour faire partie de la société, traduisant la persistance d'un état primitif ou instinctif (cf. les catégories de « sauvages » ou « jeunes barbares »). Dans l'approche républicaine aujourd'hui fortement réactualisée, ce qui est codé comme un déficit au niveau de la socialisation corporelle est censé révéler un déficit moral. Au delà ou à côté du niveau socio-économique qui réclame un corps utile, une certaine morale exige un corps discipliné. Un certain emploi du corps semble ainsi constituer une fin en soi. Savoir s'auto-contraindre est donc non seulement utile par rapport aux exigences productives, mais également vertueux.

Ce sont les absentéistes des classes populaires qui préoccupent le plus car ils font partie d'une classe qui peut être communément considérée comme précisément encline à être indisciplinée, et qui nécessite donc un cadrage plus contraignant que les autres classes. Une remarque de Nicolas Baverez résume bien ce présupposé que la déchéance corporelle menace les classes populaires lorsqu'elles ne sont pas inscrites dans des activités déterminées et contraignantes : *Si le temps libre (...) est appréciable pour aller dans le Lubéron, autant, pour les couches les plus modestes, le temps libre, c'est l'alcoolisme, le développement de la violence, la délinquance. (...) Des faits malheureusement prouvés par des études*¹⁸. Selon cette représentation, le temps libéré des classes populaires est ainsi associé au relâchement, à la déchéance corporelle et au manque de volonté. Le corps décontracté, hors cadre institutionnel et économique, est un corps perdu au sens à la fois littéral et figuré. Caractérisées par un déficit de ressources culturelles, les classes populaires auraient ainsi tendance à se laisser aller à l'oisiveté ou à s'abandonner à des pratiques socialement dévalorisées. Il serait alors socialement préférable de maintenir pour ces groupes sociaux un haut degré de contrainte à travers un emploi du temps professionnel soutenu.

On peut faire l'hypothèse que des logiques similaires sont en jeu dans la lutte contre l'absentéisme scolaire des milieux populaires : pour développer un bon usage de leur corps, il faut que ces élèves se soumettent à l'emploi du temps scolaire. Le quadrillage de leur temps¹⁹ est censé déterminer un bon usage de leur corps. Valable dans l'optique des corps utiles, la proposition de Foucault : *Un bon emploi du corps permet un bon emploi du temps* (1975) peut ici être renversée : *Un bon emploi du temps permet un bon emploi du corps*.

L'absentéisme comme forme de déviance scolaire peut être interprété selon une représentation psychanalytique qui voit dans la transgression un passage à l'acte. Dans cette optique, l'absentéiste qui « fait le mur », au gré d'une tentation quelconque, ne parviendrait pas à sublimer son désir ou contenir ses pulsions. À travers cette catégorisation du passage

¹⁸ Déclaration de Nicolas Baverez au quotidien *20 minutes*, du 7 octobre 2003, cité dans Philippe Ridet, « Jean-Pierre Raffarin trouve un goût de bouchon aux intellectuels français », *Le Monde* du 9 octobre 2003.

¹⁹ Ce quadrillage du temps des jeunes issus des quartiers populaires est repérable à travers le travail de nombreuses structures qui proposent des activités péri- et extra-scolaires, notamment dans le cadre des Contrats Éducatifs Locaux (CEL) ou des Contrats Temps Libre (CTL). L'enjeu semble être, selon la terminologie classique même des acteurs de ces dispositifs, de « cadrer » le plus possible ces jeunes, c'est-à-dire de contraindre dans un certain sens leur emploi du temps et du corps, et donc indissociablement leur esprit. Pour une réflexion sur les « nouvelles formes d'encadrement des classes populaires », voir Mauger (2001).

à l'acte, cette forme de déviance scolaire s'explique avant tout par un processus psychique qui concerne l'élève. La transgression de la norme scolaire n'est pas un acte social, mais le résultat d'une incapacité psychique de l'élève à se contenir ou se maîtriser. Dans ce modèle, cet ordre scolaire n'est donc pas questionné. L'idée que la transgression puisse également constituer une résistance sociale, et non seulement psychique, à un certain ordre scolaire est évacuée. En « craquant », l'élève n'est censé révéler qu'un processus psychique, et non l'existence d'autres formes d'inscriptions sociales possibles.

Les absentéistes mettent en cause un des cadres moraux posés par la philosophie grecque antique que l'on retrouve encore à l'œuvre aujourd'hui, celui d'être capable de déterminer le moment opportun pour faire un *usage des plaisirs*, le *kairos* (Foucault, 1984). La morale occidentale de l'usage des plaisirs repose sur l'aptitude à faire les choses quand il le faut, et non pas quand l'envie s'en fait sentir. Cela suppose d'être capable d'activer l'hédonisme après l'ascétisme, selon une certaine planification, exige une certaine retenue, une continence, une modération, une maîtrise de soi. Les absentéistes, en sortant de l'espace scolaire au mauvais moment (à la faveur d'une bonne météo ou d'une sollicitation extérieure par exemple) sont précisément perçus comme incapables de cette auto-contrainte, incapables de la moralité qui exige de faire les choses à point nommé. Ils bousculent ainsi de façon imprévisible l'ordre de la maxime populaire « après l'effort, le réconfort », ils apparaissent immoraux et instinctifs ou psychotiques et, de ce fait, potentiellement dangereux ou inquiétants pour la société et les normes dominantes sur lesquelles elle est construite.

L'internat comme mode de socialisation idéal

Corps indociles, volatiles, inutiles et en danger ou dangereux, les corps des absentéistes, comme ceux de jeunes délinquants, sont l'objet du projet récent de réactiver des lieux de socialisation tendanciellement capables d'envelopper tous les aspects de l'existence, proches des institutions totales telles que les décrit Erving Goffman dans l'introduction de *Asiles* (1968). Nous l'avons évoqué *supra*, tandis que se développent les dispositifs éducatifs renforcés pour les jeunes délinquants, la réactualisation des internats est de plus en plus valorisée et effectivement programmée pour les élèves des quartiers populaires qui posent socialement le plus de problèmes, parmi lesquels les absentéistes. Comme au XVII^e ou XVIII^e siècle, cette structure semble, en particulier pour les jeunes dont les codes culturels sont les plus éloignés de la culture scolaire, constituer aujourd'hui *le régime d'éducation sinon le plus fréquent du moins le plus parfait* (Foucault, 1975).

L'internat apparaît comme la forme idéale de scolarisation et, plus largement, de socialisation car il répond de manière synthétique à plusieurs problèmes qu'ont pu se poser, face à une fraction de la jeunesse, les acteurs politiques ces dernières années. D'abord, en rendant plus totalement captifs les corps de ces jeunes, les internats répondent à une préoccupation politique sécuritaire. Les corps indociles et dangereux sont extraits de l'espace public la majeure partie du temps, et placés sous la surveillance d'éducateurs dans un lieu spécifique. Ce faisant, un travail intensif de socialisation des corps et des esprits peut se mettre en place, au détriment d'autres modes de socialisation concurrents présentés comme déficitaires ou dangereux (certaines familles et/ou certaines cités). Comme le souligne Bernard Lahire (1998), le régime de l'internat, à travers la socialisation homogène qu'il impose, peut idéalement permettre la constitution d'un habitus cohérent, un ensemble de dispositions corporelles et culturelles en phase avec un certain ordre social. Cette forme de socialisation rappelle l'approche durkheimienne de l'école : *L'école doit être un milieu*

moralement uni, qui enveloppe de près l'enfant et qui agisse sur sa nature tout entière (Durkheim, 1969, 38-39). Derrière la valorisation de l'internat, c'est au fond le mythe d'une évacuation des conflits de socialisation qui s'exprime, et le rêve d'une société cohérente et fortement intégrée où chacun des membres fait siennes des exigences ou des contraintes communes.

L'internat autorise idéalement un contrôle tendanciellement total de l'emploi du temps et du corps des collégiens. La vie y est minutieusement réglée, chaque moment doit correspondre à une activité précise, dans un lieu défini pour cela, qui permet une socialisation la plus cohérente et la plus disciplinée possible. La routinisation de l'emploi du temps, la spécialisation fonctionnelle des lieux de vie, la vigilance permanente d'adultes (surveillants, enseignants) va de pair avec un enveloppement et un contrôle des corps à des fonctions utiles, détournées de l'oisiveté, de la dispersion ou de l'établissement de *communications dangereuses*. La rigueur de l'emploi du temps qui, comme l'explique Michel Foucault (1975, 175), établit des *scansions*, contraint à *des occupations déterminées* et règle *les cycles de répétition*.

Dans ces années 2000, la revalorisation de l'internat et des formes de vie auxquelles il est censé préparer, est concomitante d'une dévalorisation plus ou moins explicite de certains traits des modes de vie observés dans les banlieues populaires : l'occupation prolongée (*versus* logique du passage) de la rue par les enfants ou adolescents (pendant les heures de cours ou de façon trop prolongée après les cours ou à la nuit tombée), les horaires « décalés » (lever, coucher, repas, etc.), la logique d'organisation plutôt informelle et peu planifiée, etc. (voir notamment, Lepoutre, 1997 ; Poyraz, 2003). Conformément à l'optique *misérabiliste* analysée par Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, les conduites quotidiennes des familles des quartiers populaires semblent être politiquement et médiatiquement le plus souvent interprétées comme autant de *manques* ou de *moindre-être* (Grignon, Passeron, 1989, 37) par rapport aux modes de vie des classes moyennes et supérieures. Et si cet ethnocentrisme de classe, mouvement archaïque de la perception de l'altérité culturelle, semble si tenace, c'est certainement qu'il constitue un des moyens les plus évidents d'*autolégitimation* (Grignon, Passeron, 1989, 30).

L'internat devient aujourd'hui, de façon beaucoup plus efficace que les externats, un moyen idéal de soustraire des adolescents à des milieux familiaux perçus comme défaillants et carencés, et essentiellement décelés dans les milieux populaires, plus soumis que les autres aux contrôles institutionnels (cf. notamment Chamborédon, 1971).

Conclusion

En contribuant au travail de *déconstruction* du problème social de l'absentéisme scolaire, nous n'avons pas voulu le *détruire* ou le nier, mais l'appréhender comme une construction socio-politique particulière pouvant être interrogée. L'analyse du problème social de l'absentéisme doit permettre de montrer que celui-ci n'est pas le réel, mais une grille de lecture particulière, une manière spécifique d'encoder les pratiques en fonction de certaines sensibilités dans une configuration politique historiquement datée. Autrement dit, d'autres approches ou constructions sont idéalement possibles. La déconstruction permet finalement de hisser au rang de question ce qui se présentait sous les atours de l'évidence ou du « ça va de soi » : elle ouvre une brèche pour l'analyse sociologique et constitue une première étape de la recherche permettant de ne pas (trop) se faire imposer les termes définissant de manière dominante l'absentéisme.

L'analyse proposée ici a permis de mettre en évidence que ce processus de fabrication de l'absentéisme scolaire en question « digne d'intérêt » ne s'est pas fait n'importe où, mais surtout dans le cadre d'une préoccupation sécuritaire qui s'est réactualisée avec force et redéfinie ces dernières années. S'il faut rappeler avec Dominique Glasman (2003, 2004) le concours d'une pluralité de problèmes dans l'émergence de la question sociale de l'absentéisme, il convient certainement de souligner l'importance de cette préoccupation d'ordre public dans la cristallisation de cette question. C'est bien en ayant été subsumée sous la thématique de la sécurité intérieure et sa composante centrale, la délinquance juvénile, que le phénomène de l'absentéisme s'est catégorisé, et suivant la logique de renforcement du traitement répressif et pénal des « populations à risques », que se sont élaborées les principales réponses à ce problème. L'étude des modalités de construction et de prise en charge politique de l'absentéisme permet d'illustrer un processus socio-historique de mise en cause de l'autonomie (certes, toujours relative) de l'activité des acteurs éducatifs par rapport à celle des acteurs répressifs (police, justice). Comme le souligne d'ailleurs Laurent Mucchielli (2004), le projet de loi sur la prévention de la délinquance est symptomatique de cette tendance actuelle à vouloir transformer les acteurs éducatifs en agents informateurs de la police et du pouvoir municipal.

Néanmoins, on ne peut déduire à partir des plans gouvernementaux, circulaires ministérielles ou discours politiques, les modalités effectives de redéfinition de l'appréhension et de la gestion de l'absentéisme scolaire au niveau de l'institution scolaire. Le travail d'analyse de la construction politico-médiatique du phénomène doit donc être complété par des enquêtes sur la manière dont les acteurs institutionnels, dans leur fonctionnement ordinaire, s'approprient concrètement les injonctions officielles. Les travaux réalisés par Bertrand Geay (2003) sur la question mettent par exemple en évidence la variation des interprétations en fonction des catégories professionnelles ou au sein d'une même catégorie, notamment l'inégale propension des chefs d'établissements à se soumettre à l'impératif de signalement des élèves absentéistes. L'enquête que nous avons menée dans des collèges (Douat, 2005) montre par ailleurs que si la grande majorité des acteurs travaillant dans les établissements œuvrent quotidiennement en cohérence avec la demande politique – à travers le renforcement de l'activité de contrôle de l'assiduité, le perfectionnement des procédures d'enregistrement des manquements ou la multiplication des initiatives pour « raccrocher » les élèves absentéistes aux apprentissages scolaires – certains professionnels, en difficulté face à une partie des collégiens, résistent parfois, de manière plus ou moins explicite, à cet impératif de lutter contre l'absentéisme (en « oubliant » de faire l'appel et surtout à travers les multiples exclusions de cours ou de l'établissement d'élèves devenus indésirables, dont « on ne sait plus quoi faire »).

Étienne Douat
26, avenue Gabriel Péri
F-93400 Saint Ouen
etienne.douat@free.fr

BIBLIOGRAPHIE

- ALLÈGRE C., 1997, Les interventions des ministres : Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale de la Recherche et de la Technologie, in COLL., *Des villes sûres pour des citoyens libres*, Actes du Colloque de Villepinte, Paris, ministère de l'Intérieur, 30-36.

- AUBRY M., 1997, Les interventions des ministres : Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, in COLL., *Des villes sûres pour des citoyens libres*, Actes du Colloque de Villepinte, Paris, ministère de l'Intérieur, 37-43.
- BECKER H.S., 1985, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BETIN C., MARTINAIS E., RENARD M.-C., 2003, Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre ville de Lyon, *Déviance et Société*, 27, 1, 3-24.
- BOUCHER M., 2001, Peurs de la jeunesse, turbulences et régulations sociales au sein des quartiers populaires, *Ville-École-Intégration*, 126, 78-93.
- CASTEL R., 1983, De la dangerosité au risque, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 47-48, 119-127.
- CHAMBORÉDON J.-P., 1971, La délinquance juvénile, essai de construction d'objet, *Revue française de sociologie*, 12, 3, 335-377.
- CHEVÈNEMENT J.-P., 1997, Discours d'ouverture de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, ministre de l'Intérieur, in COLL., *Des villes sûres pour des citoyens libres*, Actes du Colloque de Villepinte, Paris, ministère de l'Intérieur, 3-14.
- CINGOLANI P., 2003, *La République, les sociologues et la question politique*, Paris, La Dispute.
- COLL., 1997, *Des villes sûres pour des citoyens libres*, Actes du Colloque de Villepinte, Paris, ministère de l'Intérieur.
- DOUAT E., 2005, *L'absentéisme scolaire, une étude sociologique*, thèse de doctorat, Paris, université Paris 5.
- DURKHEIM É., 1969 (1^{re} éd. 1938), *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF.
- DURKHEIM É., 1999 (1^{re} éd. 1922), *Éducation et sociologie*, Paris, PUF.
- ESTERLE-HEDIBEL M., 2006, Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire, les apports des recherches récentes, *Déviance et Société*, 30, 2, 41-65.
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M., 1984, *Histoire de la sexualité II. L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard.
- GAYET D., 2003, Quelle est la responsabilité des parents dans le comportement de l'enfant ?, *Les Sciences de l'éducation – l'Ère nouvelle*, 36, 3, 7-23.
- GEAY B., 2003, Du « cancre » au « sauvageon », les conditions institutionnelles de diffusion des politiques d'insertion et de tolérance zéro, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 149, 21-31.
- GLASMAN D., 2003, Prévenir les ruptures scolaires. Quelques acquis d'un programme de recherche sur la déscolarisation, *Ville-École-Intégration*, 132, 8-16.
- GLASMAN D., 2004, Qu'est-ce que la « déscolarisation » ? in GLASMAN D., OEUVRARD F., *La déscolarisation*, Paris, La Dispute, 13-69.
- GOFFMAN E., 1968, *Asiles*, Paris, Minuit.
- GRIGNON C., PASSERON J.-C., 1989, *Le Savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Hautes études/Gallimard/Le Seuil.
- JELÉN C., 1999, *La guerre des rues : la violence et les jeunes*, Paris, Plon.
- KARSZ S., Ed., 2000, *L'Exclusion, définir pour en finir*, Paris, Dunod.
- LAHIRE B., 1998, *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.
- LAHIRE B., 1999, *L'Invention de l'illettrisme*, Paris, La Découverte.
- LENOIR R., 1989, Objet sociologique et problème social, in CHAMPAGNE P., LENOIR R., MERLLIE D., PINTO L., Eds, *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 51-100.
- LEPOUTRE D., 1997, *Cœur de banlieue*, Paris, Odile Jacob.
- MAUGER G., 2001, Précarisation et nouvelles formes d'encadrement, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137, 3-5.
- MAYEUR J.-M., 1973, *Les débuts de la III^e République, 1871-1898*, Paris, Seuil.
- MEYER P., 1977, *L'Enfant et la raison d'Etat*, Paris, Le Seuil.
- MUCCHIELLI L., 2000, La « démission parentale » en question : Un bilan des recherches, *Questions Pénales, Bulletin d'information*, septembre, 13. 4.

- MUCCHIELLI L., 2002, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte.
- MUCCHIELLI L., 2004, Regard sociologique sur l'évolution des délinquances juvéniles, leur genèse et leur prévention, *Comprendre*, 5, 199-220.
- MUEL-DREYFUS F., 1975, L'école obligatoire et l'invention de l'enfance anormale, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1, 61-74.
- PATTEGAY P., 2001, L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique, *Déviance et Société*, 25, 3, 257-277.
- POYRAZ M., 2003, Jeunes et équipements socio-culturels, *Agora Débats/Jeunesse*, 132, 118-131.
- SALAS D., 1998, La délinquance des mineurs, *Problèmes politiques et sociaux*, 812, 27 novembre.
- SINGLY F. de, 1997a, La mobilisation familiale pour le capital scolaire in DUBET F., Éd., *Ecole et famille le malentendu*, Paris, Textuel, 45-58.
- SINGLY F. de, 1997b, L'enfant ni roi, ni victime de sa famille in LANGOÛET G., Éd., *L'état de l'enfance en France*, Paris, Hachette, 203-223.
- VINCENT G., 1980, *L'école primaire française*, Lyon, PUL.
- VINCENT G., LAHIRE B., THIN D., 1994, Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire, in VINCENT G., Éd., *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, PUL, 11-48.
- ZARIFIAN P., 2003, *À quoi sert le travail*, Paris, La Dispute.

Summary

Truancy does not constitute a new form of deviance. From the moment regular attendance became compulsory, it was subjected to resistance. Though this confrontation between the norm of attendance and truancy existed at once, it has been constructed as a social issue only recently. Only between 1990's and 2000's, when this question was associated to suburban kids, constituted as both dangerous and in danger, was it imposed and theorised as a central domestic issue demanding collective responses. From the analysis of official documents, institutional reports, political speeches and media documents, I intend to recount some of the main stages of that period. I have endeavoured to study the ways of saying and doing, worked through the process of collective socialization that have constructed the practice of truancy as a domestic security issue.

KEY-WORDS : SCHOOL – TRUANCY – DELINQUENCY – BODY – SURVEILLANCE

Zusammenfassung

Schulverweigerung ist keine neue Form abweichenden Verhaltens; bereits mit der Einführung der Schulpflicht wurde gegen sie Widerstand gezeigt. Obwohl die Schule also immer schon mit der Verweigerung einiger Schüler konfrontiert war, ist die Konstruktion der Schulverweigerung als soziales Problem neueren Datums. Erst in dem Moment als sie zwischen Ende der 1990er Jahren und 2005 in Zusammenhang mit den Jugendlichen der Vorstädte, als gefährliche Jugendliche und Jugendliche in Gefahr, gebracht wurde, entwickelte sich Schulverweigerung zu einem öffentlichen Thema, das nach einer kollektiven Lösung verlangt. Über eine Analyse offizieller Dokumente, Berichte aus Institutionen, politischen Diskursen und Medienberichten verfolgt dieser Artikel einige Phasen dieser Periode und rekonstruiert die Art und Weise wie Schulverweigerung in Reden und Handlungen zu einem Problem der inneren Sicherheit wurde.

Sumario

El absentismo escolar no constituye una forma nueva de desviación. En efecto, la escolaridad obligatoria fue resistida por algunos sectores en el momento mismo en que fue instaurada. Por otro lado, aunque la norma de la asiduidad escolar se vio confrontada desde el comienzo a la ausencia de algunos estudiantes, la construcción del absentismo escolar como problema social es muy reciente. Efectivamente, sólo se impuso en el debate público como un problema preocupante que exige soluciones colectivas cuando se la asoció a los jóvenes de los suburbios, indisociablemente percibidos como peligrosos y en peligro, a finales de los años 1990 y mediados de los años 2000. Este artículo propone una reconstrucción de algunas de las etapas de ese período a partir del análisis de textos oficiales, informes institucionales, discursos políticos y documentos provenientes de los medios de comunicación. El artículo estudia las maneras de decir y de hacer, elaboradas en el transcurso de un proceso de socialización colectivo, que llevaron progresivamente a que la práctica del absentismo escolar constituya antes que nada un problema de seguridad interior.

L'invention du "troisième âge"
constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse
Monsieur Rémi Lenoir

Citer ce document / Cite this document :

Lenoir Rémi. L'invention du "troisième âge". In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 26-27, mars-avril 1979. Classes d'âge et classes sociales. pp. 57-82;

doi : <https://doi.org/10.3406/arss.1979.2630>

https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1979_num_26_1_2630

Fichier pdf généré le 22/03/2019

Zusammenfassung

Die Erfindung des «Senioren-Alters»

Die Trennung der Lebensalter wie die damit einhergehenden Festlegungen legitimer Praktiken gründen im Auftreten neuartiger, in der sozial-fürsorgerischen Übernahme der Generationen spezialisierter Institutionen. Die Erfindung eines neuen Stadiums des Lebenszyklus, zwischen Reife und Greisenalter gelegen —das sogenannte «Senioren-Alter»-, resultiert wesentlich aus einer Generalisierung der Rentensysteme und der daran gekoppelten Behandlungsweisen des Alters. War kollektive Verwaltung im Sinne von Sozialfürsorge bisher nur auf eine altersmäßig nicht spezifizierte Gruppe von Individuen, nämlich die Bedürftigen, beschränkt, so wird im Rahmen der Wohlfahrts-pflege der «älteren» Menschen die kollektive Verwaltung der «Greise» tendenziell zur Normalform.

Mit der Institutionalisierung der sozialfürsorgerischen Leistungen gegenüber alten Menschen einher ging die Anwendung administrativer und finanzieller bürokratischer Maßnahmen und Techniken, die Entwicklung stehender, in der Wohlfahrtspflege spezialisierter Einrichtungen wie auch die Schaffung von Taxinomien zur differentiellen Bestimmung der Aktivitäten dieser Organismen. Die fortschreitende Differenzierung der in der Wohlfahrtspflege der alten Menschen tätigen Einrichtungen findet ihren Grund in der Generalisierung der Rentensysteme auf alle sozialen Kategorien. Die Rentenkassen, mit neuartigen Gesuchen um Übernahme konfrontiert, haben in der Aufstockung der über sie in die Altershilfe fließenden Fonds das probate Mittel gefunden, um jenen zu entsprechen. Diese mit dem Entstehen ergänzender Rentenkassen erheblich gestiegenen Fonds bilden nun einen der Einsätze, die der Herausbildung eines relativ autonomen Feldes von Einrichtungen, die um die Kontrolle und Verwaltung jener Fonds konkurrieren, zugrundeliegen.

Die Schaffung neuer Dienstleistungen für «ältere» Menschen und die daran gebundene Vorstellung des Alters (das «Alter, eine neue Jugend») sind wesentlich Ergebnisse dieses Kampfes. Durch die Bildung dieses Feldes und, parallel dazu, die Konstituierung des Alters als eigenständiger Lebensabschnitt, dessen Charakteristikum wesentlich in einem Vorsprung an Jahren besteht, wird nun aber die Tatsache verschleiert, daß die Definition des Alters Gegenstand von Konflikten zwischen den gesellschaftlichen Klassen darstellt — wie sich an der Geschichte der Einführung kollektiver, im Ursprung den Volksklassen vorbehaltenen Behandlungsweisen des Alters ablesen läßt.

Freilich kann das Auftreten dieses sogenannten «Senioren-Alters» nicht auf eine bloße Bedürfnismanipulation zurückgeführt werden, um die quasi alle an der Wohlfahrtspflege der alten Menschen interessierten Einrichtungen konkurrierten. Die Entwicklung und der frühzeitige Einsatz sozialfürsorgerischer Leistungen gegenüber den Alten sind vielmehr als Resultat von Veränderungen in den Beziehungen zwischen den Generationen zu begreifen. Es scheint, daß von diesen Veränderungen ganz besonders die Mittelklassen in Mitleidenschaft gezogen worden sind, die nun im «Senioren-Alter» eine Art gesellschaftliche Identität sowie einen Tummelplatz für ihre Bedürfnisse nach Aktivität finden.

Abstract

The Invention of the «Senior Citizen»

The distribution into age-groups and the definitions of the legitimate practices associated with them follows the emergence of instruments specialized in the welfare of the different age-groups. The invention of a new stage in the life-cycle bridging maturity and old age «the third age»* - is to a large extent the result of the widespread development of Systems of retirement and the modes of collective treatment of old age which are linked to these. Whereas it was formerly only reserved for a certain category of individuals, indeterminate with respect to age —the destitute-the collective management of «old people» is tending to become the current formula for the maintenance of persons henceforth labelled «the elderly».

The institutionalisation of the maintenance of old people was accompanied by the implementation of bureaucratic techniques of administrative and financial management, by the training of full-time specialized officers and at the same time by the production of classifications intended to designate and distinguish the area of activity of these different agencies. The progressive differentiation of the agencies handling the needs of old people is directly linked to the spread of retirement Systems to encompass all social categories. Pension aid funds have had to face demands for new forms of welfare, and have been able, by increasing the funds held by them and allotted to the care of old

emergence of supplementary pension funds, constitute one of the elements at stake which are at the root of the formation of a relatively autonomous field of agencies competing for their control and management. The production of new facilities catering for «the elderly» and the representation of old age which is associated with this («old age is a new lease of life») are essentially offshoots of this struggle. The formation of this field and, associated with this, the constitution of old age as an autonomous age-class whose properties are basically a function of advancing years i.e., «the elderly» — all these phenomena necessarily obscure the fact that the definition of old age is the object of conflicts between the social classes, a fact we are reminded of by the history of the setting up of modes of collective treatment of old people which initially catered for the working classes.

The emergence «the third age» may not however be solely accounted for in terms of a manipulation of those needs competed for by the entire body of agencies concerned by the care of old people. The evolution of the maintenance of the elderly by specialized institutions, and the increasing earliness at which it takes place result from deep changes in the relations between generations. It would seem that these transformations affected more particularly the middle classes who find in the concept and functions of the «third age» a sort of social identity and an outlet for their need to fulfill certain activities.

*«Troisième âge» here translated neutrally as «third age», corresponds to the earlier years of retirement, whether supported or not by a pension-assured income. The French formula corresponds to the Anglo-saxon formula «senior citizen».

Résumé

L'invention du troisième âge.

Le découpage des âges et les définitions des pratiques légitimes qui leur sont associées tiennent à l'apparition d'agents spécialisés dans la prise en charge des générations. L'invention d'une nouvelle étape du cycle de vie venant s'intercaler entre la maturité et la vieillesse —«le troisième âge» — résulte pour une large part de la généralisation des systèmes de retraite et des modes de traitement collectif de la vieillesse qui lui sont liés. Alors qu'elle n'était réservée qu'à une certaine catégorie d'individus, non spécifiés sous le rapport de l'âge, les indigents, la gestion collective des «vieillards» tend à devenir la formule normale de l'entretien des personnes dorénavant qualifiées «d'âgées».

L'institutionnalisation de l'entretien de la vieillesse s'est accompagnée de l'emploi de techniques bureaucratiques de gestion administrative et financière, de la formation d'agents permanents et spécialisés et simultanément de la production de taxinomies visant à désigner et à distinguer l'activité de ces organismes. La différenciation progressive des agents manipulant la vieillesse tient à la généralisation des systèmes de retraites à l'ensemble des catégories sociales. Les caisses de retraite ont été confrontées à des demandes de formes nouvelles de prise en charge et ont trouvé dans l'augmentation des fonds affectés, par leur intermédiaire, à l'entretien de la vieillesse, les moyens financiers d'y répondre. Ces fonds, qui se sont considérablement accrus avec l'apparition des caisses de retraite complémentaires, constituent l'un des enjeux qui sont au principe de la formation d'un champ relativement autonome d'agents en concurrence pour leur contrôle et leur gestion. La production de nouveaux services en faveur des «personnes âgées» et la représentation de la vieillesse qui lui est liée (la «vieillesse, une nouvelle jeunesse») résultent pour l'essentiel de cette lutte. La formation de ce champ et, corrélativement, la constitution de la vieillesse comme classe d'âge autonome dont les propriétés tiennent fondamentalement à l'avance en âge —«les personnes âgées»— ont pour conséquence d'occulter le fait que la définition de la vieillesse est l'objet de conflits entre les classes sociales, ce que rappelle l'histoire de la mise en place des modes de traitement collectif de la vieillesse réservés à l'origine aux classes populaires.

L'apparition du «troisième âge» ne saurait cependant être réduite à une sorte de manipulation des besoins à laquelle concourraient l'ensemble des agents intéressés par l'entretien de la vieillesse; le développement et la précocité de la prise en charge des personnes âgées par des institutions spécialisées résultent de la transformation des rapports entre générations. Ces transformations ont, semble-t-il, affecté plus particulièrement les classes moyennes qui trouvent dans le «troisième âge» une sorte d'identité sociale et un débouché à leur besoin d'activités.

l'invention du troisième âge

constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse

Le découpage des âges et les définitions des pratiques légitimes qui leur sont associées tiennent à l'apparition d'institutions et d'agents spécialisés, comme on le voit par exemple, dans la distinction des premiers âges de la vie qui est liée au développement du système scolaire, l'invention de l'«enfance», de l'«adolescence» et plus récemment de la «prime enfance» résultant, pour une part, de l'allongement de la durée des études et de la diffusion de l'école maternelle (1). Il en est de même de l'invention du «troisième âge», cette nouvelle étape du cycle de vie tendant à s'intercaler entre la retraite et la vieillesse qui tient, entre autres, à la généralisation des systèmes de retraite dont la mise en place est corrélative de l'extension du salariat et du mode de gestion de la force de travail qui l'accompagne. Mais retracer l'histoire de l'apparition de cette nouvelle forme de prise en charge de la vieillesse c'est, en réalité, faire l'analyse de la transformation des modes de solidarité, c'est-à-dire du mode de formation des groupes qui a suivi l'essor du capitalisme : cette histoire est celle de ces «groupes artificiels», dont parle Durkheim, qui tendent à se substituer partiellement à la famille, devenue, au moins dans les classes populaires, impuissante notamment à «relier économiquement les générations les unes aux autres» (2). Et si la mise en place des régimes de retraite a rencontré au 19^{ème} siècle une forte opposition de la part des représentants de la bourgeoisie libérale et des conservateurs catholiques, n'est-ce pas précisément parce que ceux-ci y voyaient une menace contre la famille, seule solution, selon eux, au problème de la prise en charge de la vieillesse ? Dans les systèmes de retraite, observait Émile Cheysson, «on répartit la charge entre l'État, le travailleur et le patron (...). Mais le fils n'apparaît plus dans la loi; il semble qu'une fois détaché de la famille, il n'ait plus de devoirs envers elle et qu'il soit désormais dispensé

d'obéir à ce grand précepte qui est le fondement même de la société : 'honore ton père et ta mère'. Le devoir sacré, la loi des retraites l'en dispense et l'assume à sa place. La loi, il est vrai, saisit le fils, s'il est travailleur lui-même mais non à titre de fils; elle l'attrape en vue de sa propre retraite et sans aucune relation avec celle de son père» (3).

Economie sociale et économie politique

C'est au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle que la «vieillesse» a commencé à faire l'objet de discours et a donné lieu à la création d'institutions spécifiques telles que les caisses de «retraite pour la vieillesse» et à la spécialisation progressive de l'hospice en «asile de vieillards». Cette «prise de conscience de la particularité» de la vieillesse tend à s'effectuer, dans les différentes fractions de la classe dominante, au moment où, avec le développement de l'industrialisation, se forme une nouvelle classe sociale, le prolétariat. Bien que les premiers régimes de retraite aient été créés dès le 18^{ème} siècle (ceux des fonctionnaires civils et militaires), la «question des retraites», selon l'expression de l'époque, n'a été posée cependant qu'au moment où les premières générations d'ouvriers commençaient à vieillir. Les «retraites pour la vieillesse» étaient à l'origine destinées (au moins formellement) aux ouvriers chez qui, comme le note en 1844 Olinde Rodrigues, rapporteur à l'Assemblée nationale de la première commission réunie sur ce thème, «l'héritage est presque toujours inconnu» (4). Le problème soulevé était celui du groupe qui devait supporter le poids de l'entretien de la vieillesse de ces «deshérités», la «famille»

1 - P. Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Plon, 1960, et J.C. Chamboredon et Y. Prévot, *Le métier d'enfant. Définition sociale et fonctions différentes de l'école maternelle*, *Revue française de sociologie*, 14, (3), juill.-sept. 1973, pp. 295-335.

2 - E. Durkheim, *Leçons de sociologie, physique des mœurs et du droit*, Paris, PUF, 1950, p. 256.

3 - É. Cheysson, *La famille devant la loi et les mœurs*, discours prononcé le 11 janvier 1901 à la Société d'économie sociale.

4 - Rapport d'O. Rodrigues, 1844, cité in G. Berjonnet, *Les retraites pour la vieillesse et les sociétés de secours mutuels*, Paris, Arthur Rousseau, 1900, p. 14.

ou «l'entreprise» dont les domaines d'activité se dissociaient avec le développement du capitalisme.

Comme le faisait remarquer en 1850 le socialiste Pierre Leroux, lors d'un des premiers débats sur la création de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse : «Une fois que vous avez fait, de cette multitude, des prolétaires, c'est-à-dire des gens qui n'ont pas par eux-mêmes la subsistance, qui ne sont pas en possession des forces naturelles, qui sont placés hors du cercle de la nature, ces hommes-là ne peuvent plus vous servir à rien : on est alors obligé de poser la question : 'qu'en faut-il faire ?' » (5).

«Que faut-il faire des vieux qui ne servent plus à rien ? Telle est la question dont la formulation doit sans doute beaucoup de son objectivité à la position de ceux qui dénoncent le «cynisme» et la «férocité» des pratiques patronales et qui, le plus souvent, sont issus des classes dominées ou des fractions dominées des classes dominantes (6). La vieillesse des ouvriers est assimilée, par le patronat capitaliste, à «l'invalidité» c'est-à-dire à «l'incapacité de produire», comme le précise Émile Cheysson (7). De ce point de vue, la vieillesse est confondue avec toutes les formes d'invalidité qui atteignent la classe ouvrière. Les notions de vieillesse et d'invalidité sont interchangeables dans la mesure où elles s'appliquent à tous ceux qui, «définitivement, jusqu'à la fin de leur existence, ne peuvent et ne pourront plus pourvoir par leur travail à leur propre subsistance» (8). La vieillesse finit ainsi par englober toutes les situations où l'ouvrier ne travaille pas, jusqu'au chômage qui fait des «travailleurs valides» de 45 à 50 ans des «vieillards précoces» (9). C'est dans cette logique que les caisses de retraite ont été instituées par les chefs d'entreprise afin, comme le précise Rolande Trempé à propos de la Compagnie des mines de Carmaux, «de réduire les coûts de production, en se défaisant dans des conditions honorables, de vieux travailleurs trop payés pour le rendement qu'ils fournissent» (10).

5—Assemblée nationale législative, séance du 10 juin 1850, *Le Moniteur*, p. 453.

6—Si l'on se rapporte aux seuls intervenants dans les débats parlementaires sur les retraites ouvrières et sur l'assistance aux vieillards sous la Seconde République, un premier comptage fait apparaître que cette dénonciation semble être surtout le fait de parlementaires de tendance socialiste (médecins, journalistes, etc.), provenant, pour la plupart, de la petite bourgeoisie provinciale ou de tendance ultra-conservatrice (propriétaires terriens, magistrats, etc., souvent issus de familles aristocratiques), parmi laquelle se retrouvent des représentants du «catholicisme social».

7—É. Cheysson, *Projet d'hospice rural*, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, avr.-mai 1886, pp. 17-36. Émile Cheysson est ingénieur des Ponts et chaussées; il a été l'un des collaborateurs et disciples de Le Play. Nommé directeur au Creusot par E. Schneider qui lui «témoigne ostensiblement sa confiance», il s'est particulièrement intéressé à la gestion des œuvres patronales de cette entreprise, cf. É. Cheysson, *Œuvres choisies*, Paris, A. Rousseau, 1911, t. 1, notice biographique.

8—Déclaration de M. Mirman, Chambre des députés, séance du 4 juin 1901, *J.O.*, Débats parlementaires du 5 juin 1901, p. 1248.

9—É. Cheysson, La colonie familiale des valides âgés mariés, *Bulletin du Comité central des œuvres d'assistance par le travail*, s.d., pp. 50-51.

C'est à cette époque que s'est opérée progressivement la distinction entre l'hôpital et l'hospice. Sans doute cette différenciation est-elle due, comme l'a observé Michel Foucault, à un processus d'autonomisation des populations jusque là regroupées dans des institutions telles que les hôpitaux généraux, les hôtels-Dieu, les dépôts de mendicité, etc. La spécialisation de l'hospice dans la gestion de l'invalidité ne se serait cependant pas produite si elle n'avait pas correspondu à la perception, par la classe qui possède les moyens de production et qui contrôle, quand elle ne les détient pas elle-même, les moyens de reproduction de la force de travail, de la vieillesse des classes ouvrières comme «non valeur», selon l'expression d'Émile Cheysson (11). Ce dernier précise que, par opposition à l'hôpital qui, «soignant le malade et le rendant guéri au bout de quelques jours, constitue une opération profitable dans la mesure où il remet promptement en valeur un producteur, l'hospice est ouvert aux infirmes, aux vieillards, aux incurables, c'est-à-dire aux non valeurs, aux déchets de l'espèce humaine. (...) Le tort de nos administrateurs, poursuit-il, est de traiter pour le même prix l'homme auquel on ampute une jambe, la femme qui accouche, le malade atteint d'une simple bronchite... J'ajouterai et le vieillard qui n'a besoin que d'un abri avec de la nourriture, de l'air et du soleil» (12).

Sans doute, l'instauration des systèmes de prévoyance correspond-elle objectivement et subjectivement à des stratégies qui, en visant à garantir les salariés contre certains des aléas de la vie ouvrière, tendent à assurer au patronat une main-d'œuvre plus docile, plus disciplinée et plus économique, en un mot plus rentable : politique de bas salaires dans les chemins de fer, fixation et stabilisation de la main-d'œuvre dans les mines et la métallurgie, contrôle sanitaire et moral de la population ouvrière dans le textile, etc. Ce sont d'ailleurs les arguments qu'utilisent les responsables d'entreprises eux-mêmes pour justifier la mise en place de ces institutions lorsqu'ils en rendent compte aux conseils d'administration ou aux assemblées des actionnaires. On ne peut cependant attribuer la naissance des régimes de protection sociale aux seules intentions paternalistes de leurs promoteurs pas plus qu'à leur volonté maligne d'accroître l'exploitation de la force de travail. Ce serait oublier que les formes mêmes de cette exploitation ont fait l'objet de conflits entre les classes et entre les fractions de la classe dominante.

L'intérêt porté à «l'amélioration de la condition ouvrière», selon l'expression de l'époque, s'explique, pour une part, par la montée révolutionnaire de certaines fractions du prolétariat, les débats sur les retraites ne manquant jamais d'en souligner la menace. Mais il tient aussi au combat entre les représentants de la bourgeoisie industrielle et de l'aristocratie conservatrice pour la détention

10—R. Trempé, *Les mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1971, t. 2, p. 604.

11—Plus de 40 % des hospices ont été construits au 19^{ème} siècle contre 26,5 % avant 1800, 23,3 % entre 1900 et 1944 et 9,3 % entre 1945 et 1970. Cf. Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, *Recensement des réalisations immobilières en faveur des personnes âgées*, s.d., p. 47. La plupart d'entre eux ont été créés ou financés en partie par des fonds privés provenant souvent de familles d'industriels ou de banquiers.

12—É. Cheysson, *Projet d'hospice rural*, *art. cit.*, p. 18.

du pouvoir politique. La dénonciation des effets du paupérisme a été une des armes que les fractions les plus conservatrices de l'aristocratie ont utilisée pour contester les fondements et les méthodes de ce qui représentait pour elles «la nouvelle féodalité», selon l'expression d'A. de Villeneuve-Bargemont (13). Aussi n'est-ce pas un hasard si la plupart des lois sociales votées sous la seconde République ont été proposées et défendues par des députés légitimistes tels Armand de Melun ou Denis Benoist d'Azy, à une époque où l'Assemblée était hantée par les troubles révolutionnaires et la peur du socialisme.

Les conditions dans lesquelles a été adoptée la loi sur la création de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse sont révélatrices de cette lutte. Aux représentants du libéralisme économique dans lequel se rejetaient systématiquement toutes les «réformes sociales», «les lois énergiques de répression et d'organisation étant des lois d'assistance par excellence» (14), s'opposent, outre les socialistes et les républicains, certains des députés les plus conservateurs, comme Denis Benoist d'Azy, rapporteur de cette loi et Armand de Melun, figures parmi les plus marquantes du catholicisme social. C'est au nom du «progrès» que le premier défend ce projet contre les parlementaires libéraux qui l'accusent à cette occasion de «socialisme». A quoi il rétorque qu'il est du devoir politique d'une grande société, du devoir chrétien, d'être constamment préoccupé du progrès, du bien-être des classes inférieures de la société, du progrès de toutes les classes, progrès moral, intellectuel, progrès du bien-être matériel... Si vous appelez cette pensée socialiste, à ce point je suis socialiste et je déclare que je veux toujours l'être» (15).

Du fait de leur hostilité commune à la bourgeoisie industrielle, les ultra-conservateurs se retrouvent du côté des socialistes, passant ainsi de l'arrière-garde à l'avant-garde des «luttres pour le progrès et le bien-être des classes inférieures». C'est à cette époque que se constitue une «économie sociale» par opposition à l'économie politique qui «supporte froidement la valeur vénale et capitale d'un ouvrier» (16). Les tenants de cette nouvelle économie, par leurs origines ou leurs relations, proviennent de l'aristocratie en déclin pour qui cette nouvelle discipline est l'occasion d'une reconver-

sion sociale honorable (17). Le mode paternaliste d'imposition de la domination patronale auquel est liée, pour une part, la mise en place des premiers systèmes de protection sociale semble résulter de la convergence des systèmes d'intérêts de fractions, pourtant opposées, de la classe dominante, comme en témoigne la lutte qu'ont menée parallèlement la bourgeoisie libérale et l'aristocratie légitimiste contre la montée du mouvement ouvrier organisé.

Retraites et famille ouvrière

Ce n'est qu'à la fin du 19^{ème} siècle que sont menées des luttes syndicales pour l'obtention de retraites (encore ne sont-elles le fait que de certaines catégories d'ouvriers). Jusque là, les revendications formulées lors des grèves ouvrières en France tout au long de la seconde moitié du 19^{ème} siècle ont porté presque exclusivement, et quels que soient les secteurs économiques concernés, sur le salaire (montant, manière de le calculer, garantie, régularité, etc.), l'emploi et la durée de la journée de travail (18). Face à ces exigences, voire pour les prévenir, les patrons des grandes industries capitalistes ont créé des institutions de protection sociale comme les caisses de retraite et, plus généralement, les caisses de secours (maladie, accidents du travail, etc.), avec lesquelles elles étaient le plus souvent confondues, ou encore ils ont favorisé l'accès des ouvriers à la propriété de leur logement. Les dispositions relatives à la gestion de la vieillesse des classes populaires, qu'elles organisent une assistance aux vieillards ou qu'elles instaurent des systèmes de retraite, font partie de l'ensemble des mesures prises par la bourgeoisie et notamment par la bourgeoisie industrielle et financière pour contenir le «péril social» que représente alors la réorganisation du prolétariat industriel après l'échec de la Commune de Paris. Comme le déclare Paul Guieysse, un des acteurs principaux des débats législatifs sur les retraites ouvrières, «la constitution des retraites pour les travailleurs est loin d'être une solution complète du *grand problème social*, mais elle en est un élément préparatoire et essentiel» (19). Les longs débats au Parlement sur les systèmes de retraite n'ont guère rencontré d'écho

13-A. de Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrétienne*, Paris, Paulin, 1834, Livre I, pp. 386-398.

14- Intervention de M. Bouvattier, Assemblée nationale législative, séance du 11 juin 1850, *Le Moniteur*, p. 474. Dans cette logique, l'épargne «volontaire» et «industrielle», celle qui n'est pas affectée «égoïstement» à la retraite, est la solution avancée par les tenants du libéralisme économique, dont Thiers fut en ce domaine, comme en d'autres, l'interprète le plus précis. Il déclarait à ce propos : «Grâce à l'épargne, l'ouvrier se ménage la meilleure des pensions de retraite, puisqu'il a, pour suffire à ses vieux jours, ses enfants qu'il a formés, qu'il a placés dans une condition meilleure et qui, d'après la nature de nos lois, doivent le nourrir quand il ne peut plus se nourrir lui-même». Cf. L.A. Thiers, Rapport fait au nom de la Commission de l'assistance, *Discours parlementaires de L.A. Thiers*, Paris, Calmann-Lévy, 1880, tome VIII, pp. 555-556.

15- Intervention citée in J.B. Duroselle, *Les débuts du catholicisme social en France jusqu'en 1870*, Paris, PUF, 1951, p. 468.

16- A. de Villeneuve-Bargemont, intervention du 22 décembre 1840, citée in J.B. Duroselle, *op. cit.*, p. 230.

17- Il en sera ainsi, une génération plus tard, avec la naissance de «l'assistance sociale» qui a été «conçue, financée et mise en œuvre par des éléments de la fraction de la classe dominante qui avait perdu le pouvoir politique en 1877» (grands bourgeois et aristocrates attachés aux traditions autoritaires). Cf. J. Verdès-Leroux, *Le travail social*, Paris, Éd. de Minuit, 1978, pp. 13-22.

18- E. Shorter et C. Tilly, *Strikes in France, 1830-1968*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974; F. L'Huillier, *La lutte ouvrière à la fin du second empire*, Paris, A. Colin, 1957; M. Perrot, *Les ouvriers en grève, France 1871-1890*, Paris, La Haye, Mouton, 1974, 2 volumes.

19- P. Guieysse, *Les retraites ouvrières, Rapport fait au nom de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales*, Paris, déc. 1904, p. 7.

dans les classes populaires (20). Pourtant la plupart des enquêtes décrivent les conditions misérables de la vieillesse ouvrière. Ainsi, plus de la moitié de la population des villes âgée de 65 ans et plus ne touchait au début du 20^{ème} siècle ni pension ni salaire, la charge pour la plupart d'entre eux revenant aux enfants ou aux institutions d'assistance (21).

D'après les résultats de l'enquête sur «les suicides par misère à Paris», effectuée en 1892 à partir des dossiers du Parquet de la Seine, la raison la plus fréquente des suicides des vieux ouvriers est la charge que ceux-ci ont conscience de représenter pour leurs enfants. «Mon cher fils, écrivait une mère, je te dis au revoir car je ne peux plus rester à ta charge; toi tu peux gagner ta vie, moi je meurs avec le chagrin de la faire perdre à tout le monde»; «La vie est trop lourde à supporter, écrivait à son fils un ouvrier âgé, je m'en vais sans regrets; je te quitte pour l'inconnu, mais il ne peut être pire que mon état. Vive la République sociale, qui ne laissera pas mourir de faim ses enfants» (22).

«Une loi pour les morts», disaient les syndicats de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, rappelant par là que la probabilité d'atteindre «les vieux jours», ceux que délimitaient les règlements des régimes de retraite, le plus souvent entre 55 et 65 ans, était presque nulle. En effet, en 1908, soit deux ans avant l'adoption de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, à peine le quart des manœuvres âgés de 35 ans et le tiers des ouvriers qualifiés du secteur privé avaient une chance de vivre jusqu'à 65 ans (23). On comprend dans ces conditions que les retraites n'ont pas été une des revendications les plus urgentes des luttes ouvrières. Comme le rappelait E. Barrault, député de tendance socialiste, lors des débats sur la création de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse : «Dans l'état actuel des choses, l'ouvrier n'ira pas à votre caisse de retraite; il n'ira pas, parce que pour préserver sa vieillesse de la disette, il ne voudra pas affamer impitoyablement sa virilité. Il n'ira pas parce qu'il est fidèle à ses traditions héréditaires; et selon la tradition, il vit au jour le jour; quand son père a vieilli tant bien que mal, il l'a nourri; quand il sera vieux à son tour, tant bien que mal il sera nourri par son fils et si ses enfants ne le peuvent pas, eh bien, à la grâce de Dieu» (24).

20—Lors de l'enquête effectuée en 1902 à la demande de la Chambre des députés auprès de l'ensemble des organisations ouvrières, paysannes et patronales sur le projet de loi relatif à la création de régimes de retraite, la très grande majorité des syndicats et des confédérations ouvrières manifestèrent leur hostilité non au principe de la mise en place des systèmes de retraite mais aux modalités prévues par le projet (âge de la retraite trop élevé, cotisations ouvrières, système de capitalisation, inégalité, etc.). En outre comme le déclare la Bourse du travail de Montpellier, «cette loi a pour effet de reculer l'échéance de la dette que la classe capitaliste doit à la classe ouvrière», cf. Chambre des députés, septième législature, *Impressions*, t. 1, n° 2660, p. 186.

21—R. Lenoir, *Transformations des rapports entre générations et apparition du troisième âge*, Paris, CEMS, 1977, t. 1, pp. 304-306. La très grande majorité de la population parisienne qui reçoit une aide régulière sont des personnes de plus de 60 ans (72 % des hommes et 64 % des femmes, cf. *Bulletin de l'Office du travail*, avril 1895, p. 226).

22—M. Proal, Les suicides par misère à Paris, *Revue des deux mondes*, 1^{er} mai 1898, cité par J. Lefort, *Les caisses de retraites ouvrières*, Paris, A. Fontemoing éd., 1906, t. 1, pp. 1-30.

23—Les calculs ont été effectués selon les directives de M. Desplanques, administrateur à l'INSEE, à partir des proportions moyennes de décès pour 1000 hommes vivants selon l'âge et la catégorie sociale; les chiffres sont tirés de l'étude de M. Huber, La mortalité suivant la profession d'après les décès enregistrés en France en 1908-1909, *Bulletin de la statistique générale de la France*, fascicule IV, juillet-août 1912, pp. 401-439.

Comme on le voit dans le cas des mineurs et des cheminots chez lesquels apparaissent les premières luttes pour la retraite à la fin du 19^{ème} siècle, l'intérêt pour les retraites est corrélatif de transformations qui ont modifié les structures du groupe familial et dont l'abaissement du nombre des enfants dans ces catégories constitue un bon indice.

Ainsi, chez les mineurs de Carmaux, la lutte pour les retraites a commencé en 1880 mais elle n'a pris une «ampleur considérable» qu'au début du 20^{ème} siècle, après l'intervention de la loi du 24 juin 1894 instituant un régime de retraite obligatoire en leur faveur (25). Parallèlement on observe, dans cette catégorie d'ouvriers dont le salaire ne devient véritablement la seule source de revenus qu'à la fin du 19^{ème} siècle, une baisse de près de la moitié du taux de fécondité et une diminution très sensible de la mortalité infantile. Cette restriction des naissances et cette attention nouvelle portée à la santé et à l'hygiène de l'enfance surviennent au moment de la généralisation de la scolarité primaire et de l'élaboration d'une réglementation protectrice du travail des femmes et des enfants (lois du 19 mai 1874 et du 2 novembre 1892). Elles constituent autant d'indices de la formation de la famille «moderne» qui tend à être centrée sur le ménage et sur les pratiques consommatrices.

A la différence de la famille bourgeoise, la famille ouvrière n'est pas fondée sur le «sentiment de l'enfance», les conditions qui le rendent possible, telles que la détention et la transmission d'un patrimoine étant ici absentes, mais plutôt sur un «sentiment de sécurité», comme l'attestent les efforts que les «hommes habitués à être chez eux» font pour acquérir à tout prix (et notamment au prix de l'extension de la définition de leur famille) une «maison», afin de se «mettre à l'abri» (26). La famille ouvrière trouvait en effet dans la maison l'élément matériel de son unification : outre qu'elle constitue le lieu des échanges entre les membres de la famille, les conditions mêmes de son acquisition, par le jeu des solidarités qu'elle exige, tendent à lier ceux qui ont participé à son achat comme le montre Rolande Trempé qui décrit les aides financières et matérielles des parents, des beaux-parents, de la fratrie, etc., auxquelles recourent les mineurs pour l'achat et la construction de leur maison avec les contreparties qu'elles impliquent, notamment les contrats de donation, l'hébergement des donataires et/ou le versement d'une pension (27).

La généralisation du salariat, le fait corrélatif que, selon l'expression de Marx, «la famille a été jetée sur le marché», et surtout l'absence de

24—Intervention de E. Barrault, Assemblée nationale législative, 10 juin 1850, *Le Moniteur*, p. 462.

25—Cf. R. Trempé, *op. cit.*, pp. 583-585 et pp. 608-616.

26—M. Anderson observe la même évolution en Angleterre au milieu du 19^{ème} siècle, dans certaines fractions des classes ouvrières qui trouvent dans le développement des cités industrielles les conditions d'une certaine stabilité d'emploi, de résidence et de logement favorisant le développement des relations entre générations et l'allongement de leur durée au-delà du départ, déjà plus tardif, des enfants, cf. M. Anderson, *Family Structure in Nineteenth Century Lancashire*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, pp. 55-61.

27—R. Trempé, *op. cit.*, pp. 263-278.

revenus propres lors des licenciements qui venaient sanctionner le déclin des forces physiques, ont contribué à faire percevoir, dans cette classe, l'entretien de la vieillesse comme une «charge». Toutefois, loin de traduire un «relâchement des liens familiaux», l'instauration des régimes de retraite s'inscrit dans le processus de constitution de la famille ouvrière. «Nous voulons assurer du pain à nous et à nos enfants dans notre vieillesse» : cette déclaration d'un des pionniers du syndicalisme minier citée par Rolande Trespé est explicite à cet égard. La retraite n'est pas revendiquée comme instrument d'indépendance financière par rapport aux enfants, mais au contraire comme le moyen de contribuer à la subsistance collective du groupe familial.

L'autonomisation de la gestion de la vieillesse

La gestion traditionnelle de la vieillesse met en rapport direct le vieillard et ceux qui le prennent en charge, l'évaluation du coût de cette prise en charge et les obligations qui en découlent faisant l'objet de négociations de personne à personne. Les systèmes de retraites constituent un nouveau mode d'entretien caractérisé par la médiation anonyme qu'opère désormais, entre les générations, une instance qui tend à s'interposer, ou mieux, à s'imposer, selon une logique et des moyens propres. Lors de l'instauration définitive des régimes de retraite s'est formé un système d'institutions et d'agents ayant pour fonction spécifique le traitement de la vieillesse. Jusque là, la vieillesse qui faisait l'objet d'une prise en charge institutionnelle n'était pas autonomisée comme classe d'âge, mais

concernait, en fait, une catégorie sociale comme le rappelle l'expression, pléonastique à l'époque, «vieillards sans ressources».

La mise en place des premiers systèmes de retraite obligatoires, à la suite des lois sur les assurances sociales de 1928-1930, et leur généralisation à toutes les catégories de salariés lors de la création de la Sécurité sociale en 1945, répondent à des transformations qui, comme l'extension du travail salarié, l'exode rural, etc. ont affecté les conditions de l'entretien de la vieillesse. En effet, la part relative des exploitations agricoles et des petites entreprises dont le capital assurait à leur détenteur les moyens d'une vieillesse en famille, les enfants qui succédaient à leurs parents les prenant le plus souvent en charge, n'a cessé de diminuer.

Ainsi en 1906, près de la moitié de la population active était composée de travailleurs indépendants (26,2 % de cultivateurs et 21,7 % de travailleurs isolés et de chefs d'entreprise) et il n'y avait qu'un peu plus d'un tiers (38,2 %) de salariés non agricoles; de 1936 à 1954, la part des travailleurs indépendants diminue, passant de 39,1 % à 33,1 % (les travailleurs indépendants non agricoles n'étant plus alors que 12,5 % et les cultivateurs 20,6 %) (28). La part du secteur agricole dans l'ensemble de la population active connaît une baisse encore plus sensible puisqu'elle passe de 42,7 % en 1906 à 35,6 % en 1936 et à 27,5 % en 1954 (29).

28 *Données sociales*, édit. 1974, Paris, INSEE, p. 22.

29 Pour la période 1906-1946 cf. M. Cahen, *Evolution de la population active en France depuis cent ans*, d'après les dénombrements quinquennaux, *Études et conjoncture*, mai-juin 1953, pp. 249-250, et pour 1954, M.G. Michal, *L'emploi féminin en 1968, Les collections de l'INSEE*, D. 25, p. 36. On se réfère aux chiffres du recensement de 1954, plus fiables que ceux du recensement de 1946, notamment pour les données relatives à la population agricole, cf. M. Febvay, *La population agricole française, structure actuelle et évolution*, *Études et conjoncture*, août 1956, pp. 707-739.

Tableau I — Évolution du taux d'activité professionnelle de la population âgée de 65 ans et plus (1906-1975)

	HOMMES					FEMMES				
	1906	1936	1954	1962	1975	1906	1936	1954	1962	1975
taux d'activ. prof. à 65 ans et plus (1)										
— sect. agricole	82	81	—	48,3	13,4	—	—	—	—	4,9
— sect. non agricole	49	35	—	20,8	10,0	—	—	—	7,5	4,5
— ensemble	66,2	53,7	36,2	24,2	10,6	37,8	20,8	13,3	11,3	5,0
taux d'activ. prof. entre 65 et 69 ans (2)	78	65,4	48,5	42,4	19,0	37,8	29,1	18,9	16,5	10,0
esp. de vie à 65 ans (3)	10,5	11,1	12,1	12,7	13,1	11,7	13,1	14,8	16,4	17,1

1—Pour 1906-1954, cf. J. Bourgeois-Pichat, *Perspective sur la population active européenne*, *Population*, 8, juil.-sept. 1953, p. 429 et p. 436 et J. Fourastié, *Les migrations professionnelles*, Paris, PUF, 1957, pp. 145-147. Pour 1962 et 1975, cf. Recensements de 1962 et 1975.

2—Pour 1906 et 1936, cf. J. Daric, *Vieillesse de la population et prolongation de la vie active*, Paris, PUF, 1948, p. 85. Pour 1954, 1962 et 1975, cf. Recensements de 1954, de 1962 et de 1975.

3—INSEE, *Annuaire statistique de la France 1977*, Paris.

Parallèlement à cette transformation des structures économiques qui tend à réduire l'intervention directe de la famille dans l'entretien de la vieillesse, s'accélère, avec le développement des grandes unités de production, la diffusion des techniques bureaucratiques de gestion et de rentabilisation de la force de travail dont la « mise à la retraite » — avec ou sans pension — est une des conséquences. Aussi le taux d'activité professionnelle aux âges les plus élevés diminue, en particulier dans le secteur non agricole : en 1906, 66,2 % des hommes âgés de 65 ans et plus travaillent contre 53,7 % en 1936 et 36,2 % en 1954 (30).

L'inactivité professionnelle aux âges les plus élevés se généralise au moment même où la proportion de vieillards augmente dans la population, en particulier en raison de l'allongement de la durée de la vie biologique. La part des personnes âgées de 65 ans et plus passe de 8,5 % en 1906 à 10,0 % en 1936 et à 11,5 % en 1954, le taux de survivants à 65 ans pour 10 000 individus nés vivants étant respectivement de 3 928, 5 365 et 6 946 et l'espérance de vie à 65 ans augmentant entre les deux dates extrêmes de 1,6 an pour les hommes (12,1 contre 10,5) et de 3,3 ans pour les femmes (14,8 contre 11,5). (*Annuaire statistique de la France, Résumé rétrospectif*, Paris, INSEE, 1966).

Les transformations qui ont modifié, pour une part, les fonctions du groupe domestique, notamment dans les classes moyennes, ont favorisé l'extension progressive des régimes de retraite à des catégories sociales autres que celles auxquelles ils étaient primitivement destinés. Ainsi la constitution du syndicalisme des cadres a-t-elle été liée à l'instauration de régimes de prévoyance. Il existait depuis longtemps des « unions » de cadres ou d'ingénieurs (l'Union des syndicats d'ingénieurs français, la Confédération des travailleurs intellectuels, etc.) mais ce n'est qu'en 1937 que la Confédération générale des cadres de l'économie fut créée en réaction aux accords Matignon de 1936 signés par le patronat et les seuls syndicats ouvriers. Dès sa création, cette organisation suscita la mise en place de régimes de prévoyance propres aux « cadres » : ainsi en 1937 est signée une première convention sur l'organisation d'un régime de prévoyance et de retraite entre l'Union des industries métallurgiques et minières (8 000 établissements occupant 900 000 salariés) et la Fédération nationale des syndicats d'ingénieurs.

Si les cadres se sont organisés principalement pour la défense de l'autonomie de leur système de prévoyance, et notamment de leur régime de retraite, la Sécurité sociale n'a pu être instaurée que grâce à la pression exercée par les organisations ouvrières dont les représentants étaient au gouvernement à la Libération. On ne saurait rappeler toutes les luttes que les syndicats ont menées contre les attaques à l'égard de la Sécurité sociale et des avantages qui lui sont liés. Il faut mentionner cependant les grèves particulièrement dures d'août 1953, déclenchées pour parer aux menaces d'une

élévation de l'âge de la retraite de certaines catégories de travailleurs du secteur public, qui sont révélatrices de l'intérêt grandissant porté par les classes populaires et les petites classes moyennes salariées à leur retraite. Cette réaction n'est sans doute pas étrangère à la création en 1955 des premiers régimes de retraite complémentaires pour les salariés non-cadres et en 1956 à celle du Fonds national de solidarité dont les objectifs sont d'améliorer les revenus des vieux des classes populaires (31).

La généralisation des régimes de retraite a pour effet de modifier le système des institutions qui prennent en charge la vieillesse, la gestion collective de cette dernière n'étant plus désormais celle du seul prolétariat. Tout d'abord, avec les caisses de retraite, ce sont de nouvelles institutions à l'importance financière croissante qui apparaissent ; mais les instances traditionnelles de l'entretien de la vieillesse indigente, l'aide sociale et le système hospitalier se transforment également sous l'effet, entre autres, du développement de l'assurance maladie. La distinction entre les institutions spécialisées dans la gestion de la vieillesse et celles qui sont chargées de la prise en charge de l'indigence s'est effectuée sans concertation et selon la logique propre à chacune d'entre elles : entre 1945 et 1960, le système hospitalier, la Sécurité sociale et même l'assistance sociale se dotent de réglementations et de services spécialisés dans l'entretien de la vieillesse, ce qui a pour effet de transformer la définition et le traitement de la population dont ces institutions ont la charge. Cette autonomisation n'a jamais été aussi marquée que dans les institutions qui rejettent ce à quoi elles étaient traditionnellement vouées jusque-là, à savoir la gestion de l'indigence et de la misère avec lesquelles, dans les classes populaires, la vieillesse tendait à se confondre.

Le système hospitalier, en particulier, s'est développé en cherchant à exclure de son ressort l'hébergement des vieillards, par un double mouvement : d'une part en déplaçant les vieillards dans des établissements dits de « désencombrement », voire en les renvoyant chez eux, d'autre part, et en un second temps, en se réservant de prendre en charge, mais à titre exclusivement « médical », certaines personnes âgées soit dans un cadre thérapeutique normal soit dans des centres spécialisés en gériatrie. La spécialisation des hôpitaux dans les soins proprement médicaux, s'est accompagnée d'une critique systématique de l'inadaptation et du coût de l'hébergement des vieillards. Cette critique a été formulée par exemple, en 1956 par la Commission des problèmes médico-sociaux de la vieillesse de même que quelques années plus tard, dans les rapports administratifs sur la gestion de la vieillesse (32).

C'est ainsi qu'avec la réforme hospitalière de

30—J. Bourgeois-Pichat, Perspective sur la population active européenne, *Population*, 8, juil.-sept. 1953, p. 429 et p. 436 et J. Fourastié, *Les migrations professionnelles*, Paris, PUF, 1957, pp. 145-147.

31—En 1950, en effet, 45 % des personnes âgées de 65 ans et plus ne touchaient ni retraites, ni allocations des vieux travailleurs salariés, ni allocations des « économiquement faibles », cf. Enquête sur les ressources des personnes âgées, *Bulletin mensuel de statistiques*, supplément, juil.-sept. 1950, p. 275.

1958, les maisons de retraite et les hospices publics se trouvent classés au plus bas dans la nouvelle nomenclature des établissements hospitaliers qui sont d'ailleurs les seuls à ne pas être désignés comme «hôpitaux». Si l'entretien de la vieillesse reste de la compétence des institutions médicales, c'est au prix d'une transformation du traitement et, partant, de la définition de la population prise en charge : ainsi l'Assistance publique de Paris transfère en 1961 ses services d'assistance (assistance médicale, assistance à l'enfance, protection maternelle et infantile) aux bureaux d'aide sociale des communes de la région parisienne, mais conserve la gestion de certains hospices qu'elle entreprend de transformer en établissements de soins (c'est le cas, notamment de Bicêtre et de la Salpêtrière). Le système hospitalier rejette donc la gestion de la vieillesse indigente mais non les «soins» aux personnes âgées. La mise en place de services spécialisés en «gériatrie» tend à constituer la vieillesse comme un état quasi pathologique, ce qui permet du même coup de la replacer dans la sphère du traitement médical.

Cette réinsertion progressive n'aurait sans doute pas été possible sans le développement, bien que marginal, de recherches médicales qui, en même temps qu'elles constituent la vieillesse comme un objet d'études propre, contribuent à en faire l'objet d'une spécialité médicale. En effet, si le vieillissement organique a été très tôt un terrain d'étude et de recherche dans le champ médical (33), la gérontologie (ou la gériatrie, les deux termes étant confondus à l'époque) en tant que discipline autonome n'est apparue en France qu'après 1945. En outre, elle est restée, jusqu'à la fin des années 50, le fait de chercheurs relativement marginaux (34) dont les travaux n'étaient guère diffusés à l'extérieur, voire à l'intérieur du champ médical : les recherches qui, pour l'essentiel, portaient sur les aspects biologiques ou physiologiques du vieillissement sont publiées dans des revues professionnelles créées à partir de 1951 (*Bulletin trimestriel* du Centre d'étude et de la recherche gérontologique, devenu depuis la Société française de gérontologie) puis réunies vers 1955 dans des traités et des précis à l'usage des médecins (L. Binet, F. Bourlière et al., *Précis de gérontologie*, Paris, Masson, 1955). L'année 1957 voit la création du Centre de gérontologie Claude Bernard auquel l'Assistance publique de Paris fournira des locaux; en 1959 est fondée l'Association gérontologique de l'hôpital-hospice d'Ivry; enfin, dans les années 1958-1961, commencent également à paraître des ouvrages de vulgarisation de «gérontologie» dont les auteurs sont des spécialistes renommés dans leur discipline et dans le champ médical (Dr H. Destrem, *A la conquête du troisième âge*, Paris, Masson, 1958; Dr H. Pequignot et G. Rösch, *Notre vieillissement*, Paris, Fayard, 1960; L. Binet, *Gérontologie et gériatrie*, op. cit., etc.). Dès 1963 sont diffusés les premiers manuels de savoir-vivre explicitement destinés aux retraités (J.P. Baujat, *Comment se préparer à la retraite*, Paris, Ed. de l'entreprise moderne, 1963).

C'est au moment où vont s'accroître, avec la généralisation des systèmes de retraite complémentaires (1955-1961), les transferts financiers en faveur des personnes âgées que le système hospitalier et plus généralement le champ médical, se révèlent «prêts» à réintégrer le traitement de la vieillesse (et ceci d'autant plus que les effectifs de médecins ne cessent d'augmenter) mais selon leur logique propre, c'est-à-dire en tant que spécialisation médicale (35). A l'instar du système hospitalier, la Sécurité sociale a été amenée progressivement à autonomiser la gestion des pensions de retraite par rapport à celle des autres risques (maladie, accidents du travail, etc.) qu'elle assure également. Dès 1946, les caisses d'assurance vieillesse sont séparées des caisses d'assurance maladie et d'allocations familiales; en 1959 est instaurée une section spéciale «vieillesse» du Fonds national d'action sociale, etc. Ainsi, lors de la mise en place des régimes de retraite complémentaires et des premières réunions de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse, la Sécurité sociale se donne les moyens d'une «politique sociale» spécifiquement destinée aux personnes âgées (36).

En revanche les bureaux d'aide sociale interviennent auprès des «vieux» avec des moyens qui ne se distinguent pas de ceux qu'ils emploient habituellement en faveur des «indigents» c'est-à-dire de ceux-là mêmes qui échappent aux systèmes d'assurance. Ainsi, aussi bien les allocations (l'allocation spéciale, l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité, l'allocation de loyer), que des mesures comme les services médicaux et ménagers à domicile, les placements en établissements, etc., d'abord prises en faveur des personnes âgées, ont par la suite été étendues à d'autres catégories dont la gestion était également confiée aux bureaux d'aide sociale, les infirmes notamment. De rares initiatives cependant instaurant des services spécialement destinés aux personnes âgées témoignent de l'apparition dans les bureaux d'aide sociale eux-mêmes de modes autonomes de prise en charge de la vieillesse des classes les plus défavorisées, tels ces 200 foyers-restaurants pour personnes âgées qu'ils gèrent directement en 1959.

Ce processus d'autonomisation de l'entretien de la vieillesse s'est déroulé, semble-t-il, sans concertation systématique. Peu de colloques, de rapports de commissions ou de numéros spéciaux de revues sont consacrés en effet au problème de la gestion de la vieillesse pendant la période qui a précédé l'apparition du discours et des institutions spécifiques au «troisième âge» (1945-1960). Jusqu'en 1960, quelques colloques sont organisés par des médecins, tel le symposium sur la biologie du vieillard par la Société française de biologie médicale en 1954. De même en 1956, une commission sur les problèmes médico-sociaux de la vieillesse est créée au Ministère de la santé publique. Ces rencontres rassemblent en général des professionnels de même formation et lorsqu'elles mettent en

32 Centre des hautes études administratives, *Le rôle et la mission de l'administration en face du problème de la prolongation de la vie humaine*, fév.-juil. 1960, pp. 22-23, et Commission d'étude des problèmes de la vieillesse, *Politique de la vieillesse*, Paris, La Documentation Française, 1962, pp. 232-235. Ce rapport est fréquemment dénommé rapport Laroque du nom du président de la commission.

33 Cf. L. Binet, *Gérontologie et gériatrie*, Paris, PUF, 1961, pp. 5-14.

34- Ainsi le Professeur Bourlière qui est agrégé de pathologie expérimentale n'est pas médecin des hôpitaux.

35 A. Chauvenet, *Médecine au choix, médecine de classe*, Paris, PUF, 1978.

36 M. Gaudmer, L'action sociale en faveur des personnes âgées. Rôle des caisses régionales de sécurité sociale et de la Caisse nationale de sécurité sociale, *Bulletin du service social des organismes de sécurité sociale*, 84, 1er trim. 1962, p. 9.

relation des spécialistes de disciplines différentes, les problématiques se juxtaposent. On le constate par exemple au niveau des commissions de travail réunies en 1948, lors des «trois journées pour l'étude scientifique du vieillissement de la population», par l'Alliance nationale contre la dépopulation. Cet organisme a fait appel principalement à des démographes et des statisticiens de l'INED et de l'INSEE et secondairement à des médecins, ces deux catégories de participants représentant respectivement la moitié et le quart des interventions, les autres émanant surtout de juristes et d'administrateurs. Dans les sections de «sociologie», de «démographie» et d'«économie politique», les communications des spécialistes de démographie et d'économie sont largement majoritaires. Les médecins sont en revanche de loin les plus nombreux dans le groupe sur le «vieillesse individuel». Il n'y a que dans la commission sur «l'organisation du travail» dont le thème ne constitue pas l'objet d'une spécialité scientifique autonome, que la répartition entre les deux catégories de disciplines est plus équilibrée. Quant aux représentants des institutions spécialisées dans la prise en charge de l'indigence, et donc de la vieillesse des classes populaires, le fait qu'ils ne participent pas à ces «journées» montre combien la démarche des nouveaux spécialistes de la vieillesse est éloignée du ressort traditionnel de l'action sociale. Il n'est pas jusqu'à ces médecins «sociaux» confrontés dans l'exercice de leurs fonctions aux conditions de vie misérables des vieillards des classes populaires qui ne soient absents, en tant que tels, de ces «journées» (37).

La problématique elle-même sur laquelle s'accordent les participants est étrangère à celle des institutions d'assistance : le «danger du vieillissement de la population» ou plus précisément, de «l'abaissement de l'âge de la retraite» constitue une préoccupation pour les responsables des nouveaux régimes de retraite, qui, par le biais des cotisations, répartissent la charge de l'entretien financier des retraités sur l'ensemble des générations «actives». Cette problématique du coût économique de l'entretien des retraités trouve dans les travaux des chercheurs de l'INED un lieu de production, de légitimation et de diffusion qui lui permet de dominer le champ des discours sur la vieillesse pendant toute la phase de mise en place des régimes de retraites, soit de 1946 à 1954. Ainsi, les deux premiers numéros de *Population* contiennent un article de Jean Daric sur «Le vieillissement de la population et la prolongation active» (*Population*, 1, janvier-mars 1946, pp. 69-78), et un article de

Paul Vincent, «Vieillesse de la population, retraites, et immigration» (*Population*, 1, avril-juin 1946, pp. 213-244). Les relations entre ces différents agents intéressés à la gestion de la vieillesse ne se sont constituées en un système relativement unifié qu'autour de l'enjeu qu'a représenté pendant les années 60, notamment avec le développement des systèmes de retraite complémentaires, la croissance considérable des fonds transférés par l'intermédiaire des institutions de gestion collective de la vieillesse. On aperçoit des indices de ce processus d'unification dans l'élaboration d'une «politique de la vieillesse», dans le développement de la gérontologie, reconnue comme une science pluridisciplinaire du vieillissement (38), enfin dans l'apparition de la notion de «troisième âge» au nom de laquelle de multiples actions sont menées en faveur des «personnes âgées» (clubs, vacances, etc.).

De la «vieillesse» au «troisième âge»

L'augmentation du transfert des fonds destinés à l'entretien de la vieillesse par le biais des systèmes de retraite est au principe de l'apparition de nouveaux agents qui, en retenant une part, trouvent dans cette position d'intermédiaires entre les générations, les moyens matériels et financiers de leur activité. L'affectation de ces fonds est un des enjeux des luttes que se livrent les différentes institutions par l'entremise desquelles ils sont redistribués après avoir subi un prélèvement par lequel les agents se rémunèrent. La généralisation des systèmes de retraite complémentaires à l'ensemble des salariés et l'augmentation du montant des cotisations (due aussi bien à l'élévation de leurs taux qu'à la hausse des salaires) ont considérablement accru les fonds que manipulent les spécialistes de la vieillesse : entre 1962 et 1974, alors que le nombre des personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté de plus d'un quart (26,4 %) et que le nombre des retraités a doublé, le montant des retraites et de l'aide sociale à la vieillesse a sextuplé.

Pour donner un ordre de grandeur de l'importance financière de ce nouvel enjeu, on peut rappeler que le montant de l'ensemble des retraites versées en 1974 — 103 718 millions de francs — représente à peine moins de la moitié du budget de l'État de la même année, qu'il est le double des crédits affectés à l'éducation et à la culture (qui sont les dépenses les plus importantes de l'État) et deux fois et demie plus élevé que les fonds destinés au secteur social, à la santé et à l'emploi. Cette augmentation du volume des retraites amène une transformation du système des institutions spécialisées dans l'entretien financier de la vieillesse, comme le montre l'importance croissante des pensions de retraite dans l'ensemble des dépenses vieillesse : les fonds transférés par le Régime général de la Sécurité sociale ont été multipliés par 7,8, ceux des régimes de retraite complé-

37 *Vieillesse de la population, Compte-rendu des trois journées pour l'étude scientifique du vieillissement de la population*, octobre 1948. Ces «journées» ont pour but d'attirer l'attention «sur le danger que le vieillissement de la population faisait courir... et sur les mesures à prendre pour en pallier les effets», cf. *op. cit.*, (fascicule I, p. 7). La lettre qui accompagnait l'envoi des comptes-rendus précise la nature de ce danger dans les termes suivants : «L'augmentation du nombre des vieillards, qui contraste avec la diminution du nombre des travailleurs jeunes, risque d'imposer à la population active une charge écrasante pour l'entretien des vieux et de condamner, par suite, ces derniers à la misère».

38 — P. Paillat, La recherche gérontologique : situation actuelle et perspectives, *Revue internationale des sciences sociales*, XV, 1968, 2, pp. 296-297.

Tableau II — Évolution du nombre de retraités, de la masse des retraites et des dépenses vieillesse entre 1962 et 1974 (1)

	1962	1974	1974/1962
nombre des retraités	régime général (CNAVTS)	2 426 040	3 900 957
	régimes complément.		
	— AGIRC (cadres)	195 180	434 921
	— ARRCO (salariés)	1 145 200	5 177 700
	— ensemble (régimes complémentaires)	1 340 380	5 753 621
	ensemble retraités	6 506 116	9 848 408
masse des retraites (en millions de francs)	régime général (CNAVTS)	3 785 900	29 727 711
	régimes complément.		
	— AGIRC (cadres)	1 132 874	6 181 636
	— ARRCO (salariés)	1 018 000	11 341 237
	— ensemble (régimes complémentaires)	2 150 874	21 357 881
	montant total des retraites	17 420 928	103 718 451
	total des dépenses vieillesse	22 576 000	108 650 274
part dans l'ensemble des dépenses vieillesse	régime général	16,7	27,3
	régimes complément.	9,5	20,6
	aide sociale	19,4	9,4
	nombre de pers. âgées de 65 ans et +	5 470 000	6 915 000

1—Inspection générale des affaires sociales, *Rapport annuel 1976*, t. 2, pp. 138-141, et M. Perrot, G. Banderier, S. Volkoff, Les revenus des personnes âgées, *Les collections de l'INSEE*, M. 46, mars 1976, p. 58.

mentaires par 9,9 (39). Alors que l'accroissement de la masse des retraites profite en premier lieu aux caisses de retraite complémentaires qui voient leur part, dans l'ensemble des dépenses vieillesse, passer, entre 1962 et 1974, de 9,5 % à 20,6 %, cette augmentation étant relativement moindre pour le Régime général de la Sécurité sociale (respectivement 16,7 % et 27,3 %), la part relative de l'Aide sociale dans l'ensemble des «dépenses vieillesse» par contre, a fortement diminué pendant cette période, passant de 19,4 % à 9,4 % de la masse des fonds transférés aux personnes âgées (40).

Mais cette extension des systèmes de retraite à l'ensemble des classes sociales tend à déplacer l'enjeu du champ des agents qui manipulent la vieillesse. A la généralisation des retraites correspond en effet ce qu'on pourrait appeler «la généralisation» de la problématique de la vieillesse qui n'est plus limitée à la prise en charge de l'indigence. Cette nouvelle problématique trouve en 1962 sa formulation dans le rapport Laroque sur «la politique de la vieillesse», au moment où se constitue l'Association des régimes de retraite complémentaire (ARRCO). Instituée auprès du Premier ministre, la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse réunit autour de P. Laroque, président de la section sociale du Conseil d'État et principal responsable de la mise en place de la Sécurité sociale, les deux spécialistes du vieillissement les plus titrés et les plus renommés : F. Bourlière, titulaire de la première chaire de gériatrie à la Faculté de médecine de Paris et A. Sauvy, Professeur au Collège de France, qui ont participé à la plupart des colloques sur le vieillissement depuis le premier d'entre eux (les «Journées scientifiques sur

L'importance du prélèvement

Selon les régimes, les caisses de retraite prélèvent, pour leur fonctionnement, de 3 % à 8 % sur la masse des cotisations qu'elles sont chargées de recueillir : en 1975, ce prélèvement était de 1 183 millions de francs pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAVTS) et de 1 022 millions de francs pour l'Association des régimes de retraites complémentaires (ARRCO) (1). En outre, et c'est surtout le cas des régimes complémentaires, des réserves sont obligatoirement constituées, qui s'élèvent en 1974 à 7,55 milliards pour l'ARRCO et à 5,66 milliards pour l'Association des institutions de retraite des cadres (AGIRC).

C'est avec le montant de ce prélèvement que sont rémunérés une partie des agents du champ de la gestion de la vieillesse : en 1974 plus de 20 000 personnes étaient employées par les caisses de retraite, soit un agent pour 1 000 affiliés (2) et près de 150 000 personnes, semble-t-il, prenaient en charge l'ensemble des retraités et des vieillards (caisses et maisons de retraite, hospices, associations, clubs, bureaux d'aide sociale, etc.) (3).

La redistribution du montant des cotisations ne s'effectue pas seulement sous forme de pensions, mais aussi sous forme de services dits «sociaux», les sommes affectées à ces derniers variant selon les régimes. Ainsi, le fonds social de la CNAVTS est alimenté par un prélèvement sur les cotisations qui ne peut dépasser statutairement 0,84 %, ce plafond étant de 3 % pour les régimes complémentaires : le montant des fonds sociaux de la CNAVTS était, en 1974, de 244 millions (plus 41 millions de majorations de retard), celui de l'AGIRC, de 160 millions, etc. De l'ensemble des fonds recueillis en 1974, la part qui est reversée sous forme de pensions de retraite est de 74,3 % pour l'ARRCO et de 85 % pour l'AGIRC.

1—Ce qui représente 3,19 % de la masse des cotisations pour la CNAVTS et 6,5 % pour l'ARRCO. Cf. J.F. Chaudelat et D. Hossard, *Les systèmes de retraite en France*, Paris, La Documentation française, 1976, p. 23 et p. 57.

2—Inspection générale des affaires sociales, *Rapport annuel 1975*, p. 26.

3—J. Carette, *Savoir vieillir*, Paris, Éditions du Jour, 1975.

39—Inspection générale des affaires sociales, *Rapport annuel 1976*, t. 2, pp. 138-141.

40—Rapport sur les comptes de la nation de l'année 1974, *Les collections de l'INSEE*, C. 33-34, t. 2, p. 106, et M. Perrot, G. Banderier, S. Volkoff, Les revenus des personnes âgées, *Les collections de l'INSEE*, M. 52, mars 1976, p. 5.

le vieillissement», 1948), quand ils n'en ont pas été eux-mêmes les promoteurs. Font en outre partie de cette commission le président directeur général d'une compagnie d'assurances, le commissaire général adjoint au Plan, plusieurs spécialistes des sciences sociales qui se voient confier la responsabilité d'enquêtes sur les différents aspects des conditions de vie des personnes âgées (P. Chevy, directeur adjoint de l'INSEE, L. Chevalier, professeur au Collège de France, P. George, professeur à la Sorbonne, ainsi que J. Fourastié, professeur au Conservatoire national des arts et métiers). En plus des représentants des différents ministères concernés (santé, travail, construction, agriculture), la commission a consulté les dirigeants de la Sécurité sociale, des délégués d'œuvres privées, des responsables d'associations de travailleurs sociaux et des porte-parole d'organisations patronales et syndicales. Si les mesures visant à «l'amélioration du sort des gens âgés», pour reprendre l'intitulé d'un colloque organisé en 1953 (41), s'adressaient avant tout aux vieillards des classes populaires, la «politique de la vieillesse», avec le rapport Laroque, s'applique «non seulement aux personnes âgées les plus démunies... mais aussi à l'ensemble de la population âgée» (p. 215) et passe de l'entretien de la vieillesse indigente à «l'insertion des personnes âgées dans la société» (p. 9).

On ne saurait réduire la portée de ce rapport aux seules propositions qu'il contient, la plupart d'entre elles ayant déjà été formulées, voire appliquées, avant sa parution. Ainsi, lors du colloque de 1953 sur «l'amélioration du sort des gens âgés», la plupart des mesures préconisées dans le rapport Laroque avaient déjà été présentées par un inspecteur divisionnaire de la population (42). Dans sa communication, ce dernier avait mis l'accent sur la nécessité d'éviter l'hospitalisation des personnes âgées, de favoriser la construction de «logements spéciaux» et de «foyers» pour les vieillards (p. 326), d'assurer des services de «soins à domicile», de «former des infirmières et des assistantes spécialisées» (p. 327), de spécialiser les établissements (p. 329), et même de dispenser «l'enseignement d'une technique spéciale et assez nouvelle, la gériatrie» (p. 331). De même, de nombreuses dispositions prises avant 1962 en vue d'éviter la «ségrégation des personnes âgées» annoncent les orientations de ce rapport. L'institution d'une allocation compensatrice des augmentations de loyers, la création de foyers-restaurants gérés par des municipalités, la mise en place de services ménagers à domicile au titre de l'aide médicale, l'hébergement dans des foyers-logements, etc., sont autant de solutions aux «problèmes de la vieillesse» préconisées par le rapport Laroque mais qui avaient reçu un commencement d'application avant sa publication (43). La nouvelle problématique de la vieillesse n'apparaît toutefois dans ces mesures antérieures au rapport Laroque qu'en filigrane. Si l'on analyse, par exemple, le vocabulaire utilisé lors

du colloque de 1953, on observe que les participants continuent de se référer à la terminologie de la gestion traditionnelle de la vieillesse, en recourant à des expressions comme celles de «vieillards», de «gens âgés», de «foyers», etc.; les solutions elles-mêmes concernent plus particulièrement les problèmes posés aux institutions de la prise en charge de la vieillesse des classes populaires (insuffisance des ressources, promiscuité dans les hospices, etc.). Il revient au rapport Laroque d'en donner une formulation générale en faisant de «l'adaptation (des équipements) sans ségrégation» le principe commandant «toute politique de la vieillesse» (44). Bref, ce qui distingue ces deux discours sur la vieillesse, c'est moins le contenu de l'analyse et des propositions d'action qui en découlent, que ce qu'on pourrait appeler la «montée de la problématique». On le voit notamment dans la différence de ton entre les deux discours (modeste pour le premier, impérieux pour le second), mais aussi dans la généralisation des solutions élaborées au coup par coup par des praticiens de l'action sociale pour remédier à la misère qui accompagne plus particulièrement la vieillesse ouvrière et que le rapport Laroque étend désormais à toutes les «personnes âgées». Ce qui n'était dans les années 50 qu'une idéologie «privée» ayant cours seulement chez quelques praticiens de l'action sociale (45) devient une idéologie publique disposant de la force de l'officiel et des moyens financiers des caisses de retraite. La Commission Laroque, sans doute parce qu'elle a réuni les personnalités les plus renommées en ce domaine et qu'elle a interrogé l'ensemble des agents (auditions, questionnaires) intéressés à la gestion de la vieillesse, a favorisé la constitution du champ en donnant une expression officielle à ce qui n'existait jusque là que sous la forme d'actions et de discours isolés. Cette consultation collective, la première de ce genre, a donné à ces différents agents agissant en ordre dispersé l'occasion et le moyen de s'unifier autour d'une problématique («la ségrégation des personnes âgées») qui était déjà la problématique, mais implicite, à partir de laquelle ils fonctionnaient. C'est à partir de cette sorte de refoulement des fonctions peu prestigieuses d'assistance aux pauvres qui étaient à l'origine de la définition traditionnelle de la

41—L'amélioration du sort des gens âgés, *Collection Informations sociales*, UNFAC, n° 5 et 6, 1953.

42—A. Gosset, Les vieillards en établissements hospitaliers, *Collection Informations sociales*, loc. cit., pp. 318-322.

43—J. Ceccaldi, Données sociales du problème des personnes âgées en France, *Revue de l'aide sociale*, 3, 1958, et J.M. Arion, L'aide sociale aux personnes âgées, *Revue française de gérontologie*, avril 1960.

44—Commission d'études des problèmes de la vieillesse, *op. cit.*, p. 9. Parallèlement aux initiatives des gestionnaires traditionnels de la misère populaire, certaines caisses de retraite complémentaires de cadres commençaient à proposer à leurs allocataires des services assurant, en plus de leur entretien matériel et financier, les moyens d'occuper leur temps. A cet effet, des résidences de vacances sont aménagées, des croisières sont organisées, etc.

45—Il semble que l'expression «troisième âge» ait été employée pour la première fois en 1956 par le Dr Huet, lorsqu'il exerçait des responsabilités municipales. De même une des premières «résidences» pour personnes âgées (logements individuels et services collectifs) a été construite à Lyon en 1959 à l'initiative d'une assistante sociale adjointe au maire pour les questions sociales.

Illustration non autorisée à la diffusion

De l'hospice à la résidence

Comme les systèmes de retraite, le recours à des établissements spécialisés dans la prise en charge de la vieillesse s'est généralisé à toutes les classes sociales et notamment aux classes supérieures, ainsi que l'atteste la multiplication des « villas », « résidences » et autres « cliniques », plus particulièrement destinées à recevoir les personnes âgées de ces classes. Par leur localisation (souvent proche du centre des villes ou des lieux de vacances habituellement fréquentés, comme la côte d'Azur, par les membres des classes supérieures), par leur volume (rarement plus de 60 logements), par leur architecture qui les apparente à des hôtels de luxe, ces établissements se distinguent systématiquement de l'hospice de vieillards, bien sûr, mais également de la maison de retraite. Le dépouillement et la sobriété de l'aménagement des studios individuels des foyers-logements pour les retraités des classes moyennes s'opposent aussi bien à la promiscuité et à l'entassement des salles communes des hospices de vieillards (dortoirs, réfectoires, galeries,

etc.) qu'au confort des appartements de grand luxe des résidences avec, dans leur salon, le mobilier de famille et la décoration traditionnelle des pièces de réception propres au logement des classes supérieures. Outre l'individualisation (studio-appartement de deux pièces pour chaque locataire) et la personnalisation (téléphone, meubles appartenant au résident, etc.) de l'espace privé, les établissements qui accueillent les membres âgés des classes supérieures offrent des services dont l'usage est laissé facultatif, comme la restauration, l'aide domestique ou même, dans certains cas, l'animation. C'est aussi par l'offre en services médicaux (plus ou moins intégrés à l'établissement lui-même) que ces établissements se distinguent à la fois de l'hospice et de la résidence non spécialisée. Certains disposent d'un personnel spécialisé et d'équipements médicaux ou, comme ce centre de gériatrie financé par une caisse de retraites de cadres, de « services de rééducation fonctionnelle et psychologique qui peuvent laisser espérer un retour à la vie habituelle » (Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres, *Action sociale*, p. 35).

vieillesse, que s'est structuré progressivement un champ d'agents spécialisés dans la gestion de la vieillesse avec à un pôle le bureau d'aide sociale et l'hospice et à l'autre, la caisse de retraite des cadres et le «centre de gériatrie».

On ne saurait mieux décrire ces nouveaux établissements de traitement collectif de la vieillesse – le plus souvent financés par des caisses de retraite, des associations privées ou des communes – que sont les clubs et les foyers-logements qu'en les comparant à ce à quoi ils s'opposent objectivement à savoir l'ouvroir et l'hospice. Par exemple dans une commune de la banlieue parisienne, les salles où se réunissaient, une ou deux fois par mois, les vieilles du quartier se trouvaient le plus souvent en retrait, au fond d'une cour ou dans un étage supérieur. Tout y rappelait la désolation, au double sens de solitude et de vétusté : ces salles étaient sombres, mal chauffées, le plus souvent inconfortables (des bancs en bois, des chaises et des tables pliantes), etc., bref des sortes de débarras dans lesquels était entreposé dans le désordre tout ce dont l'institution n'avait pas régulièrement besoin.

Les clubs, au contraire, donnent de plain-pied sur la rue et de vastes baies vitrées de verre fumé tamisent, à l'intérieur, la lumière, créant ainsi une ambiance feutrée. Une moquette couvre l'ensemble des deux ou trois grandes pièces dont ils se composent, amortissant les bruits que provoquent les rares déplacements des habitués. Des fauteuils ou des chaises confortables sont distribués autour de tables recouvertes de nappes, etc. Les murs sont peints ou tapissés de couleurs claires et vives. Bref, ces établissements ressemblent, à la qualité des matériaux et des meubles près, à ces clubs et à ces salons de thé où se rencontrent les membres des classes supérieures. Cette atmosphère de calme et de bien-être, aucun éclat de voix, aucune extravagance ne sauraient venir la briser. Les activités d'animation proposées aux membres des clubs se différencient également de celles que mettaient en œuvre les institutions traditionnelles de prise en charge de la vieillesse des classes populaires : la «sortie», la «conférence», la «visite» se substituent au «canevas», au «tricot», et au «crochet», etc.

Dans la même logique, le personnel «social» des caisses de retraite, notamment des caisses complémentaires, se distingue de celui des bureaux d'aide sociale, certaines caisses de cadres évitant par exemple de recruter des assistantes sociales pour assumer des fonctions de «délégue sociale» parce qu'elles estiment que les «cadres» n'attendent de leur part ni assistance – «assistance publique» – ni «aide» – «aide sociale» – mais seulement, le cas échéant, une «présence» et un «soutien». De même, c'est dans «la réalisation de projets établis selon des conceptions nouvelles rompant avec la formule de l'hospice», qu'une part des fonds sociaux de la Caisse nationale d'assurance vieillesse ont été investis dès le début des années 60 (46).

Le «troisième âge» est moins un âge qui vient s'interposer entre l'âge mûr et la vieillesse que la négation de la vieillesse. Cette autonomie se marque jusque dans les couples d'opposition qui sont contemporains de la constitution du système d'agents spécialisés dans la prise en charge de la vieillesse : troisième âge/vieillesse, retraite active/retraite passive, foyer-logement/hospice, animateur/assistante sociale, gérontologie/aide sociale, individuel/collectif.

Définir, en inversant simplement les signes, la vieillesse «comme une nouvelle jeunesse», le «troisième âge» comme «l'âge des loisirs» et la «retraite» comme une «retraite active», bref imposer l'idée que la vie «commence à soixante ans», c'est favoriser la venue de nouveaux agents

notamment des spécialistes en sciences sociales et des animateurs nombreux à chercher un emploi, qui trouvent dans cette représentation de la vieillesse et dans le système des institutions dont elle est le produit, les moyens d'exercer une activité professionnelle et qui, objectivement intéressés à cette définition, contribuent en retour à l'imposer.

Les 3/4 du personnel de la Caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment et des travaux publics, soit 1 500 agents sur 2 000 s'occupent de la gestion des œuvres sociales. Ce cas est toutefois exceptionnel; il n'en reste pas moins que les caisses, en général, financent, directement ou indirectement, un personnel spécialisé dans la gestion et l'animation des retraités. Ainsi, la composition du service social de la Caisse de retraite interentreprises est passée de 1957 à 1975, d'une personne vacataire (assistante sociale) à 29 personnes à plein-temps (dont 9 assistantes sociales).

Les transformations des rapports entre générations

Mais cette nouvelle représentation de la vieillesse n'aurait sans doute pas connu une telle diffusion si elle n'avait correspondu à de nouvelles demandes de prise en charge, comme le montrent la multiplication et la différenciation des formes de traitement des personnes âgées depuis la fin des années 60. Si les établissements d'hébergement traditionnel subsistent et même se développent, il reste qu'apparaissent de nouvelles institutions spécialisées dans l'entretien de ce qu'il est convenu d'appeler le «troisième âge». Il s'agit de «clubs», «résidences» et «universités» dont l'objet principal est d'assurer aux personnes âgées des soins culturels et psychologiques (47).

Le taux d'hébergement des personnes âgées n'a cessé, en effet, de s'élever malgré la mise en œuvre de mesures visant à les «maintenir à domicile» : entre 1954 et 1974 ce taux passe, pour les personnes âgées de 60 ans et plus, de 21,2 % à 30,6 %, soit une augmentation relative de 44,3 % (48). Le développement de la capacité d'hébergement des hospices et des maisons de retraite – le nombre de lits passe de

47 Cette étude s'appuie sur des travaux menés avec Patrick Champagne sur les transformations des rapports entre générations, notamment dans la famille paysanne, et ses effets sur le développement des institutions de traitement collectif de la vieillesse.

48 J. Devouassoux-Merakchi et D. Martin, La population des hospices et des maisons de retraites, *Statistiques et commentaires*, 6, 1975, p. 9. Cette augmentation concerne toutes les catégories d'âge des classes susceptibles d'être hébergées dans ce genre d'établissement, mais plus particulièrement les plus âgées. Ainsi la proportion de personnes âgées de 65 à 74 ans, catégorie d'âge qui fait l'objet des mesures d'un «programme finalisé» passe de 1968 à 1974 de 16,8 % à 18,3 % (*ibid.*, p. 9). En effet un «programme finalisé pour le maintien à domicile des personnes âgées» a été adopté par le Parlement en juillet 1971 (loi du 15 juillet 1971). Son objectif est de «stabiliser la population âgée de 65 à 74 ans hébergée en maison de retraite ou en hospice», cf. J.L. Keene, Le programme finalisé pour le maintien à domicile des personnes âgées, *Revue française des affaires sociales*, janv.-mars 1972, pp. 65-71.

Illustration non autorisée à la diffusion

Les universités du troisième âge

C'est en 1973, à Toulouse, qu'a été inaugurée la première «université du troisième âge» ; on en compte aujourd'hui une trentaine. Ce sont surtout les cadres moyens et supérieurs, les enseignants (du secondaire et du primaire), le personnel paramédical et les employés qui sont inscrits dans ces universités. Ainsi, à Toulouse, parmi ceux qui participent aux activités de l'université du troisième âge, 39 % sont d'anciens cadres moyens et des retraités de l'enseignement et 18,2 % ont été des cadres supérieurs et des membres des professions libérales, 14,2 % des employés et des membres des professions paramédicales et 19 % n'ont pas exercé de profession ; seuls 2,6 % ont été des commerçants et des artisans et 6 % des ouvriers ou des gens de maison (1).

Les programmes d'activités des «universités du troisième âge» trahissent l'ambiguïté de ces organismes qui se veulent à la fois des institutions de «formation» (ils dépendent souvent des instituts de formation permanente rattachés aux universités)

et d'animation. Ainsi, l'université du troisième âge de Nanterre, créée en 1975, organise, en plus des cours magistraux auxquels les retraités peuvent assister (cours de français, d'ethnologie, de géographie, d'histoire, d'études théâtrales), des conférences sur les thèmes les plus variés (la Côte d'Ivoire, la lutte contre le vieillissement, l'univers de Vermeer, la psychologie de l'enfant, le dernier Goncourt, le droit des consommateurs). A cet «enseignement» s'ajoutent des cours de gymnastique et de natation et des activités organisées par le centre culturel de l'université (poterie, émaux sur cuivre, peinture sur soie, tissage).

1—P. Vellas, L'université du 3ème âge de Toulouse, *Annales de l'université des sciences sociales de Toulouse*, t. XXII, fasc. 1 et 2, 1974.

270 800 à 353 678 entre 1963 et 1974 (49) — a sans doute concerné surtout les catégories sociales qui fréquentaient déjà ces établissements, c'est-à-dire les fractions inférieures des classes populaires (salariés agricoles, personnel de service, manœuvres et ouvriers spécialisés) (50); mais il affecte aussi les retraités des classes moyennes, voire ceux des classes supérieures, pour lesquels ont été conçues et réalisées ces nouvelles formes d'hébergement que sont les «foyers-logements» et les «résidences»: en 1969, moins de la moitié des personnes hébergées en foyers-logements (46,4 %) appartiennent aux classes populaires, 18,8 % étant des artisans et commerçants, 15,2 % des employés et 9,7 % des cadres moyens et supérieurs (51). Ce type de logement s'est multiplié, surtout depuis 1970, leurs occupants passant de 23 131 en 1969 à plus de 80 000 en 1978 (52).

L'accroissement de la capacité d'hébergement des personnes âgées s'est accompagné de l'apparition de «clubs» et d'«universités» du «troisième âge». Selon le Secrétariat d'état à l'action sociale, ces clubs, dont la création remonte pour la plupart à 1970 et après (53), étaient en 1978 au nombre de 10 000 environ et comptent entre 700 000 à un million d'adhérents, soit plus du double de la population hébergée; plus récentes (la première a été fondée en 1973), les quelques trente «universités du troisième âge» accueillent, en 1977, 7 000 personnes âgées environ, pour la plupart anciens cadres moyens ou supérieurs (54).

Ces nouvelles institutions tendent à intervenir plus tôt dans la prise en charge collective de la vieillesse. On trouve des indices de cette précocité dans les résultats d'une enquête effectuée dans l'ensemble des institutions de traitement de la vieillesse d'une commune de la banlieue parisienne: 63,8 % des membres des clubs ont moins de 75 ans alors que 45,6 % des pensionnaires des hospices et 42,2 % des locataires de foyers-logements sont entrés dans leurs établissements respectifs avant 75 ans (55). De même, les personnes qui fréquentent «les universités du troisième âge» sont en général relativement moins âgées que celles qui sont hébergées en maisons de retraite, près des 3/4 des personnes inscrites à l'université du troisième âge de Toulouse ayant, par exemple, moins de 70 ans.

Sans doute l'intervention relativement précoce des institutions du troisième âge correspond-elle à l'abaissement de l'âge de la retraite qui s'est poursuivi avec la mise en place des régimes de retraite complémentaires, voire, depuis

1970, des régimes de pré-retraite. En 1954, 36,2 % des hommes de 65 ans et plus exercent une profession; cette proportion tombe à 10,6 % en 1975 (les pourcentages pour les femmes étant respectivement de 13,3 % et 5,0 % en 1975). Non seulement, la part des personnes âgées qui travaillent diminue sensiblement mais la proportion de celles qui prennent leur retraite plus «jeunes» s'accroît: alors que 48,5 % des hommes âgés de 65 à 69 ans étaient en activité en 1954, ils ne sont plus que 19,0 % en 1975, les proportions correspondantes pour les femmes étant respectivement de 18,9 % en 1954 et 10,0 % en 1975 (56). Cet abaissement de l'âge de la retraite a concerné toutes les catégories sociales et en particulier les «cadres» pour lesquels l'âge de la cessation de toute activité professionnelle est passé entre 1950 et 1972, de 68 ans et 5 mois à 65 ans et 11 mois (57).

Si l'on ne peut réduire l'apparition du «troisième âge» à une sorte de manipulation des besoins à laquelle concourraient l'ensemble des agents intéressés par l'entretien de la vieillesse (nouvelle définition de la vieillesse, apparition d'une «vulgate gérontologique», institutions spécialisées, etc.), c'est que l'essor et la précocité de la prise en charge des personnes âgées par ces institutions résultent aussi des changements qui ont affecté les rapports entre les générations. Ces modifications sont liées à la transformation du mode de reproduction sociale et du changement de la position du groupe domestique dans les mécanismes de reproduction (58). Nombre de domaines qui étaient traditionnellement du ressort de la famille et qui contribuaient à la faire exister comme groupe se sont trouvés progressivement délégués à des institutions et un personnel spécialisés. Ainsi le gardiennage et l'éducation des enfants sont confiés dès le plus jeune âge à l'école; l'accès des jeunes au marché du travail est assuré de plus en plus par la voie du concours ou par des agences de placement; les vacances «organisées» sont une solution alternative aux vacances «familiales», les prêts aux jeunes ménages peuvent être consentis par des institutions financières, etc. Un tel transfert tend à limiter, pour une part variable selon les classes sociales, le pouvoir que les parents possèdent sur leurs enfants.

On ne peut donner de ces transformations qu'une représentation approchée, car c'est toute l'histoire de la famille depuis le développement du capitalisme qui est ici en question. Toutefois, on peut en rappeler quelques indices synchrétiques mais qui sont toujours ambigus dans la mesure où ces changements ont affecté différemment les classes sociales et se sont déroulés dans chacune d'entre elles selon une logique propre qu'on ne saurait retracer ici. Ainsi l'abaissement de l'âge au mariage — 61,8 % des hommes nés en 1943 se sont mariés à 25 ans et moins contre

49—Statistiques du Ministère des affaires sociales et de la santé publique.

50—A. et A. Mizrahi et D. Moyse, *Les personnes âgées vivant en institution*, Paris, Credoc, 1977, p. 28.

51—C. Collot, Les personnes âgées en logement foyer, in *Habitat et Troisième âge, Documents d'information et de gestion*, juil. 1970, p. 154.

52—Pour les chiffres de 1969, cf. Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, *Recensement des réalisations immobilières en faveur des personnes âgées*, Paris, s.d., *passim*. Pour ceux de 1978 cf. A. Gilette, *Votre commune et les personnes âgées*, Paris, Ed. du Moniteur, 1978, p. 64. Si 90 % des hospices et 60 % des maisons de retraite publiques ont été construits avant 1945, 96 % des logements-foyers et toutes les autres formes d'hébergement (village-retraite, résidence) ont été ouverts après 1960, (cf. CNAVTS, *loc. cit.*)

53—Cf. Collot et H. Lebris, *Etude sur les clubs des personnes âgées en France*, Paris, Centre international de gérontologie sociale, 1974, pp. 9-11.

54—Cf. par exemple P. Vellas, L'université du 3ème âge de Toulouse, *Annales de l'université des sciences sociales de Toulouse*, t. XXII, fasc. 1 et 2, 1974.

55—R. Lenoir, *op. cit.*, t. 1, p. 166.

56—Recensements de 1954 et de 1975.

57—Statistiques de l'Association générale des institutions de retraite des cadres. L'abaissement de l'âge de la retraite semble avoir surtout concerné les cadres moyens comme l'atteste la très forte diminution de la proportion de ceux d'entre eux qui sont âgés de 65 ans et plus dans la population active de leur catégorie: elle passe en effet, entre 1954 et 1968 de 4,26 % à 1,9 % contre respectivement 3,84 % et 3,34 % pour les cadres supérieurs (Recensements de 1954 et 1968).

58—Cf. P. Bourdieu, L. Boltanski et M. de Saint Martin, Les stratégies de reconversion, *Information sur les sciences sociales*, 12 (5), 1973, pp. 61-113.

53 % pour les générations nées en 1931 – est lié à la généralisation du salariat qui tend, sous ce rapport notamment, à favoriser l'autonomisation des générations : alors que, dans le cas d'une entreprise familiale, le successeur potentiel doit attendre pour s'installer et se marier que les parents acceptent de se retirer – 64 % des agriculteurs étaient encore célibataires à 25 ans contre 34 % des ouvriers et 37 % des employés –, l'accès au marché du travail salarié et au statut d'«adulte» qu'il implique est, par contre, relativement indépendant de l'âge des parents et peut avoir lieu très tôt dans le cycle de vie (59). En outre le mariage s'accompagne de plus en plus d'une séparation du ménage des enfants de celui des parents : alors que 52 % seulement des couples mariés entre 1920 et 1936 s'installaient dans un nouveau logement au moment de leur mariage, cette proportion est de 67 % pour les couples mariés entre 1970 et 1972 (60); aussi la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus vivant avec au moins un de leurs enfants est passée de 38 % en 1956 à 25,8 % en 1969 (61), cette relative autonomie des différentes générations au sein de la famille ayant été facilitée par le développement du marché immobilier qui s'est traduit par une diminution de la pénurie de logements, et par l'élargissement des possibilités de crédit permettant aux jeunes ménages de certaines catégories sociales d'accéder à la propriété d'un logement indépendant. Ces transformations qui ont affecté les rapports de force entre générations dans la famille apparaissent en particulier dans l'évolution des comportements patrimoniaux (62). L'augmentation et la précocité des donations entre parents et enfants sont particulièrement significatives à cet égard : les donations que les membres des classes possédant un patrimoine consentent sous forme d'argent lors du mariage des enfants semblent s'être fortement accrues en l'espace d'une dizaine d'années : 54 % des hommes mariés après 1964 déclarent avoir reçu une aide des parents et/ou des beaux-parents et 35 % d'entre eux une aide financière, contre seulement 43 % et 26 % respectivement, pour les hommes mariés avant 1951 (63).

Derrière la constitution du «troisième âge», c'est tout le cycle des échanges entre générations dans la famille qui est en cause. Le passage d'un mode de transmission selon lequel les rapports entre générations sont directement contrôlés par les individus, à un mode où l'accès aux systèmes de positions et de biens se fait de plus en plus par la médiation de diplômes et de concours, a pour effet de transformer l'enjeu des relations entre les enfants et les

59 – L. Roussel, *Le mariage dans la société française*, Paris, PUF, 1975, p. 79.

60 – H. Bastide et A. Girard, Mobilité de la population et motivations des personnes; une enquête auprès du public, *Population*, 3, mai-juin 1974, pp. 579-607.

61 – Pour 1956, cf. Enquête par sondage sur les conditions de vie des personnes âgées, *Bulletin hebdomadaire de statistiques*, 431, 4 août 1956. Pour 1969, cf. C. Collot, Habitat et troisième âge, *op. cit.*, p. 58.

62 – A. Babeau et D. Strauss-Kahn ont décrit la transformation du mode de constitution du patrimoine dans deux générations à dix ans d'écart. La constitution du patrimoine de la cohorte la plus âgée (37 ans en 1949) reste encore traditionnelle : les ménages touchent, jeunes, un héritage relativement important, le taux de croissance du patrimoine étant de ce fait élevé entre 37 et 45 ans (19,5 %). Le processus d'accumulation du patrimoine de la génération plus jeune (27 ans en 1949) est différent; entre 27 et 37 ans, le patrimoine s'accroît très fortement (36 %) grâce à un large recours à l'endettement immobilier, puis entre 37 et 45 ans le rythme de croissance du patrimoine reprend grâce aux héritages, cf. A. Babeau et D. Strauss-Kahn, *La richesse des français*, Paris, PUF, 1977, pp. 126-129.

63 – L. Roussel, Attitudes des diverses générations à l'égard du mariage, de la famille et du divorce en France, *Population*, n° spécial, juin 1971, p. 129.

Les Dix Commandements de la vieillesse

La gérontologie tend à constituer comme légitimes des pratiques qui résultent de la transformation des rapports de force entre générations dans la famille. Le développement et l'extension des modes de prise en charge collective de la vieillesse se sont accompagnés de la constitution d'un «savoir-vieillir» que diffusent, depuis le début des années 60, des ouvrages et des revues destinés aux personnes âgées et, plus récemment, la presse non spécialisée. Aux injonctions de la morale traditionnelle sur le respect et l'obéissance dus aux vieillards, la vulgate gérontologique substitue des prescriptions invitant les personnes âgées au renoncement et à l'abnégation. Tels ces «commandements» publiés dans la revue *Gérontologie* :

«2—Parle le moins possible de tes douleurs et de tes troubles de santé. Dis-toi bien qu'ils n'intéressent personne. Si tu en parles, tu ennuias les gens. Ils t'écouteront d'un air apitoyé, en pensant à autre chose, et se hâteront de te quitter. Mais parle-leur de leur propre santé, de leurs enfants, de leurs affaires, tu les verras tout de suite intéressés. Ils s'épancheront abondamment et te quitteront en pensant que tu es un bien aimable vieillard.

3—Va voir tes amis, mais pas trop souvent, et n'y reste pas trop longtemps. Sans quoi, ils penseront : 'Il m'embête ce vieux, qui vient tous les quatre matins me faire perdre mon temps !'

4—Si tu habites avec tes enfants, et qu'ils reçoivent des amis à dîner, prends prétexte que tes yeux papillotent pour te retirer de bonne heure. Après ton départ, la conversation sera aussitôt plus animée, plus intime et plus joyeuse.

5—Ne sois pas, ou sois le moins possible, une charge pour tes proches. Débrouille-toi pour n'avoir besoin de personne. Accepte volontiers de rester seul.

6—Apprends à apprécier, à aimer, à bien utiliser la solitude. Elle te permet : de faire de longues promenades, excellentes pour ton équilibre physique; de développer ta culture, en lisant les livres et en écoutant les émissions qui t'intéressent; de cultiver tes aptitudes naturelles : musique, dessin, aquarelle, etc.

9—Intéresse-toi à tes voisins et aux gens avec lesquels tu as des contacts. Rends-leur de petits services chaque fois que tu en as l'occasion. Si, du fait que tu disposes de temps et de quelques moyens, tu es à même de rendre, à quelques-uns, des services plus importants, fais-le avec discernement, mais aussi avec générosité. Ils ne t'en témoignent aucune reconnaissance ? La belle affaire ! Ce qui compte pour toi, c'est la douceur du sentiment intime d'avoir aidé efficacement quelques amis.»

Extraits d'A. Champigny, Les dix commandements de la vieillesse, *Gérontologie* 72, 8, sept. 1972, p. 36.

Illustration non autorisée à la diffusion

parents et du même coup de modifier la définition du contenu et de l'intensité de leurs échanges, bref de leurs «obligations» réciproques. Cette autonomisation relative des générations que rendent matériellement possible des institutions, homologues dans leurs fonctions comme le crédit pour les jeunes et les retraites pour les vieux, s'accompagne de la diffusion d'une vulgate gérontologique tendant à légitimer ce nouvel état des rapports de forces entre générations : «Ne pas être une charge» tel est, en résumé, le contenu de cette morale du renoncement que diffusent la plupart des manuels de «savoir vieillir» et les revues pour personnes âgées qui se sont multipliées en même temps que les institutions pour le troisième âge.

Depuis 1960, une cinquantaine d'ouvrages de «savoir vivre» sont explicitement consacrés à la vieillesse, certains ayant été réédités plusieurs fois. Cette vulgate gérontologique est diffusée également par la presse (principalement hebdomadaire) et notamment par les revues spécialisées comme *Notre Temps*, créée en 1968 et dont le tirage ne cesse d'augmenter (450 000 exemplaires en 1975) ainsi que par les bulletins conçus et publiés par les caisses de retraite (*Le fil des ans* de la CNRO, *CIPC Informations*, etc.) que reçoivent leurs pensionnés.

Le développement de ces institutions répond à cette inversion des rapports de forces entre générations qui affecte différenciellement les classes sociales : ce qui, le plus souvent, peut aboutir à une rupture dans les classes moyennes, tend à prendre la forme, chez les classes supérieures, grâce aux moyens dont elles disposent, d'une «intimité à distance», selon une expression consacrée par les gérontologues (64).

Les effets de la mise à la retraite

Pour comprendre les transformations qui ont affecté les relations entre les générations à l'intérieur du groupe familial, il faut aussi prendre en compte les effets qu'exercent sur la famille les lois du vieillissement professionnel propres à chaque classe sociale. Si la mise à la retraite s'impose indépendamment de la structure des rapports entre générations dans le groupe familial, elle a néanmoins des effets sur les relations familiales dans la mesure où elle modifie certains facteurs qui agissent sur les échanges entre générations comme les revenus, les rythmes temporels de la vie quotidienne, l'appartenance à des groupes, etc., autant de facteurs qui déterminent, de la part des parents, la demande en entretien (moral ou matériel) et l'offre de services ou de biens à leurs enfants.

64—Cf. L. Rosenmayr et E. Köckeis, Essai d'une théorie sociologique de la vieillesse et de la famille, *Revue internationale des sciences sociales*, XV, 3, 1963, pp. 432-448. Le mode de relation avec les enfants conseillé aux parents âgés est celui de la relation «amicale» fondée sur des rapports d'«égalité» et de «compréhension mutuelle», cf. F. Isambert, *Grands-parents d'aujourd'hui*, Paris, Livre Clé, SPER, 1971, p. 74.

Cependant la mise à la retraite officielle n'a pas le même sens pour toutes les classes sociales; elle n'entraîne pas nécessairement la cessation de toutes formes d'activité et, du même coup, ne détermine pas avec la même intensité une demande d'entretien moral et psychologique par le groupe familial. On le voit notamment dans le cas des membres des différentes fractions de la classe dominante pour lesquels la mise à la retraite, outre qu'elle intervient souvent plus tard, n'implique pas automatiquement le retrait de toutes les positions occupées dans les différents champs auxquels ils participent, le prolongement de leur vie professionnelle ou quasi professionnelle variant selon la structure du capital qu'ils détiennent.

Ainsi, dans le champ économique par exemple, les grandes entreprises créent souvent, pour leurs anciens dirigeants, des postes de conseillers, d'inspecteurs, de chargés de mission, etc. Telle cette banque qui prolonge la vie professionnelle de ses anciens dirigeants, mis à la retraite conformément à la législation, en leur affectant un bureau et une secrétaire pour qu'ils puissent, comme le déclare l'un d'eux, continuer «à rendre quelques services»: siéger dans des conseils d'administration, faire passer des entretiens d'embauche à de futurs cadres et surtout, grâce à leurs relations personnelles, faciliter les démarches et obtenir les concours nécessaires à l'activité de leur société. De même, des anciens hauts fonctionnaires se voient confier le soin de rédiger des rapports circonstanciés, d'effectuer des missions d'information (les «sages»), d'animer des commissions, etc. Telle, par exemple cette commission chargée de favoriser «la communication au public des documents administratifs» (décret du 11 février 1977), dans laquelle siègent des anciens magistrats de la Cour de cassation et de la Cour des comptes dont l'âge de la retraite est, dans le même temps, abaissé.

Autres indices, pour ces mêmes catégories, du prolongement de l'exercice du pouvoir ou, pour le moins, du pouvoir de durer au-delà même de son exercice, celui de conserver des titres d'appellation au-delà de l'occupation des postes qui leur correspondent (M. le Ministre, M. le Directeur, M. le Président, mon général, etc.), ou de passer de postes de pouvoir à des postes honorifiques (fonctions «honoraires» de président-directeur, de professeur, etc.) ou encore les transferts de positions d'un champ à un autre (président d'une entreprise économique devenant président d'un club de golf, ancien officier-général nommé secrétaire général d'une œuvre sociale, haut fonctionnaire parisien se transformant en gestionnaire de la commune de sa résidence secondaire, etc.).

Outre ces cas extrêmes qui valent surtout pour les positions sociales les plus hautes à l'intérieur de la classe dominante, la possession de capital économique et culturel nécessaire à l'appropriation des biens culturels (comme la lecture, les musées, les spectacles, les voyages, le bridge, etc.) et la possession d'un capital de relations sociales constituées dès l'enfance, à l'école et dans les grandes écoles, puis au cours de la vie professionnelle, permettent plus généralement aux membres de cette classe d'occuper leur temps de retraite comme ils l'ont fait durant leur vie «active».

Les activités auxquelles participent les membres âgés des différentes fractions de la classe dominante ne réunissent pas seulement les membres âgés de la classe; elles s'inscrivent dans le cadre d'échanges continus entre générations, tout se passant comme si rien ne différenciait la «vie active» de la «vie de la retraite»: ce sont les mêmes jeux qui sont pratiqués (le bridge, le golf), ce

sont les mêmes lieux qui sont fréquentés (musées, restaurants, réceptions, etc.), ce sont les mêmes intérêts qui sont défendus (la perpétuation du capital dans la lignée), etc. L'existence de terrains de rencontre entre générations que sont, pour chacune des fractions de ces classes, des institutions aussi diverses que les associations d'anciens élèves, les Rotary-clubs, les Chambres de commerce, les académies, certains cours du Collège de France ou de l'École du Louvre et, plus généralement, les associations culturelles, institutions qui ne sont pas spécifiées sous le rapport de l'âge, contribue à maintenir les relations entre générations à l'intérieur de la classe dominante au-delà de la mise officielle à la retraite.

Cette sorte de retraite «en douceur» des positions de pouvoir n'implique pas nécessairement un repli sur la famille et ne s'accompagne pas nécessairement et exclusivement d'une réactivation des relations avec les enfants, en particulier pour ceux qui ont accumulé un capital de relations sociales extérieures à la famille. Contrairement à ce qui n'est le plus souvent pour les classes supérieures qu'une «fausse sortie», qu'un «changement de rythme», la mise à la retraite, pour la plupart des fractions salariées des classes moyennes, constitue objectivement une «coupure» et est ressentie subjectivement comme une «rupture», les expressions «retraite guillotine» ou «retraite couperet» ne s'appliquant jamais aussi bien qu'à ceux qui doivent leur position sociale au travail et à leur acharnement au travail. Aussi n'est-ce sans doute pas un hasard si les caisses de retraite des cadres ont été les premières institutions à proposer à leurs allocataires des services visant à prendre en charge non seulement leur entretien matériel et financier mais aussi l'occupation de leur temps, ce nouvel aspect de la gestion de la vieillesse, en aménageant, par exemple, des résidences de vacances, en organisant des croisières, etc. (65). L'abaissement de l'âge de la retraite des cadres comme le problème du chômage des cadres à 40 ans, posé dans les années 1960, pourraient bien être autant d'indicateurs de l'accélération du vieillissement social de cette catégorie. Cette accélération résulte notamment de la transformation de l'état du marché du travail qui confère plus de valeur au capital culturel et social acquis dans les grandes écoles par les jeunes générations plus nombreuses, issues pour la plupart des classes supérieures, qu'au capital de savoir-faire, acquis sur le tas par les générations plus âgées, «cadres-maison», issus le plus souvent des classes moyennes (66). Ces derniers ont en outre payé pour une part leur promotion au prix d'un repliement de leur vie sociale sur la famille, elle-même réduite le

65 Ainsi, dès 1951, une des premières caisses de retraite complémentaires de cadres, la Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres (CIPC) offrait à ses retraités des séjours de vacances sur la Côte d'Azur dans une ancienne maison de repos, réaménagée à la manière d'un hôtel.

66 - M. Cezard, Les cadres et leurs diplômes, *Économie et statistique*, 42, fév. 1973, pp. 36-40 et M. Villette, L'accès aux positions dominantes dans l'entreprise, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4, juillet 1975, pp. 98-101.

plus souvent, et pour les mêmes raisons, au ménage. Si les membres des classes moyennes constituent sans doute la population la plus intéressée à l'invention du «troisième âge», c'est qu'ils cumulent les facteurs qui accélèrent le vieillissement à l'intérieur du groupe familial et entraînent un relâchement des relations entre générations. Non seulement leur taux de fécondité qui est le moins élevé de toutes les catégories sociales les condamne à une famille peu nombreuse, mais la cohésion même de la famille est menacée en raison du taux élevé de «dispersion sociale» des membres qui la composent.

On peut en voir un indice dans la dispersion des trajectoires professionnelles particulièrement forte entre la génération des parents et celle des enfants. En effet 13,4 % seulement des employés, 29,1 % des artisans et commerçants, et 29,5 % des cadres moyens exercent la même profession que leur père contre 61,3 % pour les ouvriers, 52,1 % pour les cadres supérieurs et professions libérales et 40,7 % pour les exploitants agricoles (67).

Sans doute faut-il voir dans la perception à la fois catastrophique et désabusée de la «retraite» (fréquente notamment dans les fractions des classes moyennes en ascension), moment, s'il en est un, qui cristallise au mieux le ressentiment de ceux qui s'estiment «mal récompensés de leurs efforts», l'expression de la lutte entre générations particulièrement vive dans ces catégories, tant dans leur vie professionnelle que familiale. Le petit capital laborieusement accumulé et constitué surtout de bonne volonté et de virtualités rarement réalisées, si ce n'est par personnes interposées (les enfants, mais aussi tous ceux qui ont «profité de leur travail», les «supérieurs», les «jeunes», etc.), perd d'autant plus de sa valeur, lors de la retraite, qu'il n'a plus d'occasions socialement instituées pour s'investir. En effet les retraités des classes moyennes sont de plus en plus des citoyens coupés de leur ancien univers professionnel et dont le capital économique ou culturel ne suffit plus à ces reconversions qu'opéraient les retraités de l'entre-deux guerres, pour l'essentiel des petits-bourgeois retirés des affaires et des petits fonctionnaires en milieu rural (instituteurs, cadres moyens de la fonction publique), dans l'occupation de postes politico-administratifs (conseiller municipal, secrétaire de mairie, dirigeant d'association locale) ou dans des activités culturelles (rédaction de mémoires, participation à des associations culturelles, travaux d'érudition locale, etc.) de sorte qu'ils «retrouvaient, un ton plus bas, le style de vie des bourgeois de province du 19^{ème} siècle» (68). Sans doute faut-il attribuer au développement de la scolarisation la réduction du choix des activités dans lesquelles les membres salariés des classes moyennes, en milieu rural, reconvertissaient pendant leur retraite leur capital de savoir-faire.

Lors même qu'ils détiennent, le plus souvent, les moyens financiers, et, pour certaines fractions, les moyens culturels pour s'approprier les instruments leur permettant «d'occuper leur temps», la retraite, dans ces catégories, tend à produire objectivement du désœuvrement vécu sous forme «d'ennui» ou de «sentiment d'inutilité» parce qu'ils ne disposent pas du capital social qui accompagne, dans les classes supérieures, la possession des différentes espèces de capital, tout se passant comme si ces moyens ne pouvaient être utilisés en quelque sorte «qu'à vide».

N'ayant pas eu le temps, durant leur vie active, de «se cultiver et de se faire des amis», les membres des classes moyennes, en particulier les fractions ascendantes et les fractions intellectuelles (enseignants, personnel para-médical, etc.) ne peuvent tenter de réconcilier leur penchant ascétique («on peut pas rester chez soi à ne rien faire, quand même») et leur prétention à durer — au moins à leurs propres yeux, («on se tient au courant, on n'est pas complètement dépassé, comme ça») — qu'en «préparant leur retraite», en s'inventant de nouvelles activités ou encore en planifiant, de façon stricte, leur emploi du temps quotidien afin d'échapper sinon à la solitude, du moins à l'«inactivité». Cette disponibilité sans point d'application trouve un débouché dans les institutions d'animation culturelle, comme certains clubs et les universités du «troisième âge».

L'intention qui commande la création et l'organisation des clubs du 3^{ème} âge, à savoir la conversion de l'oisiveté en loisirs, est en affinité avec l'ethos ascétique et la bonne volonté culturelle des classes moyennes pour lesquelles il ne saurait être question «d'occuper son temps à ne rien faire».

Dans une exposition sur «l'âge et la vie» (juin 1976) qui vise à «démontrer la capacité des retraités d'exprimer leurs valeurs propres, de prendre en charge non seulement leurs difficultés, mais aussi les solutions à ces difficultés» (texte de présentation de l'exposition), le retraité modèle est l'enseignant, si l'on en juge par la place des clubs de retraités de la Mutuelle générale de l'éducation nationale dans l'ensemble des activités qui y sont présentées : outre 38 «animations» différentes que les retraités effectuent à leur stand (organisation de bibliothèque, apprentissage de la reliure, initiation au bridge et aux échecs, séances de créativité, cours de langues étrangères...) de nombreuses conférences (compte-rendus de voyages...), et des cours (histoire de l'art, photo-montage...), des démonstrations de gymnastique et de yoga, des présentations de danses folkloriques, de chants chorales, etc. ont été organisés par les enseignants retraités.

Un nouveau marché

Mais la forme particulière qu'a prise cette nouvelle représentation de la vieillesse résulte pour une part de la position qu'occupent les caisses de retraite complémentaires dans le champ des institutions de traitement de la vieillesse. Ni compagnies d'assurances, dont elles se rapprochent pourtant par leur origine et leur personnel, leurs bureaux, leurs techniques de travail et de prévision, l'implan-

67—R. Pohl, C. Thelot, M.F. Jousset, Enquête formation qualification professionnelle de 1970, *Collections de l'INSEE*, D 32, p. 190.

68—A. Prost, Jalons pour une histoire des retraites et des retraités (1914-1939), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 11, oct.-déc. 1964, p. 284.

SESSION DE FORMATION POUR RETRAITÉS, ANIMATEURS BÉNÉVOLES

ou «Comment créer, animer, gérer un club
quand on est à la retraite ? »

POURQUOI UNE TELLE SESSION ?

Depuis quelques années, les clubs de retraités se multiplient. Bon nombre de retraités participent bénévolement à l'animation de diverses activités et assument des responsabilités au niveau de l'équipement et de la gestion.

Cependant de meilleurs résultats seraient atteints si le niveau des aptitudes des retraités animateurs était égal à la bonne volonté et à la générosité manifestées.

La session proposée répond donc à une attente. A l'attente des promoteurs de clubs (institutions sociales, caisses de retraite, municipalités) qui souhaitent confier ou partager les responsabilités avec les retraités eux-mêmes. A l'attente des retraités qui désirent mieux comprendre la fonction d'un club et sa place dans la commune et savoir comment le club peut être, pour tous les participants, facteur d'épanouissement individuel et collectif.

L'évolution rapide des retraités et le changement de mentalité à leur égard rendent nécessaire une mise à jour sur le rôle d'un club ou d'une association de retraités... si l'on ne veut pas prolonger ségrégation ou assistance. Il est donc important que, dans ce secteur, les plus conscients des retraités soient en mesure de donner à leur initiative une orientation positive.

De plus, pour être reconnu majeur par les autres, tout groupe humain doit susciter ses cadres et ses animateurs. Ainsi, en développant parmi les retraités de véritables animateurs, on assure la promotion du 3ème âge dans la société, promotion dont les retraités doivent être les premiers artisans.

Un débouché pour les retraités : l'animation des personnes âgées

Au moment où l'âge de la retraite s'abaisse, se développe et s'organise, avec l'aide des pouvoirs publics, un nouveau champ d'occupations pour les retraités : la gestion des retraités par les retraités. Un des objectifs de la «politique de la vieillesse», qui reprend ici les initiatives de différents organismes spécialisés dans la gestion du temps des retraités, consiste, en effet, à confier, selon l'expression du Secrétaire d'Etat à l'action sociale, «l'animation du troisième et du quatrième âge aux personnes âgées elles-mêmes». Ce nouveau «débouché» s'adresse plus particulièrement aux classes moyennes, comme semble l'indiquer l'ori-

gine des différents organismes qui visent à mettre en place cette «solidarité». Ainsi le Centre d'études de recherches et d'actions sur la sénescence, fondé en 1970 dans le cadre de l'association «Le repos des travailleuses sociales», permet notamment, par la création des «clubs de l'âge d'or» (25 en 1975) dans différents arrondissements de Paris, à d'anciens travailleurs sociaux de trouver une seconde «carrière» en devenant animateurs ou responsables de clubs de personnes âgées. De même l'Institut national pour la retraite active organise depuis 1973 des sessions de formation destinées «aux hommes et femmes du 3e âge pour contribuer à aider les retraités à promouvoir leurs propres cadres et à donner à ceux-ci un niveau d'aptitude à la mesure de leur générosité».

Une retraite exemplaire

Créé en 1955, le club des retraités de la section de la Seine de la Mutuelle générale de l'éducation nationale s'est développé surtout à partir de 1971, après qu'un local lui ait été affecté au siège de la Mutuelle et qu'une enquête ait été effectuée sur «les besoins et les attentes des retraités». Il comptait, au 1er janvier 1975, plus de 3 000 adhérents, soit près de 17 % de l'ensemble des retraités de l'Education nationale, proportion exceptionnellement forte pour ce genre d'établissement qui accueille le plus souvent entre 5 et 7 % seulement de la population concernée.

Comme le remarque une brochure présentant l'ensemble des activités de ce club, «le nom de centre MGEN de formation du 3e âge exprimerait de façon beaucoup plus profonde la réalité de ce que vivent actuellement 3 500 retraités de l'Education nationale que le terme un peu désuet de club» (Mutuelle générale de l'éducation nationale, *Le club de retraités de la région parisienne*, doc. ronéoté, 1975). L'activité de ce centre ne se limite pas à l'entretien culturel des retraités, un service d'entraide matériel et psychologique a été mis en place ; un bureau de placement a été créé pour trouver du travail rémunéré ou non aux retraités qui le désirent (surveillance d'examens, correction de copies, cours particulier, etc.).

CALENDRIER DE LA SEMAINE AU CLUB

JOURS	RUE DE BERCY
LUNDI matin	Lecture rapide Bibliothèque Yoga
après-midi	Cours de bridge Conversation anglaise et allemande Bibliothèque
MARDI matin	Gymnastique Bibliothèque
après-midi	Bridge - Bibliothèque Réunion générale
MERCREDI matin	Gymnastique Cours de Russe Consultation juridique
après-midi	Bibliothèque Musique instrumentale Echecs
JEUDI matin	Bibliothèque Groupe UNESCO (ou Poètes)
après-midi	Chorale Bibliothèque
 VENDREDI matin	Psycho-Graphologie Gymnastique Bibliothèque
après-midi	Bridge Audition de disques Histoire de l'Art Consultation sociale
SAMEDI matin	

source—Mutuelle générale de l'Education nationale, *Club des retraités de la région parisienne*, 16, spécial retraités, janvier-mars 1976.

tation et la décoration de leurs immeubles,... (69); ni bureaux d'aide sociale avec leurs «économiquement faibles», leurs hospices, leurs «bons de charbon et leurs colis de Noël»; ni «guichets anonymes et impersonnels» de distribution de prestations-vieillesse comme les caisses de Sécurité sociale (70), les caisses de retraite complémentaires étaient prédisposées à contribuer, avec leurs moyens propres, à la production de ce nouveau discours sur la vieillesse. A la différence tant de l'aide sociale que de la Sécurité sociale (qui dispose du quasi-monopole de la gestion des «régimes de base» en matière de retraite) les institutions «complémentaires», notamment les caisses de retraite, se sont trouvées entre elles en *situation de concurrence* pour s'approprier les «marchés de la prévoyance». Ces «marchés» reproduisent, pour une grande part, la hiérarchie des professions mais aussi celle des entreprises puisqu'ils se constituent à partir des «capacités contributives» des différentes catégories de salariés et des établissements qui les emploient, les «réseaux de solidarité» qu'organisent les caisses de retraite dans le cadre de «régimes» particuliers reposant sur le regroupement d'entreprises qui présentent généralement les mêmes caractéristiques économiques, démographiques et sociales.

Ainsi, par exemple, la Caisse de retraite interentreprises, dès sa création, a réuni dans un même régime les entreprises «de pointe» de la métallurgie qui pouvaient cotiser pour le compte de leurs salariés au taux le plus élevé (8 %). Comme le déclare un de ses responsables, il s'agissait de faire un «club» regroupant les sociétés qui détenaient les moyens nécessaires pour mener une «politique sociale solide». C'est dans le cadre d'un autre «régime» instauré en 1957 par la même caisse (CRI-UNIRS) que sont gérés les fonds provenant d'entreprises cotisant au taux minimum (2,5 %).

La logique de leur fonctionnement, analogue à celui des compagnies d'assurance, a conduit les caisses de retraite complémentaires (en particulier les caisses interprofessionnelles) à rechercher les secteurs les plus rentables, caractérisés par un «rapport démographique» favorable et des cotisations élevées, afin de se ménager un maximum de «réserves» permettant en particulier la mise en œuvre d'une «politique sociale». Cette politique, mise en œuvre dans les années 60-70, a consisté principalement à offrir des services (vacances, clubs, logements, etc.), qui s'ajoutent au versement des pensions. Cette «action sociale» a constitué, en outre, un des moyens de lutte utilisés par les caisses pour la conquête du marché des retraites complémentaires (71).

Les brochures publicitaires des caisses mettent l'accent non seulement sur les avantages financiers qu'elles sont en mesure de procurer mais encore sur les services qu'elles offrent à leurs adhérents, grâce à leurs fonds sociaux. Une

69 Dès l'origine, les caisses de retraite de cadres, puis quelques caisses de retraite complémentaires de salariés ont passé des accords avec des sociétés d'assurances, quand elles n'en étaient pas l'émanation directe. Par de tels contrats, ces compagnies leur prêtaient bureaux et personnels.

70 Caisse de retraite interentreprises, *La politique sociale de la CRI*, 1972, p. 5.

brochure distribuée aux employés d'une entreprise qui, par suite d'une fusion, sont appelés à adhérer à un nouveau régime de retraite complémentaire, signale les avantages de ce changement (meilleur taux de rémunération), mentionne en outre «l'ensemble des services adaptés à la préoccupation des nouveaux participants : aide au logement, loisirs et animation, formation, système de prévoyance facultatif, aide aux retraités pour le maintien à domicile, etc.». Diverses caisses de retraite complémentaires utilisent certaines formes d'action sociale pour se faire une «image de marque». Il en est ainsi de la Caisse nationale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics (CNRO) dont la «spécialité», si l'on peut dire, est la réalisation de logements-foyers et de centres de vacances; il en est de même de la Caisse de retraite interentreprises (CRI) qui combine certaines formes d'organisation de loisirs et de préparation à la retraite.

Avec l'extension des systèmes de retraite à des catégories sociales qui, jusque-là, n'en bénéficiaient pas, les caisses de retraite et notamment les caisses de retraite complémentaires se sont trouvées confrontées à des populations nouvelles de retraités, c'est-à-dire à des populations ayant des demandes nouvelles de prise en charge et de services (72). L'aide à ce qui était considéré comme des «cas sociaux», cas relativement rares dans une population d'ayants-droit à une retraite (les plus «pauvres» étant en principe du ressort de l'Aide sociale), ne pouvait, en tant que telle, absorber les fonds d'action sociale qui, liés proportionnellement à la masse de plus en plus élevée des cotisations, n'ont cessé d'augmenter. A la différence des assistantes sociales, qui sont amenées le plus souvent à connaître personnellement les vieillards les plus démunis de la commune, les bureaux d'aide sociale étant implantés sur une base locale, les caisses de retraite sont des administrations qui gèrent des populations plus nombreuses et plus dispersées géographiquement et socialement. Aussi, «afin d'adapter leur aide à la réalité des besoins matériels des retraités» (73), les caisses ont fait appel à des spécialistes des sciences sociales, qui se sont vus confier des enquêtes par questionnaire sur «les conditions de vie et les besoins des retraités».

La plupart des enquêtes sur les «retraités» ou «les personnes âgées» ont été menées en effet à l'initiative et grâce aux fonds de ces caisses. Dès 1956 la Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres (CIPC) a lancé une enquête sur la façon dont ses allocataires avaient «accepté» leur mise à la retraite. De même, la Caisse autonome de

prévoyance et de retraite des industries de la construction électrique (CAPRICEL) et la Caisse générale de retraite des cadres par répartition (CGRCR) ont financé des études pour connaître les besoins de leurs retraités en matière de logement. Mais c'est surtout à la suite des enquêtes effectuées à la demande de la Commission Laroque (1960-1962) par l'INSEE, l'INED et l'IFOP que se sont multipliées les enquêtes sociologiques sur les retraités et les personnes âgées : en 1964, est entreprise une grande enquête de l'INED sur les citoyens âgés et, la même année, plusieurs études sur les conditions de vie des retraités sont effectuées par la CIPRA et la CIPC, tandis qu'une recherche est consacrée aux migrations du troisième âge dans les milieux ruraux (CRESA). Enfin, en 1968 paraissent les résultats de l'enquête de la CNRO sur ses propres allocataires et est lancée celle de la CRI. Certaines caisses de retraite complémentaires vont même jusqu'à créer leurs propres services de recherches : la CNRO, par exemple, crée en 1966 le Centre de gérontologie sociale, composé pour l'essentiel de sociologues, de psychologues et d'économistes; la Caisse de retraite interentreprises se dote, en 1968, d'un service d'études sociologiques dont la vocation est non seulement d'effectuer des études ou des enquêtes sur les allocataires de la caisse, mais aussi de participer à la définition des objectifs de sa politique.

L'intervention de spécialistes des sciences sociales est sans doute un des facteurs qui a contribué à transformer la représentation de la vieillesse et des problèmes qui lui sont liés, notamment par leur participation à la conception de l'action sociale des caisses de retraite. Ils contribuent en outre à l'invention du «troisième âge» en décrivant comme «réalité» — les «réalités du troisième âge», selon l'intitulé d'une des premières enquêtes en ce domaine (74) — ce qui résulte pour une part de la lutte entre les agents du champ qui, en manipulant la définition de la vieillesse, manipulent du même coup le ressort de leur intervention.

Le développement des services d'une caisse comme la Caisse de retraites interentreprises est, sous ce rapport, idéal-type en ce sens qu'il fait apparaître avec le plus d'évidence, ce qu'il doit à la transformation de la définition sociale de la vieillesse à laquelle la caisse contribue en même temps par les moyens financiers dont elle dispose. C'est en 1968-1969 que débute l'étude sociologique confiée à des chercheurs universitaires qui introduisent, tant au niveau de la direction de la caisse, que dans le service social directement associé à la réalisation de l'enquête, une problématique qui contribue à déplacer le terrain et la fonction traditionnels de l'action sociale en faveur des personnes âgées. A l'action ponctuelle de «dépannage» (ce qu'exprime bien la notion de «cas», au sens de cas par cas, et de cas social) se substitue une «politique de caractère global» (*Exercice 1970*, p. 1), fondée sur des «travaux de recherches qui permettent de dégager des options prioritaires» (*Exercice 1971*, p. 14). Cet effort de rationalisation de l'action sociale est corrélatif de la transformation des fonctions de la caisse qui doit prendre en considération «non plus uniquement les ressources monétaires des personnes âgées», mais aussi «les aspects sociaux du vieillissement, notamment les besoins en services, en logements, en hébergement, à caractère sanitaire ou social» (*Exercice 1971*, p. 2). L'extension de la définition de ces «services» (au double sens du terme) de la caisse s'accompagne de l'élargissement de la population traditionnellement traitée par ce genre d'organisme : il ne s'agit plus de «cas sociaux» mais de l'ensemble des allocataires; il ne s'agit plus seulement de retraités mais aussi de «retraitables», etc. Ces orientations correspondent aux conclusions de l'enquête

71 Si les dépenses d'action sociale des caisses de retraite ne représentent qu'à peine plus du quart de l'ensemble des dépenses de ce type (28 %), il reste qu'elles sont les seules institutions à en pouvoir disposer librement, les communes (30 %), l'État (22 %) et les départements (19 %) voyant leurs ressources en cette matière — 95 % environ — obligatoirement affectées (allocations, hébergement...), cf. A. Gillette, *op. cit.*, p. 29.

72 En 1946, parmi la population retirée d'une activité professionnelle à plein temps qui réside dans les villes de plus de 2000 habitants — à l'exception des fonctionnaires — 59 % des employés, 54 % des ouvriers, 22 % des professions libérales et 19 % des industriels et commerçants touchaient une retraite. Cf. J. Daric, *Vieillessement de la population et prolongation de la vie active*, Paris, PUF, 1948, p. 185.

73 J. Freville, L'action sociale des régimes complémentaires, *Droit social*, 25, juillet-août 1962, p. 452.

74 Caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment et des travaux publics (CNRO). *Réalités du troisième âge*, Paris, Dunod, 1967.

sociologique qui établissaient une relation de causalité directe entre les pratiques sociales des retraités et leurs conditions de vie passées.

En 1970 est envoyée à tous les allocataires une brochure sur les vacances organisées par des correspondants de la caisse sélectionnés par un de ces nouveaux services «SVP Vacances». Parallèlement au développement d'activités qui s'inscrivent dans la mission traditionnelle d'une caisse de retraite, cet organisme met sur pied deux associations. L'une, à partir du regroupement en son sein de toutes les formes de loisirs proposés par la caisse elle-même (animation, clubs, vacances) et des moyens financiers et informatiques dont il dispose, a pour but «d'organiser la demande des différents utilisateurs du tourisme social», d'aider «toute collectivité soucieuse d'organiser des activités de loisirs en assurant le maximum de sécurité et des prestations d'animation» et «les promoteurs du tourisme social à mieux gérer leurs équipements». L'autre organise, dans le cadre de la formation permanente, des actions de formation, directement liées soit à la gestion des retraités, comme la préparation à la retraite, la formation d'animateurs loisirs-troisième âge, soit à la gestion des caisses de retraite, comme la formation technique et administrative nécessaire à l'administration des systèmes de retraites et de prévoyance; des actions de formation portent également sur l'initiation à l'informatique et la connaissance économique et financière, etc.

L'invention de cette nouvelle représentation sociale de la vieillesse et de la période qui commence avec la retraite comme «grandes vacances de la vie» a sans doute favorisé l'essor de l'industrie des loisirs (ou en tout cas une meilleure rentabilisation des investissements dans ce secteur) en développant l'utilisation, pendant les périodes creuses, d'équipements dont la fréquentation est le plus souvent saisonnière. Le marché des «vacances du troisième âge» ne se serait sans doute pas autant développé

— en 1978, cette nouvelle clientèle, qu'accueillent surtout les centres de tourisme social, est évaluée à 200 000 personnes — s'il n'était largement subventionné notamment par les caisses de retraite complémentaires qui se chargent en particulier d'en assurer la publicité, d'en prospector la clientèle par l'intermédiaire des brochures qu'elles adressent directement à leurs allocataires, et d'en financer une partie du coût (le quart, voire la moitié de leurs dépenses d'action sociale sont consacrées au financement de vacances). En soutenant que «l'état normal du troisième âge est le loisir», le sociologue des loisirs ne contribue-t-il pas, pour sa part, à la croissance de ces entreprises de vacances? En retour, en créant des services spécifiquement destinés au «troisième âge», faisant ainsi entrer cette expression dans les catégories de perception du sens commun, les agents du champ économique ne renforcent-ils pas la position de ces spécialistes qui voient, dans le développement de ce marché, se confirmer, à la façon d'un plébiscite, les besoins qu'ils contribuent à produire par leur discours?

L'idéologie du «troisième âge» s'est largement diffusée : elle est désormais passée dans le discours le plus quotidien parce qu'elle s'est trouvée être au point de rencontre d'agents ayant en commun, pour des raisons diverses, un intérêt à la constitution de ce nouveau classement. La manipulation symbolique de l'image sociale de la vieillesse n'a pas seulement des effets symboliques. Elle contribue, en les nommant, à constituer et à imposer de nouveaux besoins, en particulier le besoin de spécialistes chargés d'en assurer la satisfaction.

Annexe—Les pensionnaires des institutions de retraite

Si l'on connaît globalement les caractéristiques sociales de la population des hospices et des maisons de retraite (1), on ne peut cependant établir avec précision les probabilités pour un individu, étant donné sa classe, son sexe, son âge et sa situation de famille, d'entrer dans ces établissements. Le pourrait-on, qu'un tel calcul devrait tenir compte en outre de la présence de personnes âgées dans des institutions qui ne sont pas explicitement destinées à la prise en charge de la vieillesse. En effet, en plus des hospices, des maisons de retraite et, dans le système hospitalier, des maisons de cure médicale (nouvelle dénomination des hospices), de nombreux établissements qui n'ont pas pour fonction officielle la gestion de la vieillesse hébergent cependant une proportion importante de personnes âgées. C'est le cas, dans le système hospitalier, de certains services dans lesquels la part des personnes âgées de 65 ans et plus varie, selon la qualité des soins qui y sont prodigués, de 40 % (chirurgie) à 62 % (médecine générale) et atteint même 82 % («services de chroniques») (2). De même en dehors du système hospitalier, des «villas», des «maisons de repos», des «maisons de convalescence», des «centres de gériatrie», etc., ont souvent pour clientèle une très forte proportion de personnes âgées.

La diversité de ces établissements, le flou de leur dénomination et surtout l'euphémisation de leur fonction rendent difficile leur recensement et, du même coup, celui de leurs pensionnaires. Mais cette relative indétermination fait partie de la définition de ces institutions et l'imprécision est moins dans l'instrument d'analyse que dans l'objet lui-même : comme la définition de la vieillesse, et pour les mêmes raisons, la définition de ces institutions et la représentation de leur fonction sont l'objet d'une lutte entre les classes sociales (les établissements explicitement destinés à la prise en charge de la vieillesse, couramment dénommés «abattoirs», «crevatoriums», etc. accueillant presque exclusivement les vieux des classes populaires) et entre les générations (transfiguration des fonctions des établissements par la «médicalisation» et

ce qui lui est associé comme la «rééducation» et la «réadaptation»). Plus un établissement reçoit des personnes âgées des classes supérieures, moins la décharge de la gestion des problèmes de la vieillesse que ces institutions assument s'avoue explicitement comme telle. En effet la délégation de la prise en charge de la vieillesse ne peut s'effectuer dans ces classes qu'au prix, toujours coûteux économiquement, d'une transformation de la réalité et de l'image de l'hospice de vieillards qui doit prendre la forme de «résidence», de «maison de santé», voire de maison de «retraite» au sens religieux du terme.

Tel cet ancien petit couvent des environs de Paris, transformé à la fin du siècle dernier en établissement où se retiraient quelques veuves des grandes familles catholiques, au milieu de religieuses qui les servaient, chacune dans leur cellule, et qui les aidaient à se «préparer à la mort» et à «se détacher volontairement de tous les biens qui pouvaient encore les unir au monde et à leur famille» (3). Telles ces luxueuses résidences qui, sur la côte d'Azur, à Nice ou à Monte-Carlo, assurent tous les services matériels, médicaux et psychologiques aux membres âgés de la bourgeoisie (cadres du secteur privé, gros commerçants, professions libérales).

La répartition de la population âgée entre ces différentes catégories d'établissements et, à l'intérieur de ces derniers, entre les différents services est, comme l'ont montré plusieurs enquêtes récentes, socialement déterminée (4). Ainsi, dans des régions particulièrement démunies en équipement hospitalier, comme le département de la Haute-Marne, des établissements tels que l'hospice, l'hôpital rural et l'hôpital psychiatrique, dans lesquels la part des soins médicaux est relativement faible par rapport à celle qu'on observe par exemple dans les centres hospitaliers régionaux, tendent à assumer les mêmes fonctions, non pas parce qu'ils sont le plus souvent fréquentés par des «personnes âgées» mais parce qu'ils hébergent dans des conditions similaires des individus présentant des caractéristiques sociales semblables. Ainsi les ouvriers, non qualifiés et qualifiés, le personnel de service, les ouvriers agricoles et les «cas sociaux» repré-

1 Cf. J. Devouassoux-Merakchi et D. Martin, La population des hospices et des maisons de retraite, *Statistiques et commentaires*, 6, nov.-déc. 1975, pp. 5-18, et F. Clément, *Rapport sur les motifs d'entrée, conditions de séjours et désirs des personnes âgées dans les maisons de retraite privées*, Paris, Fondation nationale de gérontologie, 1970, doc. ronéoté.

2 Inspection générale des affaires sociales, *Rapport annuel 1971*, Paris, p. 87. Ces proportions, en outre, varient sensiblement selon la hiérarchie des établissements : par exemple pour les services de médecine générale, elles passent de 51 % dans les centres hospitaliers universitaires, à 54 % dans les centres hospitaliers et surtout à 68 % dans les hôpitaux (*ibid.*, p. 87) ; plus du quart de la population des hôpitaux psychiatriques (28 % en 1973) sont des personnes âgées de 65 ans et plus, ce pourcentage variant aussi très fortement d'un établissement à l'autre (Commission santé-assurance maladie, *Les personnes âgées*, Paris, Ministère de la santé, Division des études et du plan, doc. ronéoté, sept. 1975, p. 113).

3 «Penser à la mort c'est bien, s'y préparer c'est mieux. Cette préparation sera le détachement et renoncement volontaires à tout ce qui passe, lequel constitue une sorte d'anticipation généreuse de la mort». Mgr Baudard, *Le vieillard, la vie montante*, Paris, 1912, p. 377.

4 La classification des établissements du système hospitalier ne repose pas seulement sur des critères médicaux (moyens en personnel et en matériel, spécialisation, etc.) mais aussi sur des critères de gestion économique : la coupure instaurée en 1959 entre les établissements proprement «hospitaliers» (centre hospitalier régional, centre hospitalier, hôpitaux, hôpitaux ruraux) d'une part et les hospices et les maisons de retraite d'autre part tient au fait que les premiers sont pour l'essentiel financés par la Sécurité sociale et les seconds par les fonds propres des pensionnaires ou, en cas d'insuffisance, par les bureaux d'aide sociale. Dans la mesure où à chaque catégorie de services ou d'établissements correspondent non seulement un traitement médical différencié (notamment sous le rapport de la qualité des soins), mais aussi une prise en charge dont le coût est supporté, selon les cas, par l'individu ou par la Sécurité sociale (les services les moins médicalisés n'étant pas remboursés), l'intérêt à être bien «classé» est double.

sentent plus de 70 % de la population admise dans ces établissements qui constituent, selon l'expression d'Antoinette Chauvenet, une « filière de relégation médicale », ces établissements « s'alimentant » les uns les autres, l'entrée à l'hospice par exemple se faisant le plus souvent à la suite d'une hospitalisation dans un service de médecine générale (5).

Cette différenciation des hôpitaux et des services s'est produite à mesure que le système hospitalier se spécialisait dans la délivrance de soins médicaux et qu'il s'ouvrait à des classes sociales qui ne le fréquentaient pas jusqu'alors. La hiérarchisation des hôpitaux, consacrée par la réforme Debré en 1959, a développé surtout les services de médecine « spécialisée » auxquels ont recours, dans de fortes proportions, les membres des classes supérieures, et a conduit à repousser dans des établissements en tous points périphériques (géographiquement, médicalement, etc.) les formes de traitement traditionnelles réservées aux classes populaires, notamment l'hébergement des vieillards.

Une enquête portant sur la population âgée de plus de 60 ans et hospitalisée en 1976 dans les établissements de l'Assistance publique de Paris (longs et moyens séjours, services de médecine générale et services spécialisés) décrit les différentes formes de traitement de la vieillesse qu'offre le système hospitalier selon les classes sociales (cf. tableau 1). Près des trois quarts des « pensionnaires » des établissements de moyens et longs séjours (nouvelle dénomination des hospices relevant directement du système hospitalier) sont d'origine populaire (travailleurs instables, personnels de service, ouvriers) alors que les « malades » du même âge soignés dans les services de médecine spécialisée appartiennent surtout, au moins pour les hommes, aux classes supérieures (50 % d'entre eux sont ou étaient des cadres moyens ou supérieurs et des membres des professions libérales) (6).

5—A. Chauvenet, *Médecine aux choix, médecine de classes*, Paris, PUF, 1978, pp. 86-115.

De même, en dehors du système hospitalier, le recours aux formes traditionnelles de la gestion collective de la vieillesse, les seules qui apparaissent dans les statistiques du Ministère de la santé, est surtout le fait des classes populaires et plus particulièrement dans ces classes, le fait des catégories les plus « pauvres » en famille : salariés agricoles et domestiques de ferme célibataires en milieu rural, veufs appartenant aux classes « pauvres » en parents, tels les gens de maison et les petits employés (7).

Parce que les statistiques sur les institutions d'hébergement des personnes âgées, c'est-à-dire, selon la classification officielle, sur les hospices et les maisons de retraite publics et privés, doivent leur contenu à la définition sociale de ces établissements, on ne saurait s'étonner de la sur-représentation des membres des classes populaires, qui, bien que moins nombreux proportionnellement à atteindre l'âge de la retraite (60-65 ans), ont une probabilité beaucoup plus forte que ceux des autres classes sociales d'échouer vers ce type d'établissements et, plus encore d'y entrer relativement jeunes (cf. tableau 2). Bien que portant sur une population biaisée, les enquêtes portant sur ces établissements dont les pensionnaires sont essentiellement des membres des classes populaires sont cependant intéressantes dans la mesure où elles livrent de façon brutale, c'est-à-dire très peu euphémisée, les déterminants objectifs qui conduisent généralement les membres des autres classes sociales à faire appel à d'autres formes de gestion collective de la vieillesse. On le voit notamment à propos des données concernant la famille : si l'entrée dans l'hospice est associée le plus souvent, dans les classes populaires, à l'absence de famille, dans les autres classes sociales le recours à des institutions homologues trahit les transforma-

6—N. Benoit-Lapierre, M.T. Cevasco, M. Zafiroopoulos, *La vieillesse en milieu hospitalier*, Paris, CETSAS, 1978, pp. 77-147.

7—A. et A. Mizrahi, D. Moyse, *Les personnes âgées vivant en institution*, Paris, CREDOC, 1977, p. 28.

Tableau 1 — Répartition de la population âgée de 60 ans et plus hébergée en institution, selon l'établissement ou le service (population rurale exclue)

	Système hospitalier (A.P. de Paris) (1)								hors système hospitalier (2)	
	médecine spécialisée		médecine générale		moyens séjours		longs séjours		hospices et maisons de retraite	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
c. moy., c. sup. et pr. lib.	50	17,5	20	10	10	2	8	6,3	8,3	8,1
pt. commerc. et artis.	16,5	7,5	15	14	8	4	10,5	10,5	8,9	6,4
employés	6,5	24	9	25,5	10	15	8	7,5	8,5	6,5
ouvriers	23	21	53	38,5	52	30	38,5	30,8	38,4	11,9
pers. de service					16	21	16	25,5	4,7	15
autres	24	30	3	12	4	28	19	18,6	31,2	51,7

1—N. Benoit-Lapierre, M.T. Cevasco, M. Zafiroopoulos, *La vieillesse en milieu hospitalier*, Paris, CETSAS, 1978, pp. 77-147.

2—A. et A. Mizrahi, D. Moyse, *Les personnes âgées vivant en institution*, Paris, CREDOC, 1977, p. 28.

Tableau 2 — Caractéristiques sociales des pensionnaires d'hospices et des maisons de retraite

	Nbre de survivants à 60 ans pour 10 000 vivants à 35 ans		Pensionnaires des hospices et maisons de retraite					
	H (1)	F (2)	Distribution selon la csp		Coefficient de sur (+) ou de sous (-) représentation		Pourcentage des pensionnaires âgés de 60 à 74 ans	
	H (1)	F (2)	H (3)	F (3)	H (4)	F (5)	H (6)	F (6)
salariés agricoles	7 833	8 926	21,3	4,5	+ 4,7	+ 5,8	58,5	34,1
pers. de service	—	—	3,2	13,2	+ 2,3	+ 2,1	58,6	20,6
manœuvres	7 231	8 713	22,0	6,6	+ 2,0	- 1,3	48,7	23,2
ouvr. spécialisés	7 761	8 905						
ouvr. qualifiés	7 976	9 011	4,1	3,9	- 3,4	+ 1,4	54,0	20,2
employés	8 216	9 155	5,7	5,7	- 1,2	- 1,4	26,9	18,3
commerc. et artis.	8 268	9 247	6,0	5,6	- 1,8	- 1,5	27,2	16,2
exploit. agricoles	8 401	9 162	10,8	8,0	- 1,1	- 1,4	34,6	15,8
cadres moyens	8 478	9 263	4,1	6,7	- 1,4	+ 1,5	27,0	15,7
cad. sup. et prof. lib.	8 880	9 352	(1,5)	(0,5)	(- 3,6)	(- 21)	(21,4)	(0)
sans profession	—	—	(1,6)	32,7	—	—	64,2	18,5
inconnu et divers	—	—	19,7	12,6	—	—	48,3	14,2
total	—	—	100	100	—	—	—	—

1—G. Desplanques, La mortalité des adultes suivant le milieu social 1955-1971, *Les collections de l'INSEE*, D 44, pp. 81-86.

2—*Ibid.*, pp. 130-145. Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle du mari (seules les femmes mariées ou devenues veuves à l'âge de 35 ans sont prises en compte dans cette enquête).

3—A. et A. Mizrahi, D. Moyse, *Les personnes âgées vivant en institution*, Paris, CREDOC, 1977, p. 28. Cette enquête porte sur les personnes âgées de 60 ans et plus vivant en hospice et en maison de retraite (publics et privés) à l'exclusion de celles qui sont hospitalisées dans des établissements de «moyen» ou de «long» séjours et de celles qui demeurent dans des «foyers-logements» ou des «résidences».

4—Ce coefficient a été calculé en rapportant la distribution des pensionnaires des hospices et des maisons de retraite selon leur dernière profession (cf. note 3) à celle des personnes âgées de 45 à 54 ans en 1962 (Recensement de 1962) et qui ont en 1976, année de l'enquête, entre 60 et 69 ans. La distribution des pensionnaires selon les catégories socio-professionnelles a été recalculée en supprimant les personnes sans profession et celles dont la profession est inconnue.

5—Il s'agit des catégories socio-professionnelles des femmes (pour les calculs, cf. note 4).

6—A. et A. Mizrahi, D. Moyse, *loc. cit.*, p. 28. Les calculs ont été effectués à partir du tableau 7.

NB—Les chiffres entre parenthèses sont calculés sur des effectifs très réduits.

tions qui ont affecté les rapports entre générations dans le groupe familial.

Ce n'est pas un hasard si, parmi les classes populaires, ce sont les salariés agricoles et le personnel domestique qui sont sur-représentés dans ces institutions : ce sont les fractions dans lesquelles le taux de célibat est le plus élevé. En effet, l'absence de famille à laquelle, dans ces classes, renvoie le plus souvent le célibat, est un des facteurs déterminants d'entrée dans ces établissements : le taux d'hébergement des célibataires de 60 ans et plus dans les hospices et dans les maisons de retraite est toujours plus élevé que celui des personnes qui sont ou qui ont été mariées (veuves, divorcées), l'écart s'accroissant avec l'âge; en outre la probabilité d'échouer vers ce type d'établissements entre 60 et 74 ans qui est moins forte chez les femmes que chez les hommes, est d'autant plus élevée que ces derniers se trouvent sans conjoint (cf. tableau 3). Sans doute ce que saisissent les catégories de l'état-civil est ici l'absence de famille, les pensionnaires de ces institutions étant proportionnellement très nombreux (46,5 %) à déclarer ne pas avoir d'enfants (A. Mizrahi et al., *loc. cit.*, p. 26). Mais, en fait, elles renvoient aussi aux classes sociales dans la mesure où la probabilité de ne pas avoir de famille

Tableau 3 — Taux d'hébergement des personnes âgées de 60 ans et plus dans les hospices et les maisons de retraite (1)

		60-74 ans	75-84 ans	85 ans et +	ensemble
Hommes	célib.	9,8	19,1	51,6	11,8
	divorc.	4,6	15,6	X	6,4
	veufs	4,6	9,0	15,7	6,9
	mariés	0,1	0,9	5,6	0,3
Femmes	célib.	4,4	11,7	39,1	8,9
	divorc.	X	6,7	X	2,8
	veuves	1,2	5,9	18,9	4,9
	mariées	1,5	1,1	X	0,3

1—A. et A. Mizrahi et al., *loc. cit.*, p. 21.

et, en tout cas, de ne pas pouvoir la mobiliser au moment de la vieillesse, varie selon la position dans la structure sociale. En effet la famille contribue, à des degrés divers selon les classes, à retarder le vieillissement social des individus (notamment celui des femmes) parce qu'elle peut constituer un ultime lieu d'échanges entre générations. Elle permet notamment aux individus vieillissants de conserver une position à l'intérieur d'un groupe, ou, comme on dit, une dernière «raison de vivre», celle que confère la parenté. Sans doute faut-il imputer l'entrée à l'hospice relativement précoce des hommes des classes populaires sans conjoint aux effets de la division du travail entre les sexes

qui donne à la femme un rôle central dans la famille et notamment dans l'entretien des relations avec les membres de la famille, les hommes donnant l'essentiel de leur temps au travail et aux relations extérieures à la famille. En effet l'absence de «carrière familiale» des hommes concerne surtout les classes populaires dans lesquelles le maintien des échanges entre générations ne peut se faire qu'à l'aide d'échanges de services et de cette «coopération domestique» par laquelle la mère ou la tante âgée offre ses compétences ménagères et éventuellement son logement contre son maintien dans la famille.

Ainsi que le montrent les auteurs de l'enquête sur la «vieillesse en milieu hospitalier», les catégories démographiques comme l'âge, le sexe, l'état-civil, etc., sont utilisées pratiquement dans la gestion des populations hospitalisées comme des critères pour affecter les individus dans les différents services et établissements de l'Assistance publique. Mais chacun de ces critères, apparemment neutres socialement, indique, on l'a vu, un des aspects de la condition de classe des personnes hospitalisées si bien que leur emploi revient à classer les individus selon leur classe sociale. Ce n'est pas la vieillesse, mesurée selon l'échelle

chronologique des âges, qui est traitée dans les hospices, c'est celle qui est constituée socialement comme telle, ce que la logique relativement autonome du système retraduit sous la forme de la définition de «l'incurable», ce dernier étant traité dans des institutions de relégation (8). A ce propos, on peut rappeler que les hospices accueillent toujours des personnes «âgées de moins de 60 ans» : en 1972, celles-ci représentaient 15 % des pensionnaires de ces établissements et étaient pour la plupart des «handicapés mentaux» (63 %), des pulmonaires et des éthyliques (10 %) (9).

8--La distinction entre la «validité» et «l'invalidité» qui ne fait l'objet d'aucune définition médicale précise («autonomie fonctionnelle») est l'objet d'une manipulation administrative : ces deux notions renvoient en fait à des prix de journées différents, certains établissements comptabilisant les invalides moins en fonction de l'état physique ou mental de leurs pensionnaires que des nécessités de leur budget (en 1976, ces prix variaient de 37 à 46 francs pour les valides et de 57 à 77 francs pour les invalides).

9 M. Roussé, Enquête sur la population de moins de 60 ans hébergée dans les hospices publics, *Bulletin de statistiques Santé-Sécurité sociale*, 6, novembre-décembre 1974, pp. 14-27.

